

# 14-18 : les Arméniens


Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE - N° 15401 - 7 F

MERCREDI 3 AOÛT 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## Réconciliation incomplète en Pologne

IL faut saluer le geste courageux du président Lech Walesa, qui a invité, lundi 1er août à Varsovie, les dirigeants occidentaux, notamment les Russes et les Allemands, au cinquantième anniversaire de l'insurrection de Varsovie. Du courage, en effet, pour vaincre les réticences de bon nombre de Polonais ayant toujours en mémoire la barbarie des forces nazies et la complicité passive des troupes soviétiques pendant cette bataille de soixante-trois jours, l'une des plus tragiques de la seconde guerre mondiale, qui se solda par la mort de plus de deux cent mille civils et l'impitoyable destruction de la capitale polonaise en 1944.

Quand on songe aux débats passionnels qui ont agité la France sur l'opportunité ou non d'une présence allemande aux commémorations du débarquement, on mesure la portée du geste du président Walesa, qui a tendu la main aux Russes et aux Allemands, les représentants de deux nations qui n'ont cessé d'envahir et de dépecer la Pologne depuis deux siècles.

IL fallait aussi du courage et de la dignité au président allemand, Roman Herzog, pour se recueillir devant les victimes du nazisme et demander «pardon» au peuple polonais. Un geste de réconciliation qui n'est pas sans rappeler celui de Willy Brandt, premier dirigeant allemand à s'agenouiller, en 1970, devant le monument du ghetto de Varsovie de 1943.

En revanche, le contraste est frappant entre le «pardon» solennel du président Herzog et la frilosité du comportement russe. Si les rapports germano-polonais sont aujourd'hui stabilisés, après les tensions qui avaient suivi la chute du Mur de Berlin, les rapports entre Varsovie et Moscou sont toujours empreints de fortes suspicions mutuelles. Officiellement, le président Eltsine a invoqué un emploi du temps «trop chargé» pour ne pas se rendre à Varsovie alors qu'il serait, en fait, en vacances.

L'ÉMISSAIRE du président Eltsine a certes émis des réserves voilées sur le comportement de l'Armée rouge en 1944, qui n'avait rien fait pour venir en aide aux insurgés de Varsovie. Mais il n'a pas été question de demander «pardon» pour cet événement, ni pour les quarante années de domination soviétique qui suivirent. Pourtant, les Russes, après bien des atermoiements, ont déjà franchi cette étape symbolique en présentant des excuses aux Hongrois pour l'écrasement de l'insurrection de 1956 et aux Tchécoslovaques pour l'écrasement du «printemps de Prague» en 1968.

L'absence calculée de Boris Eltsine est sans doute, entre autres, le signe que Moscou entend toujours avoir le droit de mettre d'opposer son veto aux demandes insistantes des anciens pays satellites, dont la Pologne, d'intégrer l'OTAN. Or le président Walesa a bien fait comprendre que le sens du souvenir de l'insurrection de 1944 n'est pas que commémoratif. Pour la Pologne, déjà trahie par l'Occident et abandonnée aux appétits de ses voisins, la leçon de l'insurrection ne sera réellement tirée que lorsque son ancrage à l'Ouest et sa stabilité seront définitivement acquis.


*Lire nos informations page 6*



M 0147 - 0803 - 7,00 F


Par la voix de son haut-commissaire, Mme Ogata

# L'ONU souhaite des garanties pour les réfugiés revenus au Rwanda

*Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Mme Ogata, a émis des réserves, lundi 1er août, à Goma (Zaïre), quant au retour des réfugiés rwandais dans leur pays, en laissant entendre que leur sécurité n'était pas garantie. A Kigali, des médecins craignent que ce retour ne provoque une extension de l'épidémie de choléra dans la capitale. A New-York, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a désigné les trois membres de la commission chargée d'enquêter sur le génocide.*

## L'odeur de la mort

GOMA (Zaïre)

*de notre envoyé spécial*

Avec un cercle de fer rouillé et un bâton, un enfant joue au cerceau, sur la route qui relie Gisenyi, première ville rwandaise après Goma (Zaïre), à Kigali. De ce signe ténu, on ne peut pas conclure à un début de retour à la vie dans une région exsangue et vidée de sa population par les massacres et l'exode qui ont suivi l'attentat du 6 avril, à Kigali, contre le président rwandais, Juvénal Habyarimana, et son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira.

L'enfant joue pourtant, mais seul sur le bord de la route, indifférent au reste du monde, aux petits groupes de réfugiés qui rentrent chez eux, aux militaires du Front patriotique rwandais (FPR), nouveaux maîtres du pays, qui patrouillent sans trop d'ostentation. Indifférent aux autres enfants, il ne rit pas. Les autres non plus. Ils ont le regard vieilli et la mémoire muette.

A Nyundo, à une vingtaine de kilomètres de la frontière, Kanyoni Niyonzima, quinze ans – n'étaient les yeux, il en paraîtrait neuf ou dix –, est rentré avec son petit frère dans la maison de ses parents, morts, dit-il. Sa sœur est restée quelque part, il ne sait pas où, dans un camp du Zaïre. Il affirme que les soldats du FPR lui donnent de la farine de maïs pour survivre. Un voisin, un vieil agriculteur, revenu chez lui avec sa femme depuis quatre jours, craint pour ses récoltes. Dans la maison d'en face, Julienne Uwimana, avec sa fille Françoise, deux ans, a posé ses bagages dans une maison amie. Elle doit accoucher avant la fin du mois et n'en peut plus de marcher. Dans cette petite ville, l'organisation Médecins sans frontières (MSF) a installé depuis peu le premier de ses centres de traitement, sur la route Gisenyi-Kigali. Le 1er août, le médecin russe a examiné trois cents personnes, et cinquante y sont traitées, essentiellement pour la dysenterie.

JEAN-YVES LHOMEAU


*Lire la suite et nos informations page 3*


## L'été cornélien des députés RPR

*Les néogaullistes souhaitent ne pas avoir à choisir entre Jacques Chirac et Edouard Balladur*

C'était en avril 1993. Les députés RPR étaient heureux. A eux seuls, ils occupaient presque la moitié de l'hémicycle du Palais-Bourbon. Dans un petit coin, à gauche, ils distinguaient ce qui restait d'élus socialistes. Là-haut, au perchoir, c'était l'un des leurs, Philippe Séguin, qui présidait. Au banc du gouvernement siégeaient bon nombre des «barons» de leur mouvement. Grisés, béats, ils applaudissaient, debout, le discours d'investiture que venait de prononcer Edouard Balladur. Ils admiraient leur premier ministre, ils aimaient Jacques Chirac, leur candidat à la présidence de la République. Leur porte-parole, Jean-Louis Debré, affirmait que les deux hommes formeraient *un «excellent ticket»* pour l'élection présidentielle. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes gaullistes. Cette fois, c'était entendu, la grande alternance était à leur portée. Demain matin, ils allaient entrer à l'Elysée.

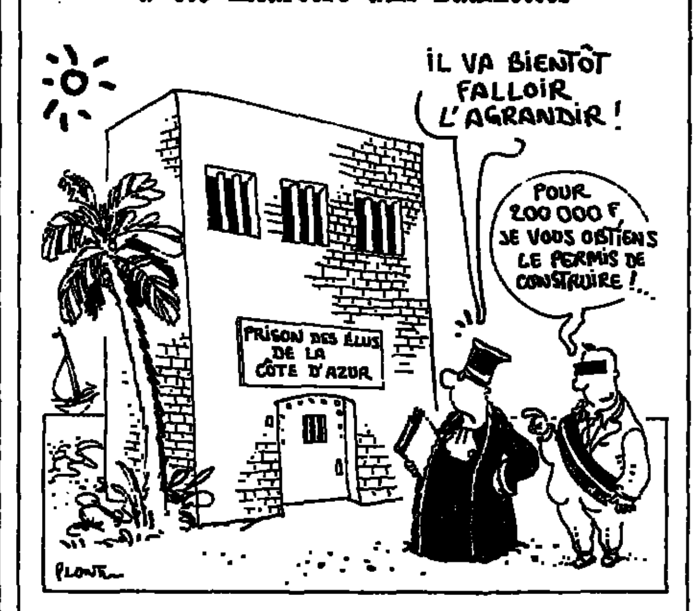
C'est en juillet 1994. Les députés RPR sont troublés. L'exaltation s'est dissipée. Dans leurs permanences, on vient toujours autant leur parler de chômage, d'endettement, de logement, de mal-vivre. On grogne, on exige du concret. Bref, on s'impatiente. Et eux, les conquérants d'hier, se sentent un peu dépourvus.

A Paris aussi, l'horizon s'est voilé. Le bel ordonnancement du printemps 1993 s'est insidieusement défait. Bien sûr, au début, ils ne prêtent guère attention à ces méchantes rumeurs qui tentent de ternir une *«amitié de trente ans»*, selon l'expression de Jacques Chirac. De l'exceptionnelle popularité du premier ministre, ils sont les premiers à se réjouir. A son ascension dans les sondages présidentiels, ils n'entendent pas malice. Il y a bien ces petites phrases, ces crispations qui se multiplient, mais elles ne les alarment pas trop. A l'hôtel Matignon, on reçoit beaucoup, surtout les nouveaux députés.

CÉCILE CHAMBRAUD et PASCALE ROBERT-DIARD


*Lire la suite et nos informations page 8*


## Maurice Arreckx, sénateur UDF-PR du Var a été incarcéré aux Baumettes




Maurice Arreckx, sénateur UDF-PR du Var et ancien président du conseil général, a été écroué, lundi soir 1er août, à la prison-hôpital des Baumettes, à Marseille. L'après-midi, le juge d'instruction l'avait mis en examen pour corruption active, recel d'abus de confiance et complicité. Le «maire du Var» sous les verrous, la loi du silence qui régnait sur ce département a peut-être vécu.


*page 9*


## La sécurité de l'assistance à la procréation

L'ensemble des responsables des associations spécialisées dans l'assistance médicale à la procréation répondent pour *le Monde* aux mises en gardes formulées par le Conseil national de l'ordre des médecins et le Comité national d'éthique à propos des micro-injections de spermatozoïdes.


*page 10*


## L'envolée des cours du pétrole

La crainte d'une baisse de la production de pétrole au Nigéria fait s'envoler les cours du brut. A Londres, le baril a dépassé les 19 dollars lors de la séance de lundi 1er août, et retrouvé des niveaux inconnus depuis quinze mois.


*page 17*


## L'Etat paiera sa contribution à l'UNEDIC

Edouard Balladur a confirmé, lundi 1er août, que l'Etat assurerait en 1995, moyennant un échelonnement des versements à l'UNEDIC, le paiement de sa participation – 10 milliards de francs – au rétablissement financier du régime d'assurance-chômage.


*page 18*


## Le nouveau maître de la Corée du Nord

### I. – Les ciments du régime

**Près d'un mois après la disparition de Kim Il-sung, le 8 juillet, son fils et héritier, Kim Jong-Il, ne lui a toujours pas succédé dans ses fonctions officielles. Nous publions le premier de deux articles de notre correspondant Philippe Pons sur ce cas inédit de succession héréditaire du pouvoir dans un régime communiste.**

SÉOUL

*de notre envoyé spécial*

«Intronisé», Kim Jong-il cumule les trois leviers du pouvoir : l'Etat, le parti et l'armée. Pourra-t-il les conserver ? Où se situe-t-il, parmi les réformistes ou les partisans de la ligne dure ? Les spécialistes de la Corée du Nord sont bien en peine de donner une réponse. L'image du nouveau dirigeant de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) est en effet contrastée. Si on l'a dit à l'origine d'actions terroristes comme l'attentat à Rangon, en 1983, contre le gouvernement sud-coréen, ou l'explosion d'un avion de la compagnie Korean Air à la veille des Jeux olympiques de Séoul en 1988, il paraît en même temps s'être entouré de technocrates favorables à l'ouverture.

Kim Jong-il bénéficie du reste d'une légitimité dynastique. Avant même la mort de son père, une succession programmée, patiemment construite depuis vingt ans, avait fait de lui le tenant virtuel du pouvoir, gérant les affaires courantes. Les funérailles ont mis l'accent sur la continuité, l'union spirituelle du père et du fils, même si Kim Il-sung était le «timonier», définissant les grandes orientations.

Confronté à un environnement international défavorable – isolement diplomatique à la suite de l'effondrement des régimes communistes (1) – et à une quasi-banqueroute, Kim Il-sung avait manœuvré avec une certaine adresse. Il avait fini par accepter, sous la pression de Pékin, l'entrée des deux Corées aux Nations unies en 1991. Puis il passait, quelques mois plus tard, un accord de non-agression avec Séoul. Kim Il-sung jouait enfin avec le «chantage nucléaire» son joker : obtenir reconnaissance et garantie de Washington, assorties d'une aide économique, en échange de la levée du mystère sur son programme nucléaire.

Une réorientation inachevée : le «Grand Dirigeant» lègue à son fils un pays au milieu du gué. Kim Jong-il, dont on ignore les capacités, hérite d'une partie engagée, délicate et décisive. A court terme (quelques mois, un ou deux ans), estiment les spécialistes de la RPDC à Séoul, le sort de son régime sera scellé. Ou bien Kim Jong-il sera parvenu à consolider son pouvoir par des initiatives tendant à dégager le pays de l'ornière, ou bien il risquera d'être renversé. Vraisemblablement par l'armée.

Ses atouts ne sont pas nuls. Il hérite d'un régime monolithique et, en apparence, encore fortement cimenté. La majorité de la population est formée de paysans et de travailleurs coupés de toute information extérieure, enrégimentés et endoctrinés. L'élite ne constitue qu'un petit quart des habitants et le reste est composé d'*«éléments impurs»* : opposants tièdes ou neutralisés par la répression. Kim Jong-il paraît moins menacé par une rébellion populaire – à moins d'une aggravation dramatique de la situation économique – que par une «révolution de palais» fomentée à l'initiative, ou avec l'appui, des militaires. Une révolte qui pourrait prendre prétexte des désordres provoqués par la pénurie alimentaire, qui existent déjà mais restent sporadiques et de faible ampleur.

Pour l'instant, l'élite dirigeante semble avoir resserré les rangs autour de Kim Jong-il. Les opposants connus rentrent la tête. C'est le cas de son demi-frère, Kim Pyong-il, estimé, dit-on, de jeunes officiers, mais écarté du comité des funérailles comme sa mère, veuve de Kim Il-sung (2). La «vieille garde» semble soutenir l'héritier : notamment O Jin-u, ministre de la défense et compagnon d'armes de Kim Il-sung ; Choe Kwang, chef d'état-major. La fidélité des chefs des services de sécurité de l'armée, le général Paek Kang-nin, et de la garde présidentielle, le général Yi Ol-sol, lui serait également acquise. Kim Jong-il aurait enfin la haute main sur les services de renseignement.

Selon les experts de la Corée du Nord, la «vieille garde» soutient Kim Jong-il parce qu'il est la meilleure garantie de la continuité du régime et, partant, de son pouvoir. En dépit de leur formation marxiste, les compagnons d'armes de Kim Il-sung dans la guérilla antijaponaise seraient aussi des plus conservateurs, et Kim Jong-il, fils aîné, est l'héritier dans une tradition confucéenne qui imprègne encore les mentalités.

Kim Jong-il paraît aussi soutenu par une partie de la jeune génération de technocrates qu'il patronne. Depuis avril 1992, une promotion massive d'officiers de la seconde et de la troisième génération a eu lieu sous sa houlette, qui devrait lui assurer la fidélité de l'armée.

Le Parti du travail, avec ses trois millions de membres, constitue en outre un réseau innervant en profondeur la société. Les équipes des «trois révolutions» – idéologique, technologique et culturelle –, mouvements de masse lancés dans les années 70 sous l'égide de Kim Jong-il, constituent un appareil d'encadrement des coopératives agricoles et des usines.

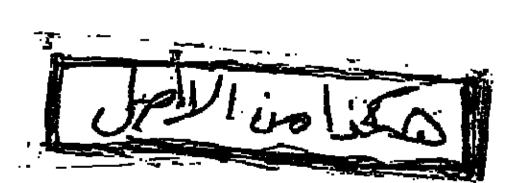
PHILIPPE PONS


*Lire la suite page 4*


(1) Pyongyang entretient des relations diplomatiques avec cent trente-quatre pays.

(2) Au fil d'un curieux ballet des préséances, la belle-mère de Kim Jong-il, reléguée au cent quatrième rang dans la liste du comité des funérailles, était cependant au quatorzième rang des personnalités présentes aux obsèques.


A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$ ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m. USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

# 14. *Le massacre des Arméniens*



*L'arrestation – voire la « liquidation » pure et simple – des élites (ici, celles de la ville de Harput) précéda la déportation en masse de la population arménienne.*
*(Photo Centre d'information et de documentation arménien de Berlin.)*

*Ajoutant l'avidité à la haine ethnique, les Turcs épousèrent avec zèle la logique de la guerre totale pour transformer en génocide la déportation massive des Arméniens qu'ils pratiquèrent à partir d'avril 1915.*

LE 25 avril 1915, à l'aube, les troupes alliées débarquaient à Gallipoli : cette tentative audacieuse devait échouer. La même nuit, les autorités turques entamaient pour leur part un processus de répression massive à l'encontre des Arméniens, considérés comme des ennemis de l'intérieur.

Les communautés arméniennes, estimées à deux millions de personnes, étaient concentrées au nord-est, en Anatolie, à cheval sur la frontière avec la Russie, mais se trouvaient également disséminées dans l'Empire ottoman.

Le 25 avril, à la faveur de la nuit, plusieurs centaines d'Arméniens – intellectuels, journalistes, membres de professions libérales, hommes d'affaires, membres du clergé – furent emmenés et fusillés. Une grande partie de la classe dirigeante arménienne fut ainsi éliminée.

Pendant les deux années qui suivirent, la population arménienne fut contrainte à l'exil et déportée dans les régions désertiques de l'Empire. Au cours de ces opérations, entre 500 000 et 1 million d'Arméniens sans défense furent tués ou moururent de froid ou de maladie dans des camps ou dans le désert de Syrie. C'était environ la moitié de la population d'avant 1914.

En 1916, une partie importante d'une communauté civile prospère et établie de longue date, dotée de caractères culturels et religieux identifiables, avait été supprimée. Les Arméniens furent condamnés à mort *à cause* de leur appartenance ethnique et de leur localisation géographique. Leur sort fut sans conteste le résultat d'un crime de guerre. Comment ce massacre fut-il possible ?

La tension qui régnait entre les Arméniens chrétiens et les Turcs musulmans existait bien avant la révolution turque de 1908. Le séparatisme arménien avait été étouffé en 1894 et 1896 dans une répression sanglante. Après la révolution de 1908, le nationalisme turc, sous la conduite des Jeunes-Turcs, changea la nature de cet antagonisme en le rendant encore plus agressif et menaçant à l'encontre des Arméniens.

Le déclenchement de la guerre en 1914 sembla donner raison aux craintes turques : en effet, des unités arméniennes s'engagèrent aux côtés des forces russes dans la région du Caucase et constituèrent une menace, à l'arrière des lignes turques.

Le 20 avril 1915, après une période de violences sporadiques intercommunautaires, une agression armée menée par les Turcs contre des Arméniens dans la ville de Van fut repoussée : dix-huit Turcs furent tués. Ce « soulèvement » fournit le prétexte, cinq jours plus tard, à l'arrestation nocturne et au meurtre d'Arméniens en vue, au moment précis où la Turquie était confrontée à une invasion sur sa frontière occidentale.

Après le débarquement de Gallipoli, le régime turc était de fait attaqué de toutes parts. C'est dans ce contexte d'invasion et de lourdes pertes en hommes que la Turquie prit la décision de chasser les Arméniens de chez eux.

Il est peu probable qu'un ordre précis d'extermination des Arméniens ait été donné par le triumvirat qui dirigeait la Turquie : Tallat Bey, ministre de l'intérieur, Enver Pacha, ministre de la guerre, et Djemal Pacha, ministre de la marine de guerre. La responsabilité de ces trois hommes dans la déportation collective est certaine. Pourtant, tout en représentant une stratégie ancrée dans la Turquie du dix-neuvième siècle, cette déportation ne fut pas une décision de génocide, bien qu'elle fût synonyme de mort pour ceux qui étaient âgés, malades et invalides, avant même l'extension des massacres.

Ce qui a transformé le crime de guerre en génocide fut le contexte de guerre totale, qui a inexorablement mué la déportation en extermination, consécutive aux mauvais traitements et aux privations infligés à un groupe ethnique potentiellement gênant pour un régime autoritaire en temps de guerre.

La subversion fut, pendant la première guerre mondiale, une stratégie partout utilisée : mais c'est uniquement en Turquie que la crainte de la subversion mena à l'extermination, par centaines de milliers, des « éléments subversifs » – hommes, femmes et enfants. Le génocide fut une conséquence de la guerre totale, qui entraîna l'effacement de la distinction entre cibles militaires et cibles civiles, ainsi que l'utilisation impitoyable de la terreur, dans le but de supprimer les groupes qui étaient soupçonnés d'apporter à l'ennemi un soutien tacite ou effectif.

Le concept de « guerre totale » trouva son origine non pas en Turquie, mais en Occident. Ce n'est pas un tyran turc, mais le général américain de l'Union Philip Sheridan, qui écrivit au futur chancelier allemand Otto von Bismarck que la *« stratégie adéquate »* en temps de guerre *« consiste en premier lieu à infliger autant de coups décisifs que possible à l'armée ennemie, puis à causer aux habitants tant de souffrances qu'ils en viennent à souhaiter la paix et à obliger leurs gouvernants à la réclamer. La population doit être réduite à n'avoir plus que ses yeux pour pleurer à cause de la guerre. »*

Lorsqu'en 1914 la Turquie entra en guerre aux côtés des puissances centrales, les vieilles querelles ethniques se fondirent dans la nouvelle dynamique meurtrière mise en jeu par la guerre totale. Les massacres d'Arméniens furent la conséquence de la lutte menée contre un ennemi intérieur par une armée corrompue et incompétente. En 1915, des soldats mal payés et des irréguliers devaient avoir recours au pillage pour trouver de la nourriture. Les vivres qui leur étaient destinés faisaient un vaste détour par le marché noir avant de revenir dans les bureaux du gouvernement qui les avait fournis en premier lieu. Dans le seul but de survivre, les unités turques se lançaient dans des échauffourées et des raids armés.

## *Une armée corrompue et incompétente*

A partir du milieu de l'année 1915, ces raids détruisirent des villes et des villages arméniens ; des bandits portant l'uniforme turc et des soldats sous-payés et sous-alimentés tuaient impunément, harcelaient les déportés et les conduisaient vers le sud en direction de camps de concentration ou de lieux de détention exposés aux rigueurs du climat.

Ce massacre mêla le pire des anciennes querelles et de la nouvelle dynamique. En 1915, l'Empire turc était en lutte pour sa survie, mais des motivations plus vénales entrèrent aussi en jeu dans la genèse des déportations.

Dans un premier temps, les crimes dont les Turcs se rendirent coupables furent la spoliation et la brutalité pratiquées à grande échelle. Voir partir les Arméniens, voilà ce que voulaient les Turcs. Ils voulaient aussi s'emparer de leurs richesses, et étaient prêts à tuer, à torturer et à mutiler pour cela. Leurs objectifs ne dataient pas d'hier ; les procédés utilisés étaient par contre nouveaux et effrayants.

## *D'abord la spoliation et la brutalité...*

Ce crime ne fut pas perpétré à l'insu de tous. De nombreuses personnes furent témoins de la déportation et du massacre des Arméniens. L'un d'eux, Johannes Lepsius, missionnaire allemand en Turquie, président de la Deutsche Orient Mission et de la Société germano-arménienne, prépara un rapport détaillé à destination du siège de sa mission, lequel devait être diffusé en privé dans les cercles de décision à Berlin, où, espérait-il, se trouvaient des gens susceptibles de mettre fin aux massacres.

La censure empêcha le débat public autour d'une question de nature à embarrasser l'allié de l'Allemagne. Les propos de Lepsius étaient sans équivoque. Il indiquait dans son rapport que les trois quarts des Arméniens avaient été spoliés de leurs biens, chassés de chez eux, et, s'ils refusaient de se convertir à l'islam, tués ou déportés dans le désert. Seulement un septième d'entre eux avait échappé à la déportation.

Lepsius montra du doigt les cercles politiques en rapport avec le Comité Union et Progrès, les rendant responsables des déportations, bien qu'elles fussent validées par décret gouvernemental. Les « clubs » des Jeunes-Turcs recrutèrent dans différentes villes des groupes de voyous et de brigands chargés de « transférer » les déportés hors de leurs villes et de voler, violer et tuer lorsque bon leur semblait.

Les témoignages de survivants arméniens corroborent les affirmations de Lepsius. La ville de Baibourt comptait une population arménienne de 17 000 personnes. Au cours des deux premières semaines de juin, environ soixante-dix personnalités arméniennes furent jetées en prison ou emmenées dans les collines, sans doute pour y être fusillés. L'évêque arménien et sept autres notables furent pendus. D'autres, qui refusèrent de quitter la ville, furent exécutés sur-le-champ. Le reste de la population de la ville et des villages environnants fut ensuite déporté en trois groupes successifs.

Une femme dont le mari était mort donna un compte-rendu écrit de l'horreur de cette marche forcée. Le 14 juin 1915, elle fut déportée en compagnie de sa fille et de 400 à 500 personnes. Le gouvernement turc de la ville leur souhaita, avec cynisme, *« un heureux voyage »*. Le convoi était accompagné de quinze gendarmes. Deux heures après leur départ, ils furent attaqués par des brigands armés qui, en accord avec leurs « gardiens », les dépouillèrent de tout ce qu'ils possédaient. Dans la semaine qui suivit, tous les hommes âgés de plus de quinze ans furent tués à coups de matraque. Les jeunes femmes et les enfants furent emmenés.

Au fur et à mesure de leur avance, les réfugiés virent les cadavres des déportés qui les avaient précédés. Ils étaient démunis, dormaient à la belle étoile, et se trouvèrent bientôt presque réduits à la famine. En chemin, ils furent dépassés par un convoi de véhicules avec à leur bord une trentaine de veuves de guerre turques. L'une d'elles choisit un Arménien et le tua elle-même.

Par la suite, la veuve arménienne et sa fille furent placées devant le choix suivant : rester avec la colonne ou prendre place dans le convoi turc ; elles devaient, si elles voulaient rester en vie, se convertir à l'islam. Lorsqu'elles parvinrent dans la plaine d'Erzeroum, sur les rives de l'Euphrate, elles virent des cadavres partout. Elles virent aussi des enfants jetés dans le fleuve.

Des Arméniennes tentaient de se cacher en « prenant le voile » et en se déguisant en musulmanes ; quiconque était surpris dans ce déguisement était fusillé sur-le-champ. Au bout de trente-deux jours, la veuve et sa fille arrivèrent à Constantinople. On ne sait ce qui advint d'elles.

Le caractère criminel des déportations d'Arméniens fut établi après guerre par des cours martiales turques qui siégèrent en 1919. Les faits tels qu'ils avaient été rapportés par Lepsius dans son rapport confidentiel de 1916 furent admis par les juges turcs eux-mêmes. En vertu des articles 45 et 170 du code pénal ottoman et de l'article 171 du code pénal militaire, un prévenu fut condamné à mort et exécuté en avril 1919, quatre ans après le début des massacres.

## *... puis un exode forcé jalonné de tueries*

Les années passant, cet ensemble de crimes de guerre a été baptisé du nom d'« holocauste ». L'emploi de ce terme est à la fois nécessaire et problématique. Le crime fut la déportation systématique, l'humiliation et le meurtre d'une communauté entière. Le massacre des enfants montre que le crime était destiné à effacer la génération arménienne à venir, tout autant que la génération présente.

Pourtant, mis à part la difficulté d'employer le terme « holocauste » hors de son acception religieuse d'origine (« sacrifice rituel consommé en totalité par le feu »), il est important de noter que ce chapitre de l'histoire de la Grande Guerre, si ignoble soit-il, est très différent de ceux d'Auschwitz et de Treblinka.

Il s'agissait là d'une extermination pour ainsi dire « artisanale », rappelant les massacres précédents dans les Balkans ou ceux des Indiens d'Amérique au dix-neuvième siècle. La préparation idéologique de cette extermination fut superficielle, et les flots de réfugiés dans d'autres secteurs en guerre depuis la Prusse orientale jusqu'en Belgique et en France, en 1914, ont montré que les mouvements de population importants ainsi que la multiplication des sévices contre les civils étaient considérés comme inévitables en temps de guerre.

La déportation ne fut pas donc pas un génocide en tant que tel. La déportation à laquelle venait s'ajouter le meurtre aveugle s'en approchait. Cependant, ce que firent subir les Turcs aux Arméniens en 1915 et dans les années qui suivirent n'était pas motivé par des critères de race. Des femmes arméniennes purent éviter la mort en se convertissant à l'islam. Sous l'occupation nazie, les juifs n'eurent pas cette « chance » ; c'était leur « sang » qui décidait de leur sort, non leurs convictions religieuses ou politiques.

D'une certaine façon, les massacres d'Arméniens furent un phénomène unique. Ils firent la démonstration de ce qui peut arriver quand avidité et haine ethnique sont manipulées, dans un contexte de guerre totale, par des élites dénuées de scrupules. Ce qui s'est produit dans l'Arménie turque en 1915 fut un terrible présage d'horreurs à venir, bien pires encore.

**Jay Winter**
Historial de la Grande Guerre
(Traduction de Régis Croenne)




**LIRE**


- Johannes Lepsius, *Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916)*, Payot, 1987
- *Tribunal permanent des peuples. Le crime du silence. Le génocide des Arméniens*, Flammarion, 1984
- Gérard Chaliand et Yves Ternon, *Le Génocide des Arméniens 1915-1917*, Editions Complexe, 1981
- Richard G. Hovannisian, *The Armenian Genocide in Perspective*, New Brunswick, Transaction Books, 1986


PROCHAIN ÉPISODE : THOMAS LE SOCIALISTE ET RATHENAU L'INDUSTRIEL

# éniens

**puis un exode forcé jalonné de tueries**



## La situation au Rwanda et le retour des réfugiés

# Une commission des Nations unies va enquêter sur le génocide

M^me Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a déclaré, lundi 1er août, qu'elle ne conseillerait aux Rwandais réfugiés au Zaïre de regagner leur pays que lorsque le nouveau gouvernement aura montré qu'il était en mesure de les protéger. *« Je ne leur conseillerai ; pas de rentrer chez eux tant que je ne suis pas absolument convaincue que tout est en ordre »*, a-t-elle dit à l'issue d'une visite à Kigali et dans des camps de l'est du Zaïre.

Le HCR veut éviter un retour massif avant que la capitale, Kigali, ne soit prête à accueillir les réfugiés et que l'épidémie de choléra et de dysenterie n'ait été enrayée. Il entend néanmoins faciliter la mise en place de relais humanitaires sur la route du retour, et la circulation de l'information auprès des réfugiés. Il a donné son accord pour que Reporters sans frontières (RSF) installe une radio à destination des camps de réfugiés. Cette radio devrait incessamment commencer à émettre, à partir de Goma, tandis que la section suisse de RSF devrait le faire depuis Bukavu.

Les Nations unies ont arrêté le convoyage de réfugiés après avoir découvert que certains d'entre eux, rapatriés par le Programme alimentaire mondial (PAM), étaient atteints du choléra. Dimanche, après avoir déchargé leur cargaison de vivres à Goma, des camions du PAM avaient ramené à Kigali 700 réfugiés recueillis au bord de la route. Deux d'entre eux étaient atteints du choléra. *« Si vous amenez tout le monde à Kigali, vous créez un petit Goma au Rwanda »*, a affirmé le D^r Lalive, du Comité international de la Croix-Rouge.

A Goma, une polémique s'est engagée à propos du nombre de morts parmi les réfugiés rwandais, le chiffre de 50 000, avancé lundi par l'UNICEF, qui citait des militaires français, étant exagéré, selon des sources concordantes sur place qui estiment à au moins 20 000 le nombre de Rwandais morts entre le 21 et le 31 juillet. *« Le chiffre de 50 000 est exagéré même s'il est difficile d'établir un bilan exact du nombre de morts »*, a dit le colonel André Schill, responsable de la cellule civile de l'opération « Turquoise ».

A New-York, Boutros Boutros-Ghali a désigné trois Africains comme membres de la commission chargée d'enquêter sur le génocide commis au Rwanda et d'identifier les responsables. Il s'agit d'Atsu-Koffi Amega (Togo), ancien ministre des affaires étrangères, qui présidera la commission, M^me Habi Dieng (Guinée), ministre de la justice, et Salifou Fomba (Mali), professeur de droit international. La commission devra présenter un rapport avant le 30 novembre puis examiner la question de la juridiction devant laquelle les personnes responsables devraient être jugées.

Soixante soldats britanniques ont quitté lundi la Grande-Bretagne pour le Rwanda, premiers éléments d'un contingent qui devrait atteindre 600 hommes et qui doit offrir un soutien technique à la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR II). L'Allemagne a proposé d'envoyer cinquante camions de transport de troupes au Rwanda pour les soldats des Nations unies. Le chancelier Helmut Kohl a critiqué la lourdeur et la lenteur de l'opération d'aide humanitaire, et proposé la création d'une « Troupe civile de la paix » allemande sur le modèle du Peace Corps américain, lundi, dans un entretien à la télévision. Il a précisé qu'il mettrait en place cette Troupe de la paix après les élections générales d'octobre. – *(AFP, Reuter.)*

### COMMENTAIRE

# Oublier ?

QUI se souvient encore de cette terrifiante chasse à l'homme, orchestrée par de diaboliques maîtres d'œuvre, qui, au printemps dernier, causa la mort de plusieurs centaines de milliers de Rwandais ? Les mouroirs de Goma ont fini par faire oublier les charniers de Kigali, et les victimes du choléra celles du génocide. Comme s'il s'agissait de deux histoires qui n'ont pas grand-chose à voir l'une avec l'autre.

Et pourtant, devant ces fosses communes où sont aujourd'hui jetés, à la hâte et sans cérémonie, des dizaines de milliers de réfugiés décimés par la maladie, comment oublier ceux – de dix à vingt fois plus nombreux – qui les y ont précédés, tombés par surprise sous les coups de tueurs patentés ? Tous ces morts participent de la même tragédie. Le Rwanda en porte également le deuil.

Mais l'actualité est ainsi faite qu'il n'y a pas d'« arrêt sur image » possible, que justement une image en chasse très vite une autre, et que la mémoire de ceux qui la visionnent est souvent défaillante. Toutes proportions gardées, le drame rwandais s'est ainsi quelque peu banalisé pour devenir – à l'instar de celui qu'a connu l'Ethiopie au milieu des années 80 – un drame de la misère, de la famine et de la maladie sur lequel la main de l'homme aurait moins de poids que la fatalité.

*Pas de droit à l'erreur*

Les miliciens hutus se sont aujourd'hui habilement fondus dans l'innombrable foule des réfugiés dont, à coups d'insidieuses rumeurs, ils continuent d'aviver la peur. Leurs odieuses manigances inquiètent moins que les pas de clerc des toute nouvelles autorités de Kigali, dont certains se plaisent à critiquer la raideur idéologique, l'inexpérience au pouvoir et l'esprit revanchard. Le succès d'une politique de retour au pays des Mille Collines des millions d'exilés qui l'ont quitté paraît ainsi presque exclusivement reposer sur leurs frêles épaules.

Cette manière un peu biaisée de voir les choses arrange bon nombre de pays – au nombre desquels la France – qui ont intérêt à ne pas remuer les eaux troubles du passé tant leur inconduite à l'encontre du Rwanda a été notoire. Qu'il y ait eu génocide, plus personne n'aurait l'audace de le contester. Tous responsables et tous coupables ? D'aucuns arguent commodément de l'urgente nécessité de repeupler le pays des Mille Collines pour renvoyer ce débat de fond à des jours moins agités.

Force est cependant de constater, au point où s'est enracinée la peur des réfugiés, que, sauf à vouloir exercer leur pouvoir sur un pays vidé du gros de ses habitants, les très fragiles autorités de Kigali n'ont pas droit à la moindre erreur, voire à la moindre indulgence. Auprès d'une population traumatisée et manipulable à souhait, l'écart de langage d'un quelconque responsable ou la bavure d'un simple soldat peuvent avoir, en effet, un écho négatif incalculable.

C'est dire la complexité de la tâche qui attend les vainqueurs d'aujourd'hui s'ils veulent demeurer au pouvoir : se faire les avocats du pardon plutôt que du châtiment, sans pour autant renoncer à la juste ambition de rebâtir *leur* pays autrement qu'à l'ancienne.

JACQUES DE BARRIN

# L'odeur de la mort

*Suite de la première page*

Le médecin ne signale aucun cas de choléra. C'est là qu'a échoué Immaculée, dix-sept ans, incapable de marcher plus avant, soutenue par sa sœur. Elles allaient à Kigali.

Plus loin, près de Ruhengeri, à une cinquantaine de kilomètres de la frontière, quarante à cinquante personnes qui avaient quitté, il y a une semaine, l'enfer des camps de Goma se sont réfugiées près du dispensaire de Hora. Drôle de dispensaire, gardé par des « Nike guards » – ils arborent l'étiquette de cette marque de baskets sur leur veste – qui interdisent d'entrer. A l'intérieur, douze malades ne disposent pour tout médicament que d'un peu d'eau traitée. A l'extérieur, un homme qu'il faudra porter, un autre roulé dans une natte, une femme qui pleure et dit que les gardes lui ont interdit l'accès du dispensaire parce qu'elle n'a pas d'argent. Les gardes finiront, de mauvaise grâce, par céder.

Les réfugiés qui rentrent chez eux sont peu nombreux sur cette route. Il est vrai qu'ils passent souvent par les collines et les forêts d'eucalyptus. Vendredi 29 et samedi 30 juillet, les organisations humanitaires avaient pu croire au début d'un retour important. Cinq mille personnes au moins étaient de l'autre côté de la frontière. Mais il semble que le FPR, bien qu'officiellement favorable au retour, ralentisse le mouvement. Témoins, les groupes qui s'agglomèrent à chaque barrage, ils sont nombreux, à côté d'une longue branche posée sur deux tabourets. Plus on avance vers Kigali, moins il y a de marcheurs. Dimanche et lundi, MSF n'a compté que mille trois cents à mille cinq cents passages par jour à Nyundo.

Ce peu d'ampleur des retours est aussi facile à mesurer à l'état des maisons qui bordent la route. La plupart sont restées fermées, carcasses sans âme : un toit, quatre murs, portes et volets clos, jardins déserts, pas d'enfants, pas d'animaux.

M^me Sadako Ogata, présidente du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), a déclaré, lundi, à Goma, au lendemain d'une rencontre à Kigali avec les autorités gouvernementales rwandaises, que le retour des réfugiés supposerait *« un peu plus de garanties de sécurité »*. Or le HCR avait appelé jusqu'alors au retour. Certains de ces réfugiés revenus dans leur pays disent qu'ils craignent encore les milices du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND), l'ancien parti unique, responsables pour l'essentiel des massacres passés.

Ils répètent aujourd'hui la phrase réconciliatrice apprise des représentants du nouveau gouvernement : *« Nous sommes tous Rwandais »*. Ils répètent aussi ce que l'on dit dans les camps où les miliciens se sont, comme les autres, rassemblés : eux et l'armée reconstituent leurs forces et reprendront la lutte contre le FPR. Ces rumeurs paralysent encore la grande masse.




Et pourtant, le sorgho est arrivé à maturité et les graines bientôt tomberont d'elles-mêmes. Les haricots qui jaunissent dans la plaine ou à flanc de colline où ils sont cultivés en escaliers attendront la fin du mois d'août. Et pourtant, la vie dans les camps, si l'on peut parler de vie, continue d'être insupportable. Le choléra en est, selon les médecins, à son apogée, mais il continue de tuer, comme la dysenterie, et la diarrhée rouge.

L'armée française a recensé vingt mille morts dans les camps de la région de Goma depuis le 20 juillet. Les militaires continuent de conduire les pelleteuses qui creusent les fosses communes, déversent la terre et la chaux vive sur les cadavres enveloppés dans des housses. Chaque matin, à Goma et sur la route des camps du nord, des jeunes gens, Zaïrois pour la plupart, payés trois dollars par jour, ramassent les cadavres le long des routes, les chargent dans des camions, puis – ronde quasi ininterrompue, au cimetière nord de Goma – les déversent. Un adjudant-chef du génie de l'air, chargé de réparer la piste d'atterrissage de Goma pendant la nuit et qui participe à ces opérations dans la journée, confie : *« Charrier des cailloux ou charrier des cadavres, c'est pas pareil. C'est terrible pour la tête »*.

Goma et sa région puent la mort, cette odeur si puissante et si fade qu'elle semble imprégner la bouche. A Katalé, le camp le plus au nord de Goma, où s'entassent, selon MSF, quatre vingt-cinq mille personnes, on a jeté les premiers cent soixante-dix morts du choléra dans une faille naturelle et recouvert les corps au bulldozer par des cailloux.

Max d'Auriol, médecin qui a quitté son cabinet du septième arrondissement de Paris pour ce camp, a installé ses tentes sur ordre des autorités zaïroises dans un pays lunaire, sur des pierres noires, déjections d'un volcan. Les malades sont alignés sur des bâches de plastique, à même le sol chaotique. Pourtant, ce médecin est satisfait. Il dispose de tous les médicaments et infrastructures dont il a besoin, y compris l'eau.

De cent vingt morts par choléra il y a une semaine, on est tombé, dans ce camp, à vingt-quatre, dimanche 31 juillet, et à huit dans la matinée du lendemain. *« Vous avez des enfants ? Alors, ne regardez pas »*, lance le docteur d'Auriol. On jettera tout de même un regard sur une femme et son bébé, serrés l'un contre l'autre. *« Celui-là est récupéré, celui-là aussi, celui-là... »*

JEAN-YVES LHOMEAU

### AFRIQUE DU SUD

# Le Parti national n'entend pas quitter la coalition gouvernementale

JOHANNESBOURG

*de notre correspondant*

Ceux qui s'interrogeaient savent maintenant à quoi s'en tenir : le Parti national (NP) de Frederick De Klerk ne quittera pas le gouvernement d'unité nationale. Lors d'une conférence de presse réunie, lundi 1er août, juste avant la reprise des travaux du Parlement, le chef du PN a déclaré que le plus grand défi auquel avaient à faire face tous les partis de la coalition était justement d'éviter *« des différences d'opinion qui pourraient forcer les participants à réévaluer leur position au sein du gouvernement d'unité nationale »*.

M. De Klerk est allé jusqu'à affirmer que cette question n'avait même pas été discutée au sein de son parti. Toutefois, le PN n'épargnera pas ses critiques à l'égard de ses partenaires si les circonstances l'exigent. On peut s'interroger sur la viabilité à terme d'une position aussi contradictoire, mais le chef du PN a dit clairement son intention de jouer tout à la fois le jeu de la coalition et celui de l'opposition, et ce en resserrant autour de lui les rangs de ses fidèles.

Si l'état de l'alliance entre l'ANC et le COSATU donnait aussi des inquiétudes, la semaine dernière, le président Nelson Mandela et Sam Shilowa, secrétaire général de la centrale syndicale, se sont employés à en colmater les brèches. Ils ont rappelé, pendant le week-end, la priorité de la croissance économique et de *« relations industrielles saines »*. Ce ton conciliant fait suite aux virulentes attaques du Parti communiste sud-africain (SACP) à l'encontre des propos de M. Mandela, qui s'était inquiété des effets dissuasifs des grèves sur les investisseurs étrangers.

Les discours tenus par les différents partenaires du gouvernement d'unité nationale tendent donc à renforcer l'image de sa cohésion. Mais, pour autant, les conflits sociaux ne vont pas disparaître du paysage politique. Ainsi, le syndicat de la métallurgie s'est-il prononcé massivement en faveur d'une grève, qui commence déjà à affecter l'industrie automobile dans la région du Cap. – *(Intérim.)*

**Dissolution de l'Organisation des pays de la ligne de front.** – Créée il y a une vingtaine d'années pour promouvoir la lutte de libération en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe, l'Organisation des pays de la ligne de front a décidé de se dissoudre après avoir atteint ses objectifs, a annoncé, samedi 30 juillet, l'agence sud-africaine SAPA. Elle se réorganisera pour devenir l'aile politique de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). – *(AFP.)*

**ALGÉRIE : assassinat d'un maire.** – Le président de la délégation exécutive communale – qui remplace les municipalités islamistes dissoutes – d'Oued-Koriche, dans la banlieue ouest d'Alger, Mustapha Bounata, 47 ans, a été assassiné, lundi 1er août, devant le siège de sa commune, ont indiqué les services de sécurité. La victime s'occupait de la réinstallation de 160 familles et supervisait personnellement cette opération. D'autre part, le quotidien *El Watan* a révélé, lundi, qu'une employée de la préfecture de Chlef, dans l'ouest du pays, avait été égorgée et décapitée chez elle par des individus masqués de cagoules, qui cherchaient à lui soutirer des renseignements liés à son travail. – *(AFP.)*

**SOMALIE : un « casque bleu » zimbabwéen tué par des miliciens.** – Un porte-parole de l'ONU à Mogadiscio a annoncé, lundi 1er août, qu'un « casque bleu » zimbabwéen a été tué samedi à Belet-Huen, dans le centre du pays, au cours d'une attaque de miliciens contre une compagnie zimbabwéenne. A Harare, le ministre zimbabwéen de la défense a indiqué que son pays retirerait sans doute son contingent de 800 hommes en Somalie à l'expiration du mandat de l'ONU en octobre. – *(AFP, Reuter.)*

### POINT DE VUE

# Nous, fils d'Afrique...

**Le Comité africain pour l'aide au Rwanda nous a fait parvenir le point de vue ci-dessous :**

QU'ILS crèvent, ces nègres du Rwanda (appelons un chat un chat) ! Que nous importent les exigences du nouvel Ordre mondial ! Nous, fils d'Afrique, que nous importent le pétrole et le diamant, pour nous intéresser, à toi Rwanda ! Ecoute, Rwanda, la voix des fils de l'Afrique... Flouée d'abord pour elle-même... Avant-hier le Biafra... Hier, la Somalie... Aujourd'hui le Libéria, l'Angola, etc. Et qui sait demain où l'ange de la mort interviendra...

Nous ne parlerons même pas de telle ou telle pandémie par un zeste de pudeur.

Afrique flouée par elle-même, par ses gouvernements muets devant l'horreur, paralysés par le jean-foutrisme et empêtrés dans un sous-développement qui risque d'être éternel, si nous n'y prenons pas garde. L'espérance est-elle encore un risque à courir avec nos républiques en grande majorité d'opérette et leur Organisation de l'unité africaine (OUA), lieu géométrique de toutes les impuissances accumulées depuis trente ans.

Revenons un peu en arrière, nous, génération des indépendances : que de rêves perdus ! Qui se souvient de nos discours messianiques, de nos accents hugoliens : Debout l'Afrique, l'Afrique en marche... Et que dire aujourd'hui, si ce n'est faire dare-dare l'autocritique de nous-mêmes !

Oui, nous proclamons notre *« ras-le-bol »* de la pléthore d'autorités constituées ou instituées de notre continent ; nous proclamons très fort que l'aide au Rwanda ne doit pas être seulement une affaire occidentale, mais aussi une affaire africaine.

*L'espérance, un risque à courir*

En tant qu'Africains, nous devons apporter notre contribution au Rwanda. Nous sommes solidaires de tous nos frères rwandais, sans qu'il soit dit que notre action doit forcément s'inscrire dans celle de nos Etats. Merci à la France d'avoir envoyé ses soldats d'élite au Rwanda, mais nous, fils d'Afrique, interpellons tout Africain en lui disant : *« Qu'as-tu fait pour le Rwanda ? »*

Afrique flouée par les autres... Si les grands pays de ce monde continuent de rivaliser d'indifférence à l'égard de notre continent en général et à l'égard du Rwanda en particulier, toi, l'Africain de base, cesseras-tu lâchement de fermer les yeux sur le génocide Hutus-Tutsis ? Que comptes-tu faire pour le Rwanda ? En ce mois de famine, de choléra et *tutti quanti*, qu'es-tu prêt à donner à tes frères rwandais. Quelle part de ton revenu ?

Te croiseras-tu les bras ? Ne vivras-tu que de psittacismes avec des phrases telles que : *« Il faut créer un tribunal pour juger tous les auteurs de tous les crimes contre l'humanité » ?* Attendras-tu la prochaine catastrophe sur notre continent pour te satisfaire d'une amère victoire ? L'espérance, mon frère d'Afrique, est, bien sûr, un risque à courir...

Hier, Alan Patton, *« Pleure ô pays bien aimé »*. L'Afrique du Sud est aujourd'hui sur la bonne voie. Demain, peut-être le reste du continent... Il est temps d'arrêter de critiquer les autres et de voir en eux la source de tous nos maux. Il est temps que tu te critiques toi-même. Il est temps que tu agisses ta pensée. Il est temps qu'on te perçoive autrement que par ta soi-disant capacité de nuisances. Il est temps de s'organiser réellement pour que notre continent ne soit plus floué, car il est aussi une terre d'humanisme.

Nous, fils d'Afrique, nous proclamons que nous sommes suffisamment égoïstes pour aimer encore notre continent.

▶ **Comité africain pour l'aide au Rwanda : M442, La Mare des Noues, 95130 Franconville.**

## ASIE

# Le nouveau maître de la Corée du Nord

*Suite de la première page*

Si leur efficacité économique n'est guère probante, ils permettent, à l'instar de la révolution culturelle en Chine, de mobiliser la population en faveur de Kim Jong-il et d'éliminer ses adversaires. Ces équipes sont dirigées par un homme en qui Kim Jong-il a toute confiance, Chang Song-taek, mari de sa sœur dont il est très proche.

L'une des particularités du régime nord-coréen tient au fait que si l'endoctrinement, la coercition et la répression – une douzaine de camps de travail où seraient incarcérés 150 000 personnes, selon Séoul – sont loin d'être absents, d'autres facteurs soudent le régime. Des visites en RPDC révèlent une réalité difficilement imaginable avant d'y avoir été : à l'exception d'une partie de l'élite, la majorité de la population vit depuis près d'un demi-siècle dans une « forteresse idéologique ». Les ex-pays de l'Est étaient fermés, mais jamais à ce point. Le Nord est de fait passé, sans coup férir, du féodalisme au colonialisme nippon puis au socialisme. La population n'a aucun point de référence en matière de démocratie et de développement industriel.

### Un patriotisme exacerbé

Dans sa politique d'« enfermement », le régime a bénéficié d'une situation géographique privilégiée : au nord, la Chine et l'ex-URSS ; au sud, l'« ennemi », l'« impérialisme américain » et les « fantoches » de Séoul. Ce qui lui a permis de contrôler l'information et d'entretenir dans la population une mentalité d'« assiégée ».

Au fil de campagnes de masse, celle-ci est en outre constamment maintenue sous pression : une mobilisation, éliminant tout espace privé au profit de la « cause révolutionnaire », qui s'est traduite par une vie spartiate et une aptitude peu commune à endurer les privations. En dépit des souffrances, frustrations et rancœurs, dont font état des réfugiés, de plus en plus nombreux, jeunes pour la plupart, l'hypothèse d'un soulèvement populaire paraît, pour l'instant, improbable.

D'autant qu'une habile manipulation de la fierté nationale, exacerbant jusqu'à l'extrême un patriotisme viscéral chez les Coréens (du Nord comme du Sud), fruit de l'histoire d'un pays humilié par l'Histoire, placé sous la tutelle chinoise puis asservi par la colonisation japonaise (1910-1945), a donné sa légitimité à un régime présenté comme issu de la guerre de libération. Légitimité renforcée par des succès économiques initiaux. Dans les années 1950-60, grâce à l'aide massive de la Chine et de l'URSS, la RPDC connut une croissance supérieure à celle du Sud qui, à l'époque, stagnait.

Le ciment idéologique du régime, la notion du *Juche* (autosuffisance et indépendance), élaborée à la fin des années 1950, servit au départ à consolider le pouvoir de Kim Il-sung et à éliminer ses adversaires. Puis, à partir du schisme sino-soviétique des années 1960, elle devint le « credo » du régime au point que, dans la Constitution de 1992, cette expression d'un *« socialisme à la mode coréenne »*, en vient à remplacer la référence au marxisme-léninisme (3). Une spécificité qui exonérerait l'expérience de la RPDC de toute comparaison avec les régimes qui se sont effondrés à l'Est.

L'idée d'indépendance élevée au rang de dogme se conjugue à une représentation de la Nation comme un *« organisme socio-politique »*, nouveau Leviathan dans lequel le « dirigeant » constitue le cerveau et l'appareil du Parti, les organes et les muscles. Prônant une *« révolution ininterrompue »*, le *juche* favorise enfin une succession dynastique. Kim Jong-il est une idole artificielle, dont la piété filiale est exaltée pour en faire le détenteur de la légitimité spirituelle de son père.

Au-delà de ces constructions idéologiques, le kimilsungisme joue d'un très fort coagulant émotionnel qui explique à la fois la longévité du régime, les démonstrations « olympiennes » de liesse frénétique et le désarroi lors des funérailles du « Grand Dirigeant ». Les visites d'inspection qu'il faisait régulièrement aux quatre coins du pays entretenaient un contact direct avec les foules qui a contribué au développement d'un culte de la personnalité poussé à l'extrême.

Jouant de la mystique nationale, le kimilsungisme a enfin mis au service du « matérialisme historique » deux traditions ancrées dans les mentalité coréenne : l'héritage confucéen (acceptation de la primauté de la société sur l'individu, respect des hiérarchies et des rites) et la forte réceptivité des Coréens aux croyances magiques dont le chamanisme, encore répandu dans les couches populaires au Sud, est un exemple, au point que des spécialistes ont qualifié le régime de *« système politique d'ordre divin »* (4).

**PHILIPPE PONS**

(3) Présenté comme une *« adaptation créative »* du marxisme, le *Juche* était censé *« guider les activités du Parti »* (Constitution de 1972). Il devint par la suite *« une idée apportant des solutions aux problèmes apparus après l'époque du développement du marxisme-léninisme »*.

(4) Certains auteurs soulignent l'utilisation du symbolisme religieux dans le kimilsungisme et croient y discerner des influences chrétiennes (la mère du « Grand dirigeant » était presbytérienne) : le culte du lieu supposé de la naissance de celui-ci sur le mont Paektu pourrait être inspiré de Bethléem. Toute sa famille a en outre été « sacralisée » (élevée au rang de héros nationaux).

**Prochain article :
Un « Etat-guérilla » en quasi-banqueroute**

## Les trois piliers de la nomenklatura

SÉOUL

*de notre envoyé spécial*

Alors que les négociations entre Américains et Coréens du Nord doivent reprendre le 5 août à Genève, signe d'une apparente volonté de continuité dans la politique extérieure de Pyongyang, le silence observé par les médias nord-coréens sur l'accession formelle au pouvoir du fils du « Grand Dirigeant », Kim Jong-il, suscite des interrogations.

L'absence, dimanche 31 juillet, du chef du gouvernement depuis 1992, Kang Song-san aux funérailles d'un vice-premier ministre décédé la semaine dernière, fait en outre planer des doutes sur le maintien dans ses fonctions de ce technocrate que l'on dit favorable à une ouverture de l'économie.

Les observateurs se demandent s'il n'est pas en disgrâce à la suite de la conférence de presse donnée à Séoul le 27 juillet par son gendre, Kang Myong-do, qui a demandé asile en Corée du Sud en mai dernier. Les déclarations de celui-ci, faisant état de l'existence de cinq bombes atomiques au Nord, ont laissé sceptiques les observateurs sud-coréens. En revanche, son identité ne semble pas faire de doute bien, qu'elle soit énergiquement contestée par Pyongyang. Si elle est démontrée, ce serait la première fois qu'un membre du cercle du pouvoir demande asile à l'extérieur. Lors de sa conférence de presse, M. Kang avait à ses côtés le fils d'un membre de l'Assemblée suprême du peuple, ancien ministre de la construction, Cho Chol-jun (trente-cinq ans), qui vient également de se réfugier au Sud.

Quoique faible par rapport à ce que connut l'Allemagne de l'Est en 1989, le nombre des défections a augmenté ces derniers mois. Mais il s'agissait jusqu'à présent de réfugiés sans importance politique : une trentaine arrivés à Séoul, quelque cent à deux cents bûcherons de Sibérie et sans doute 2 000 habitants de la région frontalière avec la Chine et qui ont obtenu l'asile.

Que signifient ces défections, ces silences et ces absences de personnalites de premier plan ? Il est hasardeux de chercher à interpréter ce qui est en train de se jouer dans le cercle du pouvoir ; du moins peut-on repérer ceux qui semblent les principaux protagonistes de l'échiquier nord-coréen. Le secret propre aux régimes communistes y a été poussé à l'extrême. Le culte de la personnalité de Kim Il-sung a en outre largement éclipsé les autres figures du pouvoir à l'exception de son fils, Kim Jong-il, qui reste néanmoins une figure peu connue.

### La percée des technocrates

Quels sont aujourd'hui les protagonistes sur l'échiquier nord-coréen ? La nomenklatura se répartit en trois catégories :

**La vieille garde.** Elle comprend d'abord des militaires, compagnons d'armes de Kim Il-sung, tels que le maréchal O Jin-u, le ministre de la défense. Agé de soixante-dix-sept-ans, il vient juste après Kim Jong-il dans la hiérarchie. Ce militaire carré, peu brillant, incarne la légitimité que tire le régime de sa lutte anti-japonaise. Son bras droit est le chef d'état-major Choe Kwang, également de la vieille garde. C'est aussi le cas de l'un des vice-présidents, le sudiste Park Song-chul (né en 1912), qui a fait ses études au Japon avant de rejoindre les maquis en Mandchourie, cas exceptionnel dans le régime. Il dirigeait la délégation du Nord lors des premiers contacts avec le Sud en 1972.

Se rattachant à cette première génération quoique légèrement plus jeunes, il y a deux spécialistes de l'idéologie : Kim Kuk-tae (né en 1924), qui fut secrétaire de Kim Jong-il, et Hwang Jang-yop (né en 1925), ancien président de l'Assemblée et « théoricien » du kimilsungisme. Un personnage de cette génération intermédiaire, qui pourrait jouer un grand rôle car on le dit proche de Kim Jong-il, est le général O Kuk-ryol (soixante-trois ans), remplacé par Choe Kwang en 1988.

**Les technocrates.** Un facteur nouveau sensible depuis quelques années est la percée de technocrates réformistes. En diplomatie, deux figures ont émergé : Kim Yong-sun (soixante ans), secrétaire du parti chargé des affaires internationales, qui a notamment négocié le sommet prévu entre Kim Il-sung et son homologue du Sud, Kim Young-sam ; et le « numéro 2 » du ministère des affaires étrangères, Kang Sok-ju cinquante-cinq ans), qui négocie avec les Américains à Genève, qui est un spécialiste des pays occidentaux et passe pour proche de Kim Jong-il. Il est le petit-fils de Ho Dan, héros de la lutte anti-japonaise.

La montée des technocrates est surtout remarquable dans le domaine économique. C'est le cas de Kang Song-san (soixante-trois ans), cousin par alliance de Kim Il-sung et qui occupa déjà ces fonctions de 1984 à 1986. Sa santé serait cependant précaire. D'autres personnages pourraient revenir à la surface, tel Yon Hyung-muk, premier ministre évincé en 1992. Un autre pragmatique est Kim Dal-hyun (cinquante-trois ans) ancien vice-premier ministre chargé de la coopération économique. L'un de ses protégés, Kim Jong-u (cinquante-deux ans), vice-ministre du commerce extérieur, est considéré comme l'un des dirigeants les plus ouverts.

Autre technocrate évincé pour avoir osé critiquer le retard économique en 1987, Hong Sung-nam, expert de l'industrie lourde, ex-vice-premier ministre et président de la commission du plan. C'est aussi le cas de Li Gun-mo, premier ministre de 1986 à 1988, écarté pour avoir prôné trop fortement le modèle réformiste chinois.

**La famille.** Elle ne semble pas pour l'instant avoir un rôle prépondérant. Le frère de Kim Il-sung, Kim Yong-ju, considéré il y a vingt ans comme le « numéro 2 » du régime mais évincé lors de l'ascension de Kim jong-il, est réapparu en décembre 1993 comme vice-président et membre du bureau politique, dans un geste visant apparemment à ressouder le clan. La veuve du « Grand Dirigeant », Kim Song-ae, et son fils Kim Pyong-il, ambassadeur en Finlande – qui a regagné son poste à Helsinki lundi – ne semblent pas pour l'instant menaçants.

**Ph. P.**

## JAPON

# Le gouvernement de M. Murayama restreint son effort de défense

TOKYO

*de notre correspondant*

Fondé sur une alliance opportuniste entre l'ex-majorité libérale-démocrate (PLD) et son ennemi d'autrefois, le Parti socialiste (PSJ), le cabinet Murayama vient néanmoins de prendre des décisions appelées à peser sur la définition de la place du Japon sur la scène internationale dans l'ère post-guerre froide. L'effort de restriction du budget de la défense, dont la croissance a été ramenée à 0,9 % dans le projet de loi de finances de 1995, alors que les dépenses sont par ailleurs en augmentation de 4,8 %, est symptomatique d'une volonté de mettre le pays sur la voie de la réduction de son potentiel militaire. Par son budget, l'armée japonaise est actuellement au septième rang dans le monde.

### Des conséquences diplomatiques

Ce nouveau contexte budgétaire, accepté par le PLD, suppose un ralentissement du programme de défense de cinq ans qui arrive à terme en 1996. L'Agence de défense avait demandé une augmentation de 2,9 % de son budget : celle qu'elle a obtenue est la plus faible depuis la création des forces d'autodéfense.

Cette orientation pacifiste se complète de la poursuite de l'effort en faveur de l'aide extérieure, dont l'augmentation (+ 7,7 %) est comparable à celle de l'année précédente. Elle s'inscrit dans le cadre d'une évolution plus large de la conception de la place du Japon sur la scène mondiale dont témoigne la nouvelle doctrine du PSJ.

La plate-forme du PSJ adoptée le 28 juillet, et qui sera discutée à son congrès en septembre, marque certes un tournant important dans l'histoire de ce parti, mais elle aura aussi des conséquences sur les choix diplomatiques. A la seule exception des communistes, tous les partis partagent désormais des positions semblables, ou proches, sur les questions de sécurité. Outre la constitutionnalité des forces d'autodéfense, déjà admise par M. Murayama, le PSJ est désormais favorable à la participation du Japon aux opérations de maintien de la paix des Nations unies.

Il reconnaît aussi les emblèmes nationaux (hymne national et drapeau), autrefois perçus comme des survivances du Japon impérial, ainsi que l'utilité des centrales nucléaires comme source d'*« énergie transitoire »* jusqu'au développement d'énergies de substitution. Une formule apaisante destinée aux mouvements antinucléaires qui masque mal un revirement complet du PSJ.

Revenu sur la plupart des positions qui ont été les siennes depuis 1955, le PSJ renonce aussi à l'idée de *« neutralité non armée »*. Mais il n'en maintient pas moins l'idéal de non-armement, dont il estime qu'il devrait être aménagé dans le cadre d'un système de sécurité global placé sous l'égide de l'ONU.

Si le changement de la doctrine du PSJ est accueilli de manière positive par les médias, il place aussi ce parti dans la situation délicate d'avoir à se définir une nouvelle identité face à des forces, tant au sein du PLD que des nouveaux partis, qui ne peuvent que se féliciter de voir disparaître les derniers obstacles à la reconnaissance de l'armée japonaise.

**Ph. P.**

**Le ministère des affaires étrangères aurait envisagé l'option nucléaire en 1969.** – La diplomatie nippone avait proposé, à la fin des années 70, que le Japon ait la capacité de se doter de l'arme nucléaire, en dépit de sa Constitution qui lui interdit la possession de telles armes, a révélé, lundi 1er août, le journal *Mainichi Shinbum*, citant *un rapport confidentiel du ministère des affaires étrangères daté de 1969. Selon le quotidien, le document prônait le maintien de la capacité économique et technologique du Japon à un niveau lui permettant de fabriquer la bombe atomique. – (AFP.)*

## AMÉRIQUES

## HAÏTI

# L'état de siège n'a rien changé à la vie quotidienne à Port-au-Prince

**La garde côtière américaine a annoncé, lundi 1er août, qu'un nombre record de 16 019 boat people haïtiens ont été interceptés en mer en juillet. Leur nombre s'est considérablement réduit ces derniers jours, depuis que les candidats à l'exil ont compris que les Etats-Unis ne les accueilleraient plus sur leur territoire, leur laissant le choix entre un rapatriement et un accueil temporaire dans des camps. A Port-au-Prince, placé sous un « état de siège » symbolique, le calme règne.**

PORT-AU-PRINCE

*de notre envoyé spécial*

Après la proclamation de l'état de siège, la garde n'a pas été renforcée lundi au Palais national, pas plus qu'à l'aéroport, totalement désert. Les deux soldats postés derrière les grilles du palais, au centre de Port-au-Prince, ne semblaient pas particulièrement nerveux.

*« La proclamation de l'état de siège ne change rien. Les garanties constitutionnelles ne sont plus respectées depuis le coup d'Etat de septembre 1991 »*, souligne un partisan du retour à la démocratie.

Le discours radiotélévisé du président de fait, Emile Jonassaint, qui a décrété l'état de siège en réponse à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies autorisant l'usage de la force en Haïti, n'a été suivi d'aucune mesure concrète. Une juriste proche des putschistes, Me Mireille Durocher-Bertin, a expliqué à la radio que, désormais, *« les autorités militaires priment sur les autorités civiles »*. Ce n'est pas vraiment une nouveauté pour la grande masse des Haïtiens, qui ont choisi de vaquer normalement à leurs activités lundi.

La grande question qui occupe les conversations, c'est la date de l'intervention. Elle n'est pas précisée dans la résolution du Conseil et fait l'objet de multiples spéculations en fonction des vacances du Congrès américain (le 12 août) ou du désir supposé de Washington de retarder encore un peu le retour du président en exil, Jean-Bertrand Aristide. A mesure que l'échéance semble se rapprocher, beaucoup craignent que les victimes ne soient nombreuses parmi les civils, comme ce fut le cas à Panama en 1989.

### Le vaudou, faute de blindés

Tout en acceptant l'invasion comme une sorte de fatalité, de nombreux Haïtiens se déclarent ouvertement hostiles à l'« occupation » durable de leur pays. En dépit des proclamations du général Raoul Cédras, d'Emile Jonassaint et des groupes soutenant les putschistes, la plupart des Haïtiens pensent que les militaires ne résisteront pas. Peu disciplinés, les sept mille cinq-cents hommes de l'armée haïtienne sont, en outre, mal équipés. Une seule unité est dotée de blindés légers, dont quatre ou cinq sont en état de fonctionnement, selon des experts militaires.

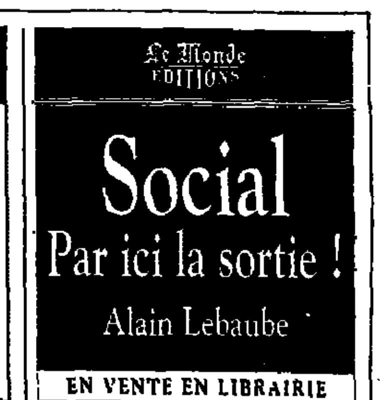
Dans son discours, lundi à l'aube, M. Jonassaint n'a pas caché le déséquilibre des forces en présence. Passant du français au créole, il a cependant fait allusion aux dieux du vaudou, *« les protecteurs que personne ne connaît »*. *« Croit-il vraiment, à la fin du vingtième siècle, que les zombies et les poudres magiques pourront s'opposer aux hélicoptères ? »*, s'interroge Jacques, un chauffeur de taxi qui avoue pourtant croire aux forces occultes.

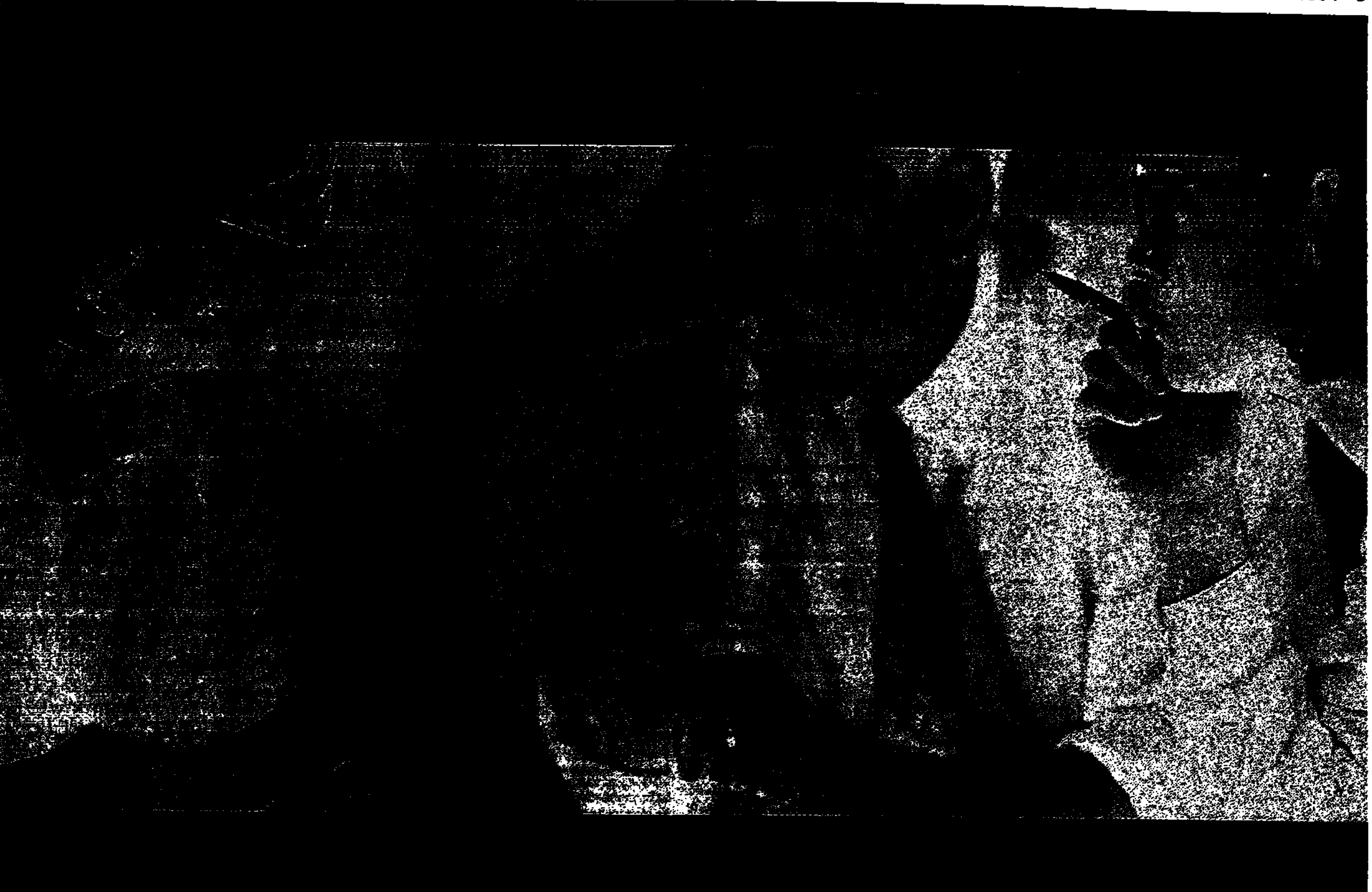
La plupart des formations politiques ont pris position contre une intervention étrangère. Les dirigeants du camp démocratique réclament le retour à l'accord de l'île des Gouverneurs, signé il y a un peu plus d'un an à New-York, qui prévoyait le rétablissement négocié de la démocratie. Victor Benoît, le chef du CONACOM (social-démocrate), a lancé un nouvel appel au général Cédras, lui demandant de démissionner dans les plus brefs délais, *« pour éviter les souffrances et les dégâts matériels »* que provoquerait une invasion.

Dans les milieux politiques, on s'interrogeait lundi soir sur le sens de l'initiative annoncée par le ministre vénézuélien des affaires étrangères. Ce dernier, avec plusieurs pays latino-américains, parmi lesquels le Brésil et le Mexique, souhaite constituer *« une mission de haut niveau »* pour engager d'ultimes négociations avec les putschistes.

**JEAN-MICHEL CAROIT**







Déjà 8 millions
de visiteurs
pour un
qui n'est même
pas au bord de
la mer ! Ce n'est
pas possible,
il doit y avoir
autre chose !



**EUROPE**

L'anniversaire de l'insurrection de Varsovie

# Le président allemand demande « pardon » pour « la souffrance et la peine infinies » infligées aux Polonais

VARSOVIE
*(correspondance)*

En invitant, lundi 1er août à Varsovie, les hauts représentants des pays belligérants de la seconde guerre mondiale, dont l'Allemagne et la Russie, pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'insurrection qui a coûté la vie à 200 000 Polonais en 1944, le président Lech Walesa a voulu montrer au monde le désir de la Pologne de régler une fois pour toutes les contentieux historiques avec ses grands voisins. Le point d'orgue de cette journée, qui symbolise aux yeux des Polonais le sacrifice suprême pour la liberté et l'indépendance de leur pays, a sans aucun doute été le discours prononcé par le président allemand, Roman Herzog, qui a demandé *« pardon »* aux Polonais pour *« la souffrance et la peine infinies »* infligées à leur pays durant la deuxième guerre mondiale.

*« Aujourd'hui, je m'incline devant les combattants de l'insurrection de Varsovie ainsi que devant toutes les victimes polonaises de la guerre »*, a déclaré M. Herzog au cours de la principale cérémonie anniversaire, à laquelle assistaient, outre le président Lech Walesa, le vice-président américain Al Gore, le premier ministre britannique John Major, le président du Sénat français René Monory et l'émissaire du président russe Boris Eltsine, Sergueï Filatov.

M. Herzog a ensuite eu des mots très durs pour condamner le comportement de l'Allemagne nazie : *« Dans un dernier accès de fureur et de haine, la machine de destruction nazie s'est surpassée, déclenchant, après l'éclatement de l'insurrection de Varsovie, des représailles déchaînées et se livrant à la destruction systématique de la ville et de ses habitants. Elle voyait déjà nettement son propre échec définitif et le déplacement vers le territoire allemand de la guerre, des souffrances, de la mort et des expulsions. Ainsi, la destruction était inséparablement liée à l'autodestruction. »* Le président allemand a conclu son discours par ces mots : *« Nous avons besoin de compréhension, de confiance et de bon voisinage. Cela ne pourra se développer que lorsque nos peuples auront fait toute la lumière sur les aspects noirs de leur Histoire récente. »*

### « Il ne faut pas nourrir la haine »

Le président Walesa avait pris le risque de heurter une grande partie de l'opinion polonaise qui juge prématuré ce geste de réconciliation envers les anciens pays agresseurs. *« Il ne faut pas nourrir la haine, ni la transmettre aux générations suivantes*, a insisté M. Walesa. *En terre de Pologne, il y a Auschwitz et Varsovie. Il y aussi Krzyzowa* (Kreisau, haut lieu de la résistance antisnazie).*C'est ici que repose Otto Schimek* (pacifiste autrichien fusillé pour désertion). *Nous n'absolvons pas les assassins de Varsovie. Mais nous n'étendons pas ce sentiment à la nation allemande. Nous voulons et nous pouvons vivre en amitié. Comme de bons voisins. C'est déjà arrivé dans le passé. Je suis sûr qu'il en sera ainsi. Il doit en être ainsi. »*

*Tout en regrettant l'absence du président russe, Boris Eltsine, le chef de l'Etat polonais a aussi adressé un message de réconciliation à Moscou, dont les soldats, stationnés à quelques kilomètres seulement de Varsovie pendant l'insurrection de 1944, s'étaient abstenus d'intervenir sur ordre de Staline, qui souhaitait se débarrasser de toute opposition anticommuniste avant de « libérer » la ville en janvier 1945. S'adressant à la nation russe, M. Walesa a déclaré « être conscient que l'Histoire a fait retomber sur la Russie le poids des fautes, maux et crimes de l'empire soviétique. Parmi eux, il y a aussi le mal fait à Varsovie insurgée. Ce poids dérange et nous sépare. Nos deux nations en sont conscientes. Nous avançons dans les décombres de l'Histoire. Vers la vérité. Vers nous. Dans ces décombres, il y a beaucoup de bonne matière. De quoi construire des ponts ».*

*« Nous nous rappelons Katyn. Les tombes des Polonais assassinés par le NKVD* [l'ancêtre du KGB]. *Mais nous nous rappelons aussi les centaines de milliers de tombes de soldats russes tombés en terre de Pologne. De simples soldats du front. Luttant de bonne foi pour une liberté sans adjectifs. Nous gardons ce souvenir comme une graine de l'amitié. Jetée sur un sol de vérité et de démocratie, elle grandira aisément. Une amitié véritable et donc forte. J'y crois profondément. »*

*Pour sa part, l'émissaire du président russe, Sergueï Filatov, a critiqué en termes voilés l'attitude de Staline. M. Filatov, qui dirige l'administration du Kremlin, a lu un message de M. Eltsine, dans lequel le président russe rend hommage aux insurgés de Varsovie. « Les Russes s'inclinent avec vous devant les patriotes polonais morts au combat »*, a-t-il écrit, en exprimant l'espoir que les deux peuples vont vivre désormais *« en voisins égaux qui se respectent mutuellement »*.

Dans la matinée, le cadinal-primat de Pologne Jozef Glemp avait célébré devant le tombeau du soldat inconnu une grand-messe en plein air, pendant laquelle il a rendu hommage aux *« insurgés non catholiques »* (Juifs, protestants et athées) qui avaient *« manifesté un extraordinaire esprit de sacrifice »*. Le primat a rappelé aussi le *« déchirement personnel »* des soldats polonais combattant dans les rangs de l'armée soviétique, restée l'arme au pied à deux pas de Varsovie.

**MICHEL GARA**

**BIBLIOGRAPHIE**

## *L'envers de l'Albanie*

**ENVER HODJA,**
**LE SULTAN ROUGE**
*de Thomas Schreiber*
*Edition J. C. Lattès,*
*268 p., 129 F.*

Voici la première biographie consacrée au dictateur communiste sans doute l'un des plus féroces que l'Europe ait connus. Pourquoi pareil livre n'avait-il jamais pu être écrit sous le régime d'Hodja, de novembre 1944 jusqu'à sa mort en 1985 ? Ni sous celui de Ramiz Alia, son fidèle successeur, jusqu'en mars 1992 ? Ni en Albanie, ni à l'étranger ?

Voilà pourtant un homme dont le culte de la personnalité avait atteint des sommets. Tout simplement parce qu'Hodja lui-même refusa de confier cette tâche à d'autres. Au cours des dix dernières années de sa vie, il a ainsi publié quelques milliers de pages de mémoires, dont les titres sont déja éloquents : *« Les années d'enfance », « Les années de jeunesse », « Quand on jetait les fondements de l'Albanie nouvelle », « La naissance du Parti », « Les Titistes », « Les menées anglo-américaines en Albanie », « Avec Staline » « Les Khrouchtchéviens » « Réflexions sur la Chine »...*

### *Aussi dogmatique qu'imprévisible*

Une pareille production dépassait évidemment les capacités individuelles de l'ancien dictateur. Heureusement, l'« Institut des études marxistes-léninistes », dirigé d'une main de fer par son épouse, Nexhmije, était entièrement au service des ambitions « littéraires » d'Enver Hodja. Ce dernier, cela va sans dire, raconte l'histoire à sa guise. Il a été, par ailleurs, suffisament attentif pour effacer toute trace, pour faire disparaître ou falsifier toute documentation, susceptibles de donner lieu à une version différente des événements qui ont jalonné le XXe siècle albanais.

Thomas Schreiber n'avait pas d'autres choix que de puiser abondamment dans les témoignages invérifiables fournis par Enver Hodja. Cette biographie révèle un personnage sans grande ressemblance avec les secrétaires généraux des autres partis communistes d'Europe de l'Est, de même que le parcours suivi par son régime diffère de ceux de la Pologne, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie ou la Roumanie.

La personnalité d'Enver Hodja conjugue l'influence culturelle française avec le stalinisme pur et dur. Le dandy et le patriarche, l'homme de l'ombre et l'homme de l'avant-scène politique, l'homme de la réflexion et l'homme d'action, l'infidèle et le têtu : jusqu'à la fin, Enver Hodja est resté aussi dogmatique qu'imprévisible. Les multiples facettes de sa personnalité expliquent également l'absence de principes qui a caractérisé la politique albanaise, tant intérieure qu'extérieure pendant la période communiste.

Selon Ramiz Alia, son successeur, *« Enver Hodja est l'architecte de l'Albanie nouvelle »*. Mieux vaudrait traduire en toute rigueur : *« Enver Hodja est l'architecte de la catastrophe albanaise »*. Après un demi-siècle de domination, il a laissé pour héritage, un pays totalement coupé du reste du monde, une économie en faillite, un peuple traumatisé par tant d'années d'isolement et de violence policière, un Etat dépourvu de toutes institutions démocratiques.

Thomas Schreiber écrit, dans sa préface : *« D'un point de vue géopolitique, les Occidentaux, fascinés par ce régime féroce, ont néanmoins apprécié que la dictature d'Hodja ait assuré une stabilité certaine dans une région agitée. Aucun effort sérieux n'a jamais été entrepris pour attirer ce pays dans le camps occidental »*.

Jugement par trop cynique. Pour nous, qui sortons des ténèbres, nous espérons que le nombre de ceux qui sont fascinés par les régimes féroces ira diminuant et que ceux qui croient que l'Albanie peut assurer la stabilité dans cette région troublée, par la voie du renforcement de sa nouvelle démocratie, seront, eux, de plus en plus nombreux.

**BESNIK MUSTAFAJ**

**▶ Ambassadeur de la République d'Albanie à Paris, Besnik Mustafaj est l'auteur de trois livres publiés chez Actes Sud, dont « Entre crimes et mirages, l'Albanie ».**



**ITALIE**

# M. Berlusconi est prêt à remanier le projet de mise sous tutelle de son groupe Fininvest

C'est principalement sur les questions de la gestion de ses intérêts économiques et de la mise sous tutelle de son empire de communication Fininvest que le président du Conseil italien, Silvio Berlusconi, devait répondre, dans la soirée du mardi 2 août, aux critiques des députés à Rome. Les débats au Parlement promettaient d'être houleux à propos de cette proposition de *« blind trust »* à l'italienne, qui a été contestée notamment par la Ligue, l'une des composantes de la majorité gouvernementale.

Selon des sources proches de la présidence de la République, citées par le quotidien *La Repubblica*, le chef de l'Etat, Oscar Luigi Scalfaro, a décidé d'attendre de voir comment se déroulera le débat à la Chambre – qui pourrait se poursuivre mercredi – avant de fixer la date de son départ en vacances. En principe, le Parlement doit se séparer, jeudi, pour la pause estivale.

Ce débat avait été demandé par l'opposition, qui souhaitait interpeller le président du Conseil sur ses intentions en matière judiciaire, après le retrait du « décret Biondi », qui exemptait de la détention préventive les principaux responsables politiques de la corruption en Italie, et l'annonce d'un nouveau projet de loi. M. Berlusconi devait être interrogé également sur un dîner « privé », le 24 juillet, à sa résidence d'Arcore, qui réunissait des responsables de la Fininvest, des membres du gouvernement et des avocats, et dont l'objectif, selon l'opposition, était de définir un comportement commun face aux enquêtes « Mains propres » des juges anti-corruption de Milan.

### Pas de motion de censure

Pour sa part, M Berlusconi avait surtout l'intention de présenter aux députés son projet prévoyant de confier ses intérêts à un *« blind trust »*, au sein duquel un « gérant » aurait tout pouvoir, sauf celui d'acquérir ou de vendre les biens et qui serait placé sous l'autorité d'un « Haut Comité de surveillance ». Pour apaiser le conflit naissant, M. Berlusconi a demandé aux trois experts auteurs du dispositif d'y apporter des modifications et il aurait décidé de se montrer ouvert à toutes nouvelles suggestions. Le leader de la Ligue, Umberto Bossi, qui avait estimé que ce projet *« ne tenait pas debout », a annoncé qu'il présenterait une contre-proposition, mais le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, membre de la Ligue, s'est efforcé de rassurer, lundi, le chef du gouvernement en indiquant que M. Bossi « n'avait aucune volonté de rupture mais voulait seulement trouver une solution plus efficace »*. Pressentant que la majorité polémiquera mais ne rompra pas, le chef de l'opposition, Massimo D'Alema, du Parti démocratique de la gauche (ex-PCI), a écarté l'hypothèse d'une motion de censure, qui est à ses yeux une *« méthode vieillotte »*.

Enfin, selon un sondage de l'Institut SWG réalisé pour l'hebdomadaire *Famiglia Cristiana*, la cote de popularité du chef du gouvernement a chuté de 12 points entre les mois de février et juillet, au profit de son allié Gianfranco Fini de l'Alliance nationale (néofasciste) qui en gagne autant. – *(AFP.)*

# Aux Etats-Unis, un code de conduite établit une stricte frontière entre intérêts public et privé

WASHINGTON
*de notre correspondant*

La situation de Silvio Berlusconi est impensable aux Etats-Unis : depuis les années 50, un code de conduite très strict impose à presque tout titulaire d'une haute fonction publique de confier à un tiers la gestion de ses biens privés.

Le système en vigueur est celui du *blind trust*, sorte de société fiduciaire à laquelle l'intéressé doit, le temps de son mandat, confier sa fortune – titres mobiliers, biens immobiliers, comptes rémunérés, devises ou autres formes de capital. En entrant à la Maison Blanche, M. Clinton a remis son portefeuille boursier (pas négligeable) à un gestionnaire de titres, qui les a placés dans un *blind trust* ; le président perd le contrôle de sa fortune privée.

Le responsable du *blind trust* ne rend aucun compte au propriétaire des titres, qui ne peut, de son côté, passer aucun ordre ni recevoir aucune information. La seule obligation du gestionnaire du *blind trust* à l'égard de son client est de lui fournir une fois par an l'état de sa fortune, mais sans entrer dans le détail des opérations auxquelles il a pu procéder. Souvent, le *blind trust*est géré comme un fonds de placement unique, à l'intérieur duquel le gestionnaire ne peut distinguer les différents propriétaires des titres. L'idée est d'éviter tout conflit d'intérêt en dressant la frontière la plus opaque possible (*blind*, aveugle) entre travail de service public et gestion d'une fortune privée.

Nombre de hauts fonctionnaires de la présidence doivent aussi confier leurs affaires privées à un *blind trust*. Il va de soi que tous les droits attachés à la possession des titres sont suspendus : droit de vote, décision d'investissement sur les revenus des titres, etc.

Les membres du cabinet, les ministres sont soumis à la même règle ainsi que leurs plus proches collaborateurs. Mais le domaine couvert par ce code de conduite est alors plus restreint ; il ne concerne que les secteurs sur lesquels le ministre et les membres de son équipe rapprochée sont appelés à prendre des décisions. Le secrétaire à l'agriculture par exemple peut garder ses actions dans l'électro ménager. En cas de doute, les intéressés doivent consulter le « bureau de l'éthique », qui, dans chaque département ministériel, est compétent pour conseiller, voire édicter les règles à suivre.

### Les problèmes viennent après

A en croire l'opinion générale, le système paraît donner à peu près satisfaction. Les problèmes viennent « après », au moment du retour à la vie privée. C'est là que nombre d'abus ont été constatés, lorsqu'un ancien responsable de l'administration fait profiter un secteur privé de ses contacts dans le service public. L'administration Clinton a très vaguement essayé d'édicter un code de bonne conduite pour ex-hauts responsables publics. Apparemment sans grand succès, puisque deux anciens éminents collaborateurs de la Maison Blanche de M. Clinton n'ont rien eu dé plus pressé, il y a quelques mois, que de rejoindre à Washington deux firmes de lobbying spécialisées dans les contacts avec l'administration...

Une précision encore : s'il était américain, Silvio Berlusconi devrait non seulement abandonner à un *blind trust la majorité qu'il détient dans la Fininvest, mais devrait aussi démanteler cette société puisque la législation sur les concentrations dans l'audiovisuel lui interdirait de posséder plus d'un réseau de télévision national.*

**ALAIN FRACHON**

Avec l'enterrement d'un projet en 1992

## *La fiducie n'existe pas dans le droit français*

Un projet de loi sur la transmission de la propriété créant un *blind trust* à la française appelé fiducie avait été présenté en février 1992 en Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale. Il n'a même pas été discuté et a été purement et simplement enterré.

La fiducie se définissait comme un contrat par lequel une personne physique ou morale – le constituant – transférait tout ou partie de ses biens et droits à une autre personne – le fiduciaire. Ce dernier avait pour mission de gérer les biens dans un cadre et pour un temps déterminé par le constituant. Avec l'abandon de la fiducie, il n'existe pas de possibilité de créer de « trust » à l'anglo-saxonne en France. Apparemment, cette lacune ne trouble guère la classe politique.

**MOLDAVIE**

# Bucarest dénonce la nouvelle Constitution

Le gouvernement roumain a dénoncé, lundi 1er août, certains passages de la nouvelle Constitution de la Moldavie, estimant notamment que cette ex-République soviétique voisine de la Roumanie *« s'éloigne de sa propre déclaration d'indépendance »* adoptée en août 1991.

Bucarest *« regrette »* que la Constitution moldave, adoptée fin juillet, établit *« contre toutes les évidences historiques et scientifiques le moldave en tant que langue officielle alors qu'il n'est autre que le roumain ». « Cela vise à nier les caractères d'Etat roumain de la république de Moldavie »*, affirme le communiqué du gouvernement.

Bucarest déplore également les articles de la nouvelle Constitution donnant la possibilité à d'autres langues, dont le russe, de devenir langues officielles à côté du moldave. En 1990, lorsque la Moldavie avait envisagé son rattachement à la Roumanie, des russophones de l'est du pays ainsi que des Gagaouzes turcophones du sud avaient proclamé leur indépendance, déclenchant des affrontements meurtriers qui ont duré jusqu'en juillet 1992.

La nouvelle Constitution donne un statut particulier d'autonomie à ces deux régions. Le président de la « république » autoproclamée du Dniestr, majoritairement russophone, s'est d'ailleurs prononcé, lundi, pour la création d'une confédération en Moldavie. – *(AFP.)*

## EUROPE

### BOSNIE-HERZÉGOVINE

# Les Serbes demandent à reprendre les négociations avec les grandes puissances

**Les Serbes de Bosnie ont demandé, lundi 1^er août, à rouvrir immédiatement les négociations avec le « groupe de contact » international (Etats-Unis, Russie, Allemagne, France et Grande-Bretagne) sur le découpage de la Bosnie, exigence à laquelle se sont opposés Washington, Paris, Londres et Bonn.**

*« La République serbe* [autoproclamée en Bosnie] *veut entamer immédiatement des négociations avec le groupe de contact sur certains aspects de la carte proposée afin que le partage devienne entièrement acceptable à la partie serbe »*, lit-on dans un communiqué publié à Pale, le fief des Serbes bosniaques. Ces derniers réclament non seulement des modifications de la carte mais aussi des garanties sur la souveraineté de leur « République ». Les cinq pays du « groupe de contact » avaient proposé aux belligérants ce plan de partage – accordant 51 % du territoire bosniaque à la fédération croato-musulmane et 49 % aux Serbes – et spécifié qu'il était *« à prendre ou à laisser »*, en soulignant qu'un « oui mais » serait considéré comme un refus.

A la suite de la réponse serbe s'apparentant à un « ni oui ni non, mais continuons à négocier », les grandes puissances ont décidé de renforcer les sanctions économiques contre la Serbie (*le Monde* du 2 août). A cette fin, des contacts informels ont été engagés au Conseil de sécurité de l'ONU, où une résolution allant dans ce sens pourrait être présentée dès cette semaine.

Les quatre pays occidentaux du « groupe de contact » ont d'ores et déjà rejeté la demande serbe formulée lundi, après que le président de la Serbie, Slobodan Milosevic, eut pressé les Serbes bosniaques d'accepter le plan de paix international. *« Les Etats-Unis estiment que cela n'a pas de raison d'être »*, a dit un porte-parole du département d'Etat à Washington. A Paris, le ministère des affaires étrangères a déclaré : *« Ce communiqué* [serbe] *ne contient aucun élément nouveau qui soit de nature à répondre à l'attente du groupe de contact. »* A Londres, un responsable du Foreign Office a rappelé que la carte proposée aux belligérants n'était pas négociable. *« La dernière déclaration des dirigeants serbes bosniaques ne semble pas respecter ce critère »*, a-t-il déclaré. En Allemagne, enfin, on a indiqué de source proche du gouvernement qu'il était exclu de modifier les cartes du plan de paix.

De son côté, le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, a estimé que les Serbes accepteraient probablement le plan de paix. De retour de Belgrade, où il a rencontré Slobodan Milosevic, il a jugé que ce dernier finirait par convaincre les Serbes bosniaques de l'accepter, *« dans l'intérêt du peuple serbe tout entier »*. Moscou s'efforcerait alors d'obtenir une levée rapide de l'embargo contre la Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

A Sarajevo, des négociations se sont ouvertes lundi, sous les auspices de l'ONU, entre Serbes et représentants du gouvernement bosniaque pour discuter de la libération des prisonniers, de la réouverture des voies de communication avec la capitale bosniaque et de l'arrêt des tirs sur la population civile. Mais, pendant les discussions à l'aéroport, les tireurs embusqués ont fait de nouvelles victimes dans la ville assiégée – deux tués et six blessés en vingt-quatre heures. De plus, *« les violations* [du cessez-le-feu] *se sont étendues à des zones jusqu'ici épargnées »*, a noté un porte-parole de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU).

Depuis que le « groupe de contact » a rendu public, le mois dernier, son plan de paix pour la Bosnie – accepté par les Musulmans et les Croates –, les forces serbes ont intensifié leurs attaques contre les « casques bleus » et paralysé le ravitaillement de Sarajevo. Elles ont également accéléré l'expulsion des Musulmans qui étaient restés dans les zones qu'ils contrôlent, notamment dans la région de Bijeljina (dans le nord-est de la République). Tout en expulsant des familles entières, les Serbes ont souvent gardé les hommes, qu'ils obligent à travailler sur les lignes de front, pour creuser des tranchées ou servir de bouclier humain, selon des responsables de l'ONU. – *(Reuter.)*

### TADJIKISTAN

# La Russie ne souhaite pas s'engager dans la lutte contre la guérilla islamiste

MOSCOU

*de notre correspondant*

Est-ce la crainte de se trouver plongé dans un nouveau « bourbier afghan » ? Ou un avertissement lancé au chef de l'Etat tadjik, Emomali Rakhmonov ? La Russie a fait part, dimanche 31 juillet, de sa *« vive préoccupation »* face à l'intensification des actions de la guérilla islamiste dans ce pays d'Asie centrale, frontalier de l'Afghanistan.

Déjà, la semaine dernière, le commandant des forces russes stationnées au Tadjikistan à répondu par la négative à la demande d'aide de M. Rakhmonov, laissant penser que ce dernier n'a plus le soutien inconditionnel de Moscou. Ce refus intervient alors que l'opposition armée islamiste, loin de se cantonner dans ses réduits des montagnes du Pamir, multiplie les incursions en plaine et engage directement les combats avec les troupes gouvernementales. Une trentaine d'opposants islamistes ont notamment été tués au cours d'affrontements dans l'est du pays, a indiqué, lundi, l'agence Interfax alors que le 21 juillet une cinquantaine de militaires tadjiks ont été enlevés dans la région de Tavil-Dara à 150 kilomètres à l'est de la capitale Douchanbé. Le gouvernement tadjik, craignant que ces otages soient transférés en Afghanistan, a fermé la frontière et a demandé à l'ONU d'envoyer un émissaire afin de négocier leur libération avec les islamistes. Depuis une dizaine de jours, de violents combats se déroulent dans cette région, et, selon des sources proches de l'opposition, l'aviation gouvernementale aurait bombardé à deux reprises des localités, faisant des victimes civiles.

Toutefois, les gardes-frontières russes, s'ils *« continueront à défendre strictement la frontière tadjiko-afghane »*, n'interviendront pas dans les affrontements en cours, a indiqué le ministère russe des affaires étrangères. Or le Tadjikistan est un « protectorat » russe et le régime néocommuniste en place depuis fin 1992 ne doit sa survie qu'à l'injection continue de roubles et à la présence de 20 000 militaires russes, chargés de contrôler la frontière avec l'Afghanistan et d'assurer, entre autres, des missions de *« maintien de la paix »*. La relative « froideur » de Moscou à l'égard du pouvoir en place – si elle devait se confirmer – pourrait avoir été provoquée par l'intransigeance de Douchanbé lors des négociations avec l'opposition, qui se sont tenues fin juin à Téhéran sous l'égide des Nations unies. Aucun accord, ne serait-ce que de façade, sur la poursuite des discussions n'avait été conclu. Le « syndrome afghan » n'est certainement pas étranger à la réticence des militaires russes à s'engager aux côtés des troupes gouvernementales. Sept officiers russes ont en effet été assassinés au début du mois de juin. – *(Intérim.)*

## EN BREF

**ALLEMAGNE : les libéraux refusent d'envisager une coalition avec les sociaux-démocrates.** – Le président du Parti libéral (FDP), Klaus Kinkel, a rejeté lundi 1^er août l'hypothèse d'une coalition de centre gauche avec les sociaux-démocrates (SPD) après les élections du 16 octobre prochain. M. Kinkel, par ailleurs ministre des affaires étrangères, réagissait ainsi aux propos de Günter Verheugen, le secrétaire général du SPD, selon qui une alliance entre les sociaux-démocrates, les libéraux et les écologistes était l'option la plus *« vraisemblable »* pour cet automne. – *(Reuter.)*

**BULGARIE : un ancien dirigeant communiste gracié.** – Georgi Atanassov, qui fut le dernier premier ministre communiste en Bulgarie en 1989, a été gracié *« pour raisons de santé »* par le président Jelio Jelev. Agé de 61 ans, M. Atanassov avait été condamné en 1992 à une peine de dix ans d'emprisonnement pour détournement de fonds portant sur 210 000 leva (22 000 francs). L'ancien numéro un communiste du pays, Todor Jivkov, 82 ans, condamné en 1990 à sept ans de réclusion pour détournement de fonds au profit de ses proches, se trouve en résidence surveillée. – *(AFP.)*

**ROUMANIE : grève des mineurs.** – Selon des sources syndicales, 60 000 salariés participent à la grève déclenchée jeudi 28 juillet dans les mines de lignite de Roumanie. Les mineurs réclament une augmentation des salaires de nature à compenser une perte de pouvoir d'achat qu'ils évaluent à 12 % depuis mai 1993. Leur employeur, la Régie du lignite, indique ne pas pouvoir aller au-delà de 7 %. Après l'échec de négociations entre l'employeur et les grévistes dimanche, le directeur de la Régie, Radu Mironovici, était attendu à Bucarest lundi 1^er août pour des consultations avec le premier ministre, Nicolae Vacaroiu. – *(AFP.)*

**RUSSIE : vague de choléra au Daghestan.** – Les autorités russes vont envoyer 50 tonnes de médicaments au Daghestan (République musulmane du sud de la Russie), pour tenter d'enrayer la propagation du choléra, qui affecterait près de 200 personnes. Selon le ministère de la santé, le germe a été apporté par des pèlerins de retour d'Arabie saoudite et sa propagation est due à de mauvaises conditions d'hygiène et une eau de mauvaise qualité. Deux cas isolés de la maladie ont été par ailleurs signalés à Moscou. – *(AFP.)*

**TURKMENISTAN : le président limoge deux ministres.** – Deux membres du gouvernement turkmène ont été révoqués pour corruption ce week-end par le président Saparmurat Niyazov, rapporte le journal gouvernemental *Turkmenskaya Iskra* daté du lundi 1^er août. Il s'agit du ministre de l'agriculture, Paizgeldi Meredov, et de son collègue chargé des hydrocarbures, Nazar Sayunov. Les noms de leurs successeurs n'ont pas encore été rendus publics. – *(Reuter.)*

**UKRAINE : assassinat d'un conseiller du président de Crimée.** – Un conseiller du président de Crimée Iouri Mechkov a été tué par balles samedi 30 juillet à Simferopol, alors que les assassinats commandités et les règlements de compte se multiplient dans la presqu'île ukrainienne. Membre du conseil économique du président de Crimée, Mikhaïl Kortchelava, âgé d'environ quarante ans, a été tué de deux balles dans la tête dans un centre de vacances de Simferopol, le chef-lieu de la République autonome. – *(AFP.)*

## PROCHE-ORIENT

### La controverse sur l'avenir de Jérusalem

# Yasser Arafat demande que le sort de la Ville sainte soit négocié « maintenant »

La question de l'avenir de Jérusalem continue de soulever des vagues. Après avoir protesté auprès de l'ONU, de la Ligue arabe et de la Jordanie concernant la récente déclaration israélo-jordanienne de Washington, attribuant au roi Hussein un rôle *« spécial »* sur les lieux saints de l'islam à Jérusalem (*le Monde* du 27 juillet), Yasser Arafat a réclamé, lundi 1^er août, l'ouverture immédiate de négociations sur le statut final de la ville.

*« Ils ont soulevé maintenant cette question et l'ont posée sur la table »*, a-t-il dit lors d'une conférence de presse à Gaza. *« S'ils ont décidé de commencer maintenant, nous insistons pour que cela commence maintenant »*, a ajouté le président de l'Autorité palestinienne. Il a rappelé qu'en vertu de la déclaration de principes israélo-palestinienne du 13 septembre 1993, le sort de la Ville sainte ne doit être débattu que lors des pourparlers sur le statut définitif des territoires occupés. Ces pourparlers devraient commencer au plus tard deux ans après le début de la période intérimaire palestinienne.

Au cours des derniers jours, la Jordanie et Israël ont souligné qu'ils dissociaient les affaires religieuses des questions politiques et que le sort de Jérusalem demeurait inscrit à l'agenda des négociations israélo-palestiniennes. Le premier ministre israélien Itzhak Rabin a toutefois réaffirmé lundi que *« Jérusalem unifiée est la capitale de fait de l'Etat d'Israël. » « C'est la réalité et il en sera également ainsi à l'avenir »*, a ajouté M. Rabin. »

Pour la première fois néanmoins, quatre sous-commissions de travail israélo-palestiniennes se sont réunies lundi à Jérusalem pour étudier l'application des accords économiques signés le 29 avril dernier à Paris. La réunion s'est tenue à l'hôtellerie Notre-Dame de Jérusalem, établissement catholique situé à la lisière des secteurs ouest et est. Elle a porté sur la libre circulation des marchandises, les problèmes liés au passage des ouvriers palestiniens vers Israël, les méthodes fiscales et le libre écoulement des produits agricoles. Le ministère israélien de l'agriculture a annoncé que seules six catégories de produits palestiniens continueraient désormais d'être soumises à des quotas jusqu'en 1998. – *(AFP, Reuter.)*

### LIBAN

# L'audiovisuel privé autorisé à reprendre les bulletins d'information

BEYROUTH

*de notre correspondant*

La liberté de l'information audiovisuelle au Liban a été rétablie, vendredi 29 juillet, au terme d'un peu plus de quatre mois d'interdiction de toute émission politique sur les radios et les télévisions privées. Aussitôt promulguée par le président de la République la loi, dite Moghaïzel-Saad – du nom des députés qui en sont les auteurs –, votée par le Parlement contre la volonté du gouvernement, les stations de radio et les chaînes de télévision ont repris leurs bulletins d'information. Il s'agit d'une loi provisoire en attendant la réglementation définitive de l'audiovisuel dont le Parlement est déjà saisi.

Le ton des premiers journaux télévisés et radiodiffusés des médias privés était libre et l'information complète. Prudents, leurs directeurs ont néanmoins créé une commission d'autocensure pour veiller au respect, dans leurs émissions, de l'ordre public et de l'*« entente nationale »*. Ce développement a été salué de tous côtés comme *« une victoire de la démocratie et de la liberté d'expression »*. Le Parlement a démontré, à cette occasion, qu'il n'était pas une chambre d'enregistrement et les alliances les plus inattendues se sont nouées à cet effet. On a ainsi vu l'ancien ministre Soleiman Frangié jouer un rôle, clé pour sauver la LBC, qui fut la station des Forces libanaises, milice dont il a été l'ennemi acharné.

La Syrie a laissé faire le Parlement et n'a pas cherché à éterniser à Beyrouth le système du « journal unique » gouvernemental. Il existe près de cinquante chaînes de télévision et deux cents stations de radio au Liban, petit pays de 3,5 millions d'habitants.

LUCIEN GEORGE

### QATAR

# Commande de douze Mirage 2000-5

Le Qatar a annoncé, lundi 1^er août, la signature d'une commande de douze Mirage 2000-5, fabriqués par Dassault-Aviation, et équipés de missiles Mica et Magic 2 de la société Matra-Défense, à l'occasion de la visite à Doha du ministre français de la défense, François Léotard. En outre, un accord de coopération militaire a été conclu entre les deux pays. Le montant global de la commande est estimé de 5 à 6 milliards de francs, dont 1,5 milliard pour les missiles et un peu plus de 300 millions, selon les spécialistes, pour chaque exemplaire de la nouvelle version du Mirage 2000, qui seront livrés en 1997. Le Qatar, dont l'équipement militaire est à 70 % français, a préféré les avions de Dassault dans une nouvelle configuration « multirôle » aux avions de combat F-16 proposés par l'Américain Lockheed.

**YÉMEN : le président réclame l'extradition de dirigeants sudistes.** – Le président yéménite, Ali Abdallah Saleh, a réclamé, dimanche 31 juillet, l'extradition, par les pays qui les ont accueillis, de dirigeants sudistes, en vue de les juger pour *« crimes de guerre »*, a rapporté l'agence officielle SABA. Le chef de l'Etat a notamment cité Ali Salem El Bid, « président » de l'éphémère « République démocratique du Yémen », et le « vice-président », Abdel Rahmane Jiffri. Le premier est réfugié en Oman, et le second en Arabie saoudite. – *(AFP.)*

## CORRESPONDANCE

# Vestiges français à Shanghaï

A la suite d'un article de notre correspondant en Chine intitulé *Vestiges français à Shanghaï*, publié dans *le Monde* daté 26-27 juin, Georges Bouvier nous a adressé la lettre suivante :

*Mon père était banquier à Shanghaï et n'a jamais été propriétaire du Grand Monde et n'a eu aucun lien avec cette société à quelque moment que ce soit. Je n'en suis donc pas l'héritier. Cette société appartient ou a appartenu à des Chinois que je n'ai jamais connus. En tant que président de l'Union des Français de Chine, je peux vous certifier que le Grand Monde ne figurait pas au nombre des biens appartenant à des Français.*

**Le Monde**

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex



PRINTED IN FRANCE

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

La rivalité entre M. Chirac et M. Balladur pour l'élection présidentielle

# Les partisans du premier ministre s'organisent afin de riposter aux critiques des dirigeants du RPR

**Face aux critiques formulées par des dirigeants du RPR comme Jean-Louis Debré, secrétraire général adjoint, ou Bernard Pons, président du groupe au Palais-Bourbon, à l'encontre de la politique du gouvernement, les partisans d'Édouard Balladur s'organisent pour assurer la riposte. Plusieurs députés RPR, dont trois maires des Hauts-de-Seine – département dont Charles Pasqua préside le conseil général –, font partie de cette « force d'action rapide », animée par Nicolas Sarkozy, ministre du budget et maire, lui aussi, d'une commune de ce département (Neuilly-sur-Seine), et Nicolas Bazire, directeur du cabinet du premier ministre.**

**■ DÉPUTÉS CHOYÉS. – Les membres du groupe RPR de l'Assemblée nationale sont l'objet de toutes sortes de prévenances de la part du premier ministre et du maire de Paris. Invités à déjeuner à l'hôtel Matignon par l'un, à la tour Eiffel par l'autre, ils constatent que leurs interventions en faveur de leurs électeurs bénéficient du meilleur traitement d'un côté comme de l'autre. Partagés entre la fidélité envers Jacques Chirac et la dynamique dont bénéficie Édouard Balladur dans l'opinion, les députés RPR que nous avons interrogés espèrent que les deux hommes sauront s'entendre pour qu'un seul porte finalement les couleurs de leur parti à l'élection présidentielle.**

Les balladuriens et leurs chefs de file sont intarissables. Avec une grande minutie, ils peuvent décrirent longuement les plans de bataille supposés des chiraquiens pour abattre le premier ministre. Au bout du compte, du reste, les intentions diaboliques qui sont prêtées – avec d'efficaces relais – aux amis de Jacques Chirac ne brillent pas par la subtilité stratégique. Le terrain s'y prête peut-être. Intarissables sur le « camp d'en face », les partisans d'Edouard Balladur sont, en revanche, assez discrets sur leur propre dispositif de bataille. Pourtant, il existe bien. Dans l'entourage du maire de Paris, personne n'en doute.

Si Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a pu comparer, un jour de 1993, les centristes du gouvernement à une *« garde rapprochée »* destinée à protéger Edouard Balladur – au plus haut des sondages, à l'époque –, ce sont bien quelques députés néogaullistes qui constituent, aujourd'hui, la « force d'action rapide » du chef du gouvernement. Les éléments de cette « FAR » se réunissent régulièrement, en général en fin de semaine, à l'hôtel Matignon, sous le commandement d'un ancien officier de marine : Nicolas Bazire. Le directeur du cabinet de M. Balladur n'agit pas seul. Hiérarchie oblige, il est placé sous l'autorité de Nicolas Sarkozy, son inséparable double, ministre du budget et de la communication et porte-parole du gouvernement. M. Sarkozy met autant de foi à promouvoir le balladurisme qu'il avait mis de ferveur pour assurer la promotion du chiraquisme, au temps où il n'avait que mépris pour *« ceux qui changent de casaque en cours de chemin »*.

Ces deux stratèges sont flanqués d'un troisième homme : Jean-Paul Davin, conseiller technique, chargé des relations avec le Parlement, auprès de M. Balladur. Ensemble, il font « tourner » une équipe de députés RPR parmi lesquels se trouvent, notamment, trois maires des Hauts-de-Seine : Jacques Baumel (Rueil-Malmaison), Patrick Devedjian (Antony) et Patrick Balkany (Levallois-Perret). Chacun d'eux a une spécificité.

### *M. Baumel sort de sa tranchée*

Compagnon de la Libération, ancien ministre et ancien secrétaire général de l'UNR – ancêtre du RPR –, M. Baumel donne la légitimité gaulliste à la troupe. Que Jean-Louis Debré, actuel secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, critique l'action gouvernementale, et le résistant Baumel sort de la tranchée pour protéger M. Balladur. *« Arrêtons de tirer sur le pianiste ! »* clame-t-il. Ou bien il se lamente de voir repartir *« la machine à perdre les élections »*.

Très indépendant par rapport à l'appareil chiraquien du RPR, le maire d'Antony, en revanche, représente la jeune classe néogaulliste, celle qui n'a encore jamais vu un des siens à l'Elysée. Quant à M. Balkany, connu de ses collègues pour « bétonner » son fief électoral, il avait fait toute la campagne contre la ratification du traité de Maastricht dans l'équipe de... Charles Pasqua et de Philippe Séguin, farouches opposants au traité.

Comme M. Baumel, MM. Devedjian et Balkany ne sont pas tapis au fond du bois. Ils s'expriment publiquement. Si le premier joue les pacificateurs, en conjurant les chiraquiens de ne pas se lancer dans la *« guérilla contre le gouvernement »*, le second joue davantage de l'artillerie lourde, en demandant, ni plus ni moins, que Jean-Louis Debré, pourfendeur du balladurisme, soit relevé de ses fonctions. Le porte-parole du RPR, du reste, est aussi la cible de son frère, Bernard Debré, qui fait partie, lui aussi, de la « FAR » du premier ministre. Chef du service d'urologie de l'hôpital Cochin, à Paris, où a été opéré François Mitterrand, et ancien antimaastrichtien, Bernard Debré a le don de pouvoir faire publier, dans *le Figaro*, un article défendant M. Balladur la veille du jour où *le Monde* publie un entretien de son frère qui « descend » le chef du gouvernement.



D'autres encore sont membres de la *« Force d'action rapide, balladurienne »*, comme Jean-Yves Chamard (Vienne) et Jean-Pierre Delalande (Val-d'Oise). Certains de leurs compagnons préfèrent préserver leur anonymat. *« Nous ne serons jamais les agresseurs, mais toute agression fera l'objet d'une riposte immédiate et multiple »*, confie l'un d'eux. Certains chiraquiens ont la conviction que les premiers éléments de la « FAR » seront relayés par des forces plus imposantes vers la fin de l'année. Dans l'autre camp, on ne dément pas une telle hypothèse – c'est de bonne guerre –, en laissant entendre que d'anciens premiers ministres pourraient entrer dans la danse.

Quoi qu'il en soit, la logistique va bientôt suivre cette mise en train. On dit que M. Balladur sait déjà où il installera son « QG » de campagne, sur plusieurs étages d'un immeuble qu'il connaît bien, du côté du boulevard Saint-Germain, à Paris.

**OLIVIER BIFFAUD**

# *L'été cornélien*

*Suite de la première page*

Par petits groupes, ils sont invités à venir s'exprimer au cours de déjeuners « thématiques », en compagnie des plus proches collaborateurs d'Edouard Balladur. Le premier ministre les rejoint, impromptu, au moment du café, et s'enquiert courtoisement des problèmes de leur circonscription. De retour à l'Assemblée, on loue sa qualité d'écoute, sa disponibilité et l'attention qu'il prête aux situations locales. Dans les journaux électoraux, on s'affiche avec fierté aux côtés du chef du gouvernement. On accepte avec enthousiasme les multiples missions qu'il confie aux parlementaires. Matignon pousse même la prévenance jusqu'à mettre à leur disposition un « numéro vert », supposé assurer un traitement privilégié aux requêtes les plus pressantes. *« Il y a eu, en effet, un remarquable travail de quadrillage du cabinet de Balladur »*, résume Frédéric de Saint-Sernin (Dordogne), un des membres de la cellule présidentielle de Jacques Chirac. Sur les députés, le charme Balladur opère, y succomber n'est pas pécher.

### « Réseau parallèle »

Certains, pourtant, commencent à s'étonner de cette cour assidue, qui pourrait bien, à la longue, détourner les députés néogaullistes de leur fidélité à Jacques Chirac. Dans l'entourage du président du RPR, les sentinelles donnent l'alerte et entreprennent, méthodiquement, dès l'automne, de raffermir les liens. Deux proches, François Baroin (Aube) et Eric Raoult (Seine-Saint-Denis), sont chargés d'impliquer les parlementaires, *via* des groupes de travail, dans l'élaboration du projet présidentiel, afin de contrer l'offensive de séduction d'Edouard Balladur. *« Face à l'efficacité de la machine Matignon, on a fait passer le message à Jacques Chirac : il faut densifier le message et construire un réseau parallèle »*, raconte Eric Raoult. Désormais, l'évidence s'impose : l'harmonieux partage des rôles qui prévalait au lendemain de la victoire s'est transformé en rivalité entre les deux hommes.

Les députés sont plus que jamais l'objet de tous les égards. On envisage même sérieusement, dans l'équipe du maire de Paris, de prêter une attention toute particulière aux épouses, réputées plus fidèles chiraquiennes que leurs élus de maris. *« Il ne se passe pas une semaine sans que l'on reçoive un carton d'invitation de Chirac ou de Balladur »*, raconte Patrice Martin-Lalande, député du Loir-et-Cher. Aux déjeuners à Matignon, Jacques Chirac a riposté en invitant à dîner tous les députés, en deux « fournées », au restaurant de la tour Eiffel. *« On s'est mis à nous aimer beaucoup, à nous chouchouter »*, confirme Simone Rignault, élue de la Nièvre. Cette rivalité, constate-t-elle avec amusement, a une conséquence heureuse : *« On a un taux de réussite fabuleux pour nos interventions. »*

Elle fait surtout peser une tension, que les députés RPR sont nombreux à déplorer. *« Les uns et les autres polissent leur discours, par crainte d'être catalogués »*, observe Elisabeth Hubert (Loire-Atlantique). *« Chaque éternuement d'un député est interprété »*, ajoute Pierre Lellouche, élu du Val-d'Oise. On en vient à s'interroger longuement avant de répondre à une invitation, par crainte de froisser les susceptibilités. *« Lorsqu'ils ont appris que j'avais accepté d'accompagner le premier ministre en Afrique, des collègues m'ont appelé pour me mettre en garde contre les risques d'interprétation »*, confie Jean-Louis Léonard, député de la Charente-Maritime.

La tension semble monter d'un cran à la fin de la session de printemps. Un incident, très significatif, éclate lors d'une réunion du groupe RPR, le 31 mai, à propos du limogeage de Jean-François Probst, un proche de Jacques Chirac chargé de mission auprès de Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

### « Commissaires politiques »

Ce dernier avait tenu, publiquement, des propos ironiques sur une éventuelle candidature du premier ministre à l'élection présidentielle, et quelques voix s'élèvent, parmi les députés néogaullistes, pour s'interroger sur le rôle de Matignon dans ce « vidage ». L'intervention en ce sens de Raoul Béteille (Seine-Saint-Denis) suscite de nombreux applaudissements. Soudain, un député de la Dordogne, Daniel Garrigue, prend implicitement à partie Jean-Paul Davin, chargé des relations avec le Parlement au cabinet du premier ministre, qui assiste, comme tous les mardis, à la réunion, en dénonçant avec véhémence les *« commissaires politiques »* de Matignon, appliqués, selon lui, à recenser les pro et les anti-Balladur.

La majorité des élus RPR assistent, déconcertés, à ces escarmouches qui empoisonnent l'atmosphère. L'incompréhension le cède à l'agacement lorsque Bernard Pons, président du groupe néogaulliste et fidèle chiraquien, multiplie les piques à l'adresse du gouvernement, puis à la colère quand Jean-Louis Debré, porte-parole et secrétaire général adjoint du mouvement, s'en prend avec virulence à la politique d'Edouard Balladur. *« Cette fois, c'est vraiment trop »*, proteste Hervé Gaymard, député de Savoie. *« C'est vraiment délirant de voir un porte-parole du RPR s'exprimer comme un premier secrétaire du PS »*, observe, pour sa part, Pierre Lellouche. *« Là, on ne suit plus, c'est une politique suicidaire »*, s'exclame Etienne Pinte (Yvelines), un proche de Philippe Séguin. La toute dernière initiative, prise par Jean Ueberschlag (Haut-Rhin) et Marc Praysse (Rhône), d'adresser à l'ensemble de leurs collègues une lettre appelant à *« serrer les rangs autour de Jacques Chirac sous le signe du rassemblement et de la fidélité »* ajoute encore à leur irritation.

### « Ne faites pas les c... ! »

De leurs électeurs, tous retiennent un mandat impératif : ne pas laisser la discorde compromettre les chances d'une victoire à l'élection présidentielle. Si beaucoup partagent, sur le fond, les critiques formulées par Bernard Pons et Jean-Louis Debré vis-à-vis du gouvernement, ils ont constaté l'effet déplorable de ces propos sur l'opinion publique. *« Le mot d'ordre est clair : ne faites pas les c... ! »*, résume Elisabeth Hubert. *« Avec cette rivalité, on est en passe de détruire une des plus belles victoires politiques de ces cinquante dernières années »*, déplore Pierre Lellouche. *« Si les électeurs nous voient nous chamailler comme des gamins, personne n'en tirera bénéfice »*, affirme Georges Tron (Essonne), un des plus fidèles partisans d'Edouard Balladur. *« Une élection présidentielle ne se joue pas à la roulette russe, avec plusieurs balles dans le barillet. On est trop près d'emporter la mise pour se risquer à y renoncer »*, ajoute, de son côté, Philippe Auberger, député de l'Yonne.

La majorité des députés RPR sont d'autant plus enclins à faire passer ce message d'union, adressé par les électeurs, qu'au fond d'eux-mêmes ils redoutent comme un cauchemar d'avoir à arbitrer un conflit entre les deux hommes. *« La plupart d'entre nous sont dans une position très cornélienne »*, observe Etienne Pinte. *« Choisir entre Chirac et Balladur, c'est comme si on nous demandait de choisir entre notre père et notre mère. On n'a pas envie d'être les acteurs du divorce »*, indique Simone Rignault. Avec un art consommé de l'autopersuasion, plusieurs affirment, comme Hervé Gaymard : *« Ce sont deux hommes d'Etat. Ils régleront ça à la loyale, entre quat'z'yeux. » « On ne nous demandera pas d'arbitrer »*, veut croire aussi Jean-Louis Léonard.

Ils sont nombreux à confier que leur candidat de cœur reste Jacques Chirac. A lui les attachent l'amitié, la chaleur humaine, la légitimité militante et la reconnaissance pour les avoir soutenus sans compter pendant la campagne législative. *« L'affectivité, la séduction, c'est Jacques Chirac ; le réalisme, c'est Balladur »*, résume Etienne Pinte. L'autopersuasion dissimule mal, toutefois, l'inquiétude, voire le désarroi, dans un groupe profondément renouvelé, où beaucoup de jeunes députés sont en situation électorale fragile. Pour ceux-là, le meilleur candidat sera, d'abord, celui qui leur permettra de conforter leur implantation.

*« Je suis humainement proche de Chirac, mais, politiquement, comme les électeurs, pour celui qui nous fera gagner »*, concède Jean-Louis Léonard. *« Je ne me suis pas engagé en politique pour attendre encore dix ans dans l'opposition »*, souligne Pierre Lellouche. Proche de Jacques Chirac, Philippe Auberger est encore plus clair : *« Bien sûr, j'ai une préférence, mais je préfère surtout que l'un des deux soit élu. »* Peu importe celui qui recevra les clés : demain matin, ils veulent entrer à l'Elysée.

**CÉCILE CHAMBRAUD et PASCALE ROBERT-DIARD**

## BIBLIOGRAPHIE

# *L'étrange amitié*

**DE SI BONS AMIS**
*de Nicolas Domenach et Maurice Szafran, éditions Plon, 446 pages, 110 francs.*

**Jacques Chirac a un jour défini sa relation avec Edouard Balladur d'une manière inhabituelle en politique : le premier ministre est, pour le président du RPR, un *« ami de trente ans »*.**

Cette promotion de l'amitié au rang de donnée politique n'était pas tout à fait inédite, mais, le plus souvent, la formule « mon ami Untel » précède ou suit, dans la bouche d'un élu ou d'un responsable de parti, l'expression d'un désaccord majeur avec un concurrent. La protestation d'amitié a une fonction d'atténuation, de compensation ou de dénégation. « J'ai beaucoup d'amitié pour X..., mais je considère qu'il a tout à fait tort » permet de dégager le terrain – puisqu'il est entendu que c'est un ami, on peut lui dire amicalement ses quatre vérités – tout en ménageant le passé ou, ce qui est plus important, l'avenir.

Dans le cas de Jacques Chirac parlant d'Edouard Balladur, le recours à l'amitié et le rappel, sous-entendu, des devoirs qui s'y attachent avaient un autre sens. Le passé – trente ans ! – était censé répondre d'un avenir devenu incertain. L'opinion était prise à témoin. Cependant, l'hypothèque morale ainsi suspendue par le président du RPR au-dessus d'une éventuelle candidature du premier ministre à l'Elysée annonçait, déjà, l'ouverture des hostilités.

L'amitié de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur a ceci de particulier qu'elle cesse d'exister au moment où elle est énoncée, de même que sa mise en scène, en octobre dernier, à La Rochelle, n'a eu d'autre effet que d'en attester la disparition. Nicolas Domenach et Maurice Szafran, qui sont allés y voir d'aussi près qu'il est possible à des tiers, relèvent cet acte manqué des journées parlementaires du RPR : la promenade sur le port, pour les photographes, disait exactement le contraire de ce qu'elle avait pour objet de démontrer. L'amitié de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur, si elle avait jamais été réelle, avait laissé place à la rivalité. Les baisers Lamourette sont les plus sûrs annonciateurs des luttes fratricides.

Comment *De si bons amis* – titre du livre qui valu à ses auteurs, à l'unanimité moins une voix, le prix du meilleur livre politique de l'année, décerné par treize de leurs confrères journalistes (1) – peuvent-ils en venir là ? Des premières années au cabinet de Georges Pompidou, chef du gouvernement, au début des années 60, jusqu'au lendemain de la confiance votée par l'Assemblée nationale pour la négociation du GATT, en décembre dernier, les trente ans de voisinage et de compagnonnage des deux héritiers du pompidolisme sont explorés minutieusement par Domenach et Szafran, à la recherche de la fameuse « amitié ».

Ce qui frappe, c'est à quel point les deux « amis » semblent radicalement étrangers l'un à l'autre. Chacun s'est logé dans les manques de son partenaire : Edouard Balladur était sans parti, Jacques Chirac était à la recherche d'une stratégie. Ainsi s'est forgée une alliance, dont chacun semble avoir payé le prix, sans plus.

Naturellement, si les choses étaient si simples, il n'y aurait pas lieu de s'en montrer curieux ni matière à livre. La singularité de la relation Chirac-Balladur est qu'elle comporte, malgré tout, en raison de la personnalité des deux hommes, une part de mystère qui échappe à l'analyse politique. Domenach et Szafran relèvent de nombreux signes d'une connivence, d'une complicité, sinon d'une entente, comme il y en a peu d'exemples entre aspirants au pouvoir. Et pourtant...

**PATRICK JARREAU**

(1) Une mention spéciale a été décernée au livre de Bernard Lecomte *le Bunker*, publié aux éditions J.-C. Lattès (*le Monde* du 30 avril).

'organisent
eants du RPR



Mis en examen pour corruption active, recel d'abus de confiance et complicité

# Le sénateur Maurice Arreckx a été incarcéré à la prison-hôpital des Baumettes

**Maurice Arreckx, sénateur (UDF-PR) et ancien président du conseil général du Var, a été incarcéré, lundi 1er août, à la prison-hôpital des Baumettes à Marseille, sous la triple mise en examen de corruption active, de recel d'abus de confiance et de complicité d'abus de confiance. Soupçonné de corruption et de « favoritisme dans les marchés publics » il est impliqué dans une affaire de pot de vin concernant la construction d'une école d'ingénieurs à Toulon en 1992 et 1993.**

**■ CINQUANTE ANS DE CARRIÈRE. Maire de Toulon de 1959 à 1985, président du conseil général du Var de 1985 à 1994, député, puis sénateur, M. Arreckx, giscardien, n'avait pas obtenu le siège qu'il espérait, au gouvernement, sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing.**

**■ « ITALIANISATION ». L'évolution des Alpes-Maritimes et du Var faisait parler depuis plusieurs années déjà d'« italianisation » dans ces départements qui exercent un fort attrait touristique, entretenant la spéculation immobilière et les activités – jeux, boîtes de nuit... – propices aux interventions du gangstérisme.**

TOULON

*de notre correspondant*

Il est 15 heures précises, lundi 1er août, quand M. Arreckx arrive au tribunal de grande instance de Toulon pour répondre à la convocation du juge Thierry Rolland chargé de l'affaire. *« Je suis confiant*, lance-t-il, *car j'ai de très bons avocats »*, puis, après un temps d'arrêt : *« et aussi un très bon dossier »*. Entouré de ses conseils Mes Jean Pin, William Goldanel et Noël Rosé, il entre dans le bureau du juge Thierry Rolland, qui sans retard lui signifie sa mise en examen.

Les avocats, qui peuvent enfin avoir accès au dossier concernant leur client manifesteront plus tard leur étonnement, par la voix de Me Rosé : *« Il n'y a rien dans ce dossier qui puisse établir que notre client ait reçu quelque somme que ce soit. Dès lors nous considérons que l'on a commis ce soir une erreur grave en le plaçant en détention provisoire. »*

Il est plus de 18 heures : les échanges restent courtois malgré une tension qui s'exprime au détour de quelques phrases acérées. Même s'il ne veut rien en laisser paraître, M. Arreckx marquera une surprise évidente quand le juge lui fera part de son intention de le placer en détention. Au cours des deux heures de plaidoyer qui vont suivre en présence du procureur de la République, André Ride, les avocats développent de nombreux arguments relatifs à la ténuité des éléments à charge. Ils font observer aux magistrats que prendre une mesure de détention serait contraire à la décision du bureau du Sénat ayant précisé qu'il ne donnait son autorisation d'arrestation et de placement en détention provisoire que dans la mesure où les éléments justifiant la demande auraient été réunis postérieurement au 13 juillet. Les avocats font remarquer au juge que tous ces éléments ont été réunis bien avant et s'étonnent qu'il n'ait pas procédé à une demande de levée d'immunité du sénateur Arreckx avant la fin de la session parlementaire.

### « Trouble à l'ordre public »

*« Nous avions l'impression de tenter de monter sur un mur lisse,* dira Me Pin, *que la cause était entendue, que tout était programmé. On avait façonné l'opinion publique en donnant aux journaux des procès-verbaux qui étaient tous à charge. On a fait pression sur le Sénat en divulguant les réquisitions du parquet général. Le Sénat, en ne suivant pas, risquait de donner l'impression qu'il faisait obstacle à la justice ; et le juge d'instruction était à son tour placé dans une posture difficile (...). »*

Il est un peu plus de 20 heures quand, à l'issue du débat contradictoire, M. Ride fait part de ses réquisitions et justifie la décision de placer en détention le sénateur : *« Des investigations sont en cours. Il convient d'éviter toute pression avec les témoins, toute concertation avec des coauteurs ou complices comme tout dépérissement des preuves. La détention est également justifiée en raison du trouble apporté à l'ordre public par les faits reprochés. »* Il est 20 h 40 lorsque M. Arreckx est conduit sous bonne escorte à la prison-hôpital des Baumettes. Ses trois avocats, marqués par la longue confrontation, laissent fuser des commentaires sévères. Pour Me Rosé, *« prise dans de telles conditions, cette mesure de détention sera qualifiée d'arbitraire. Cet homme n'a pas perçu un centime. S'il a demandé de l'argent, c'est dans le cadre de la loi sur le financement des partis politiques, pour le Parti républicain. Il est innocent. C'est une victime programmée, voulue par le pouvoir »*. Et son confrère Me Goldanel d'ajouter : *« Aujourd'hui est un jour noir pour la justice française. Sur la base d'un dossier vide, on a envoyé un homme de soixante-seize ans, malade (1), dans un hôpital-prison, alors que, dans le même temps, des ministres en bonne santé et dans la force de l'âge, avec des dossiers d'instruction autrement mieux pourvus, se pavanent devant nous. Le justice ne sort pas grandie de cette pantalonnade. »*

Dès lundi soir, les avocats de M. Arreckx ont fait appel de la décision du juge Rolland et ont assorti celui-ci d'une demande adressée au président de la chambre d'accusation afin qu'il déclare l'appel suspensif.

**JOSÉ LENZINI**

(1) M. Arreckx souffre d'un cancer de la prostate.

## Le « maire du Var »

Dans une région où l'on est volontiers plus démonstratif, Maurice Arreckx est resté fidèle, pendant un demi-siècle de vie politique, à la discrétion qui sied au notable. Cela ne l'a pas empêché de devenir, au fil des années et des amitiés cultivées, le patron incontesté, le *« parrain politique du Var »*, comme il s'est lui-même qualifié d'une expression malheureuse, ou encore le *« maire du Var »*.

Si l'on excepte une défaite aux élections législatives de 1981, au moment de la « vague rose », cet ancien commerçant en bonneterie, né le 13 décembre 1917 en Haute-Vienne, entré en politique à la Libération, a connu un succès constant dans ses entreprises électorales jusqu'à l'assassinat de Yann Piat, en février dernier, dont le contrecoup lui a fait perdre son siège de conseiller général et de président du conseil général en mars. Un regret lui restera peut être de n'avoir jamais été ministre, lui qui espéra en vain de Valéry Giscard d'Estaing un secrétariat d'Etat aux personnes âgées, lui dont le nom figurait, deux septennats plus tard, sur la liste des « ministrables » d'ouverture concoctée en 1988 par François Mitterrand.

C'est à Toulon, en 1944, que Maurice Arreckx a commencé sa carrière, comme adjoint aux sports de la délégation spéciale. En mai 1953 il fait son entrée au conseil municipal, avant d'être élu maire en mars 1959. En 1974 il obtient de M. Giscard d'Estaing le transfert de la préfecture du Var de Draguignan, dirigée alors par Edouard Soldani, sénateur (PS), à Toulon, ce qui facilitera sans doute son élection à l'Assemblée nationale en 1978, dans la troisième circonscription. Ce n'est qu'en 1985 qu'il cède son siège de maire pour présider le conseil général, qu'il vient d'enlever à la gauche et où il est élu depuis 1958.

Réélu député en mars 1986, il choisit, en septembre de la même année, de siéger au Sénat, où il devient aussitôt l'un des vice-présidents du groupe des Républicains et Indépendants.

**C. Ch.**

COMMENTAIRE

## La loi du silence

JUSQU'où faudra-t-il aller pour que dire la vérité ne fasse plus peur ? En septembre prochain, cela fera quatre ans que Jacques Médecin aura déserté en Uruguay, qu'il nargue pitoyablement et honteusement la justice française, revêt régulièrement les *tee-shirts* de son innocence pour se rappeler au mauvais souvenir des Niçois, jusqu'à leur promettre, comme la semaine dernière, de revenir solliciter leurs suffrages aux prochaines élections municipales.

On s'en est presque amusé. On ironisait aimablement sur ces « salades niçoises ». Les comparaisons culinaires avaient, d'ailleurs, du succès. Les Alpes-Maritimes avaient leurs salades. Le Var avait ses « pizzaioli », les élus PR de ce département, surnommés ainsi par Pierre Méhaignerie, qui, à l'époque, n'était pas encore responsable de la justice dans ce pays. Jusqu'à ce que la France entière découvre que cette cuisine-là pouvait être empoisonnée. Le 25 février dernier, il y eut, sur les hauteurs de Toulon, mort de femme et mort de député, Yann Piat, victime de trop penser et de trop parler. Après s'être égarée dans les marais du Front national, elle prétendait instiller dans la politique varoise une once de moralité, mot imprononçable sur place. Depuis des mois, elle confiait, en vous faisant promettre de ne pas la citer pour ne pas la menacer, que toute la côte est régie *« par un système de copinage complètement déliquescent et insupportable »*.

Elle alertait à Paris, mais on préférait ne pas voir. Les responsables de la majorité détournaient chastement les yeux en se pinçant le nez, déclarant cette côte zone interdite. Pressenti pour relever le gant à Nice, Jacques Toubon a vite fait savoir qu'il n'avait pas le goût du suicide. Pendant un temps, Michel Mouillot, « parachuté» à Cannes, promit de laver plus blanc, jusqu'à ce que l'affaire Botton lui inspire plus de prudence. Et que dire, enfin, de François Léotard, maire de Fréjus et député du Var depuis dix-sept ans, conseiller général, aussi, pendant huit ans, patron d'honneur d'un Parti républicain, dominant entre Nice et Toulon, qui n'a jamais levé le petit doigt pour remettre au pas qui que ce soit ?

### Le poids des intérêts

La gauche non plus ne s'est point distinguée. Depuis quelques années, ses candidats ne se sont pas bousculés pour essayer de briser ce qu'il faut bien appeler cette loi du silence. Aux élections régionales de mars 1992 dans ce même département du Var, on pria Bernard Kouchner, qui ne voulut pas étendre jusqu'à un tel dévouement sa vocation humanitaire. Les socialistes durent se contenter du couturier Daniel Hechter, qui n'avait évidemment pas vocation à remuer tout ce linge sale. Le Front national a beaucoup profité de ces lâchetes et de ces désertions. Il a prétendu occuper le terrain de la vertu, mais aujourd'hui, bizarrement, le discours est moins net...

Depuis longtemps, tout le monde savait. *« La droite est compromise par tous les bouts, y compris par le milieu »*, s'entendait-on souvent expliquer sur place. Avec les mêmes arguments et la même fausse bonne foi que Jacques Médecin, qu'il admirait, Maurice Arreckx crie aujourd'hui au complot politico-financier et à l'absence de preuves. On savait qu'à côté du système Médecin, il y avait le système Arreckx, ayant rendu depuis longtemps obsolète le jeu des étiquettes traditionnelles qui ont encore cours à Paris. *« La justice pour tous, les faveurs pour mes amis »*, tel était le principe de base du vieux sénateur, maintenant en prison.

Maurice Arreckx était simplement plus discret, moins hâbleur, que son voisin des Alpes-Maritimes. Il a pu résiter plus longtemps, mais sa façon de faire n'avait rien à lui envier. Les lois de décentralisation de 1982 ont permis tous les abus. *« Ce fauteuil de président de conseil général tient tout »*, affirmait son prédécesseur, socialiste, Edouard Soldani, qui n'était pas non plus exempt de reproches. Le poids des intérêts, l'achat des consciences, le silence obligé des acteurs économiques, le mutisme suspect de la presse locale et... la générosité du soleil ont fait le reste. *« Ici, il y a quelque chose de plus important que la politique, il y a les places »*, avouait, un jour, un proche de Maurice Arreckx. Quand on interrogeait celui-ci sur les risque d'« italianisation » dans ces départements, il aimait parler d'or et jouer, déjà, de son innocence. *« Ce qui est grave, c'est qu'en Italie, tout s'achète, même les hommes politiques. Il ne faudrait pas que ces mœurs s'installent chez nous. »* C'était en 1992 et déjà, ce genre de déclaration faisait rire... jaune ! Le voilà en prison. Les langues, sans doute, vont pouvoir tranquillement se délier.

**DANIEL CARTON**

### CLÉS/*Parlementaires emprisonnés*

Maurice Arreckx, sénateur du Var (UDF-PR), est le quatrième parlementaire mis en détention depuis le début de la Ve République, en 1958. Avant lui, il y a eu :

■ **Pierre Lagaillarde**, député d'Alger, activiste de l'Algérie française, arrêté à l'issue de la « semaine des barricades », à Alger, en janvier 1960. Incarcéré pendant neuf mois à la prison de la Santé, il s'était enfui en Espagne alors qu'il venait d'être mis en liberté provisoire, juste avant son procès. Condamné par contumace, en mars 1961, à dix ans de détention criminelle, il bénéficiera de la loi d'amnistie de 1968.

■ **Eric Boyer**, sénateur (apparenté RPR), président du conseil général de la Réunion, mis en examen pour corruption et placé en détention provisoire le 22 août 1993. Mis en cause dans deux affaires de trucage de marchés publics, il avait fui pendant quarante-trois jours avant de se soumettre à la justice. Remis en liberté le 8 juillet dernier, il a été condamné en appel, le 29 juillet, à quatre ans de prison dont trois avec sursis ; ayant purgé sa peine en détention préventive, il ne retournera pas en prison.

■ **Edouard Chammougon**, député (République et Liberté) de Guadeloupe, placé sous mandat de dépôt le 31 mars dernier après avoir été mis en examen, en septembre 1993, pour corruption passive, abus de biens sociaux et détournements de fonds publics. Il a été libéré et placé sous contrôle judiciaire dès le lendemain de son arrestation.

DÉFENSE

Emoi chez les anciens combattants

# Les femmes soldats enceintes licenciées de l'armée britannique recevront de substantielles indemnités

**La chambre d'appel de la juridiction du travail de Londres a confirmé, vendredi 29 juillet, l'octroi d'indemnités substantielles à des femmes soldats, obligées de quitter l'armée britannique parce qu'elles étaient enceintes. Reconnu coupable de discrimination sexuelle, le ministère de la défense pourrait être contraint à payer plus de 100 millions de livres (1) au total.**

LONDRES

*correspondance*

Bienheureuse Nicola Cannock ! Ayant poursuivi le ministère de la défense pour « discrimination sexuelle », cette femme, ancien lieutenant de la RAF, qui avait participé à la guerre des Malouines en 1982, avait obtenu 173 000 livres de dommages et intérêts. Elle avait été contrainte de démissionner en vertu d'un règlement – aboli seulement en 1991, à la suite d'une autre décision de justice – interdisant aux femmes militaires d'avoir un enfant. Or, cet article du code militaire avait été déclaré illégal par la Cour européenne des droits de l'homme dès 1978. Depuis que la Cour européenne a supprimé l'an dernier le plafond des indemnités, fixé auparavant à 11 000 livres, plus de 4 000 mille actions en justice ont été introduites à ce jour sur un total de 5 700 femmes concernées.

Pour l'heure, 2 259 plaignantes ont déjà été indemnisées pour un total de 16 millions de livres. Si 40 % d'entre elles, celles qui faisaient partie des grades subalternes, ont reçu une somme d'environ 20 000 livres, les femmes officiers promises à un bel avenir et dont la carrière avait été brisée ont bénéficié de compensations supérieures à 200 000 livres. Une ancienne commandante de l'armée de terre a même reçu 300 000 livres !

L'affaire donne des sueurs froides au ministère de la défense, qui pourrait être contraint à payer plus de 100 millions de livres au total, soit l'équivalent du coût d'entretien de plusieurs brigades d'infanterie pendant un an, ou le prix d'une frégate ou encore de six bombardiers. Inquiet des conséquences budgétaires, alors que les trois armes sont soumises à une politique d'austérité, le ministère avait interjeté appel contre les sept verdicts les plus généreux, dont celui de Mme Cannock. Tout en reconnaissant que certaines indemnités étaient *« manifestement excessives »*, le tribunal a donné raison aux femmes soldats. *« Aucune somme ne peut pallier la perte d'un tel emploi. Je voulais servir mon pays et on me l'a interdit en contrevenant à la loi »*, a déclaré Mme Cannock à l'issue de l'arrêt de la Cour.

Cette décision de justice a provoqué la fureur d'associations d'anciens combattants qui crient à l'injustice : *« On donne 300 000 livres à une femme parce qu'elle était enceinte alors qu'un soldat qui perd ses deux jambes peut espérer recevoir au plus trois fois moins, après bien des tracasseries administratives. C'est une discrimination à rebours au détriment des grands blessés de guerre »*, a indiqué Ray Holland, responsable d'une association de vétérans. Embarrassé par sa défaite face à la « Mum's Army » (l'armée des mamans), le ministère de la défense s'est toutefois félicité de la décision de justice qui va lui permettre de réduire les futures indemnités versées aux plaignantes.

**MARC ROCHE**

(1) La livre vaut actuellement environ 8,3 francs.

**TUNNEL DU SOMPORT : Eric Petetin et sept manifestants placés en garde à vue.** – Huit opposants à la construction du tunnel du Somport (Pyrénées-Atlantiques) ont été interpellés et placés en garde à vue, lundi 1er août, à la gendarmerie de Bedous, près d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques), à la suite d'une manifestation, ce même jour, sur un chantier situé en prolongement de celui du tunnel reliant la France à l'Espagne. Un groupe d'une trentaine de personnes a bloqué le chantier pendant plus d'une heure. Les huit opposants au tunnel, dont Eric Petetin, le chef de file du mouvement, ont été relâchés dans la soirée.

ÉDUCATION

Après les travaux de la commission Schléret

# 200 millions de francs débloqués pour la sécurité des écoles publiques

Dans une circulaire adressée, le 20 juillet, aux préfets et aux recteurs d'académie et publiée au *Journal officiel* du 31 juillet, le gouvernement fixe les conditions dans lesquelles sera attribuée aux communes l'aide financière prévue par l'Etat (2,5 milliards de francs sur cinq ans) pour la mise en sécurité des écoles primaires publiques.

Après avoir dressé, en avril dernier, l'état des lieux dans les collèges et les lycées, la commission présidée par le député (UDF) de Meurthe-et-Moselle Jean Marie Schléret, mise en place en janvier pour évaluer les besoins, poursuit sa mission d'investigation dans les 66 000 écoles primaires et maternelles publiques. Les résultats de l'enquête devraient être connus d'ici à la fin de l'année civile. En attendant, les principes de répartition et les priorités pour l'attribution de la première tranche de 500 millions de francs sont désormais connus. Compte tenu du grand nombre d'écoles, l'ensemble de la procédure – expertise des besoins, attribution des crédits et suivi – dépendra de chaque préfet. Ce sont *« les travaux indispensables pour faire face aux risques d'incendie, constructions, désenfumage, installations techniques et moyens de secours »* qui doivent être privilégiés. Priorité *« absolue »* devra, en outre, être donnée, *« aux bâtiments à structure métallique dont la stabilité au feu n'est pas assurée »*. Une enveloppe de 200 millions de francs va être ventilée *« dans les tout prochains mois »* pour ces travaux urgents. Le solde sera réparti à la suite des travaux définitifs de la commission Schléret.

## MÉDECINE

Le débat sur la micro-injection de spermatozoïde

# Les professionnels de l'assistance médicale à la procréation veulent rassurer patients et opinion publique

**L'ensemble des responsables des associations spécialisées de l'assistance médicale à la procréation viennent de prendre une position commune face aux interrogations et aux critiques que peut soulever leur activité. Dans un texte adressé au Monde, ils protestent contre « le visage inquiétant » qui peut être donné de leurs pratiques. Cette réaction survient au lendemain des mises en garde lancées par le Conseil national de l'ordre des médecins (« le Monde » du 5 juillet) et du Comité national d'éthique (« le Monde » du 7 juillet) qui appelaient à une « extrême vigilance ».**

Sans doute n'y aurait-il pas, sans la micro-injection de spermatozoïde dans l'ovule, une telle émotion dans le monde de la procréation médicalement assistée, nouvellement baptisée en France « assistance médicale à la procréation ». L'émergence de ce procédé révolutionnaire, sa très rapide diffusion, les espoirs multiples qu'il fait naître quant au traitement de l'infertilité masculine, et les craintes légitimes qu'il soulève, ont accéléré les prises de parole, et mis en lumière des oppositions et des conflits jusqu'à présent rarement évoqués. Le dernier élément de ce dossier est un texte adressé au *Monde*, et signé, fait inhabituel, des responsables de l'ensemble des associations de professionnels de l'assistance médicale à la procréation (1) qui veulent réagir contre *« une série d'articles polémiques au sujet de l'assistance médicale à la procréation tendant à donner de sa pratique actuelle un visage inquiétant pour le public non averti »*.

*« Un certain nombre de nos patientes sont, à l'heure actuelle, injustement terrorisées »*, a expliqué au *Monde* le docteur Joëlle Belaïsch-Allart (Centre hospitalier intercommunal Jean-Rostand, Sèvres), secrétaire général du Groupe d'études de la fécondation *in vitro* en France (GEFF), pour justifier cette démarche commune. *« Pour autant, il ne s'agit nullement, sous couvert de ne pas les affoler, de leur cacher les risques hypothétiques liés à certaines activités. »*

*Deux points principaux sont abordés par les responsables de ces associations :*

■ **L'évaluation des résultats.** – *« Si nos registres tendent à l'exhaustivité, il est vrai que nous ne l'atteignons pas toujours et sans doute existe-t-il ici ou là quelques gynécologues qui pratiquent des fécondations* in vitro *sans les déclarer. Nous en avons la preuve de temps à autre. Mais il ne s'agit que d'une infime minorité. On peut espérer qu'avec la récente loi sur la bioéthique, et une rigueur accrue de la Sécurité sociale, de telles pratiques disparaîtront »*, note le docteur Belaïsch-Allart à propos des interrogation du Comité national d'éthique sur la représentativité des études cherchant à colliger l'ensemble de l'activité de l'assistance médicale à la procréation.

Ces données (24 900 pour 1992 et plus de 100 000 depuis 1986), recueillies par les équipes regroupées depuis 1986 au sein d'une association (FIVNAT), font l'objet d'un rapport annuel détaillé. Mais lea secrétaire général du GEFF reconnaît qu'il existe un certain décalage entre les tentatives de fécondation *in vitro* et la publication des résultats, ainsi qu'une absence totale de données concernant l'évolution et l'issue des grossesses obtenues après fécondation *in vitro*. Tout en soulignant le caractère hautement rassurant des éléments épidémiologiques dont on dispose déjà dans ce domaine, elle évoque la proportion de patientes étrangères (et notamment celles originaires d'Afrique du Nord) et les difficultés rencontrées par les différentes équipes pour colliger de telles données obstétricales et pédiatriques.

### Un suivi à long terme

Le docteur Belaïsch-Allart n'est pas *a priori* opposée à des contraintes d'ordre administratif dans la mesure où les professionnels seront associés à cette future évaluation. *« Les praticiens de l'assistance médicale à la procréation et les biologistes de la reproduction se savent déjà sous haute surveillance*, nous a, pour sa part, déclaré le professeur Bernard Sèle (CHU de Grenoble), président des BLEFCO (Biologistes des laboratoires d'étude de la fécondation et de la conservation de l'œuf). *Encore faudrait-il disposer des moyens nécessaires à l'évaluation des résultats. Or, le financement dont nous disposons pour cette indispensable éaluation provient de l'industrie pharmaceutique ! Si on veut l'exhaustivité et la transparence, les pouvoirs publics doivent au plus vite prendre les dispositions financières qui s'imposent».*

■ **Les risques encourus par les femmes.** – En ce qui concerne les risques liés à l'hyperstimulation de la fonction ovarienne, les responsables des différentes associations concernées déclarent qu'*« il n'existe, à l'heure actuelle, aucune preuve que ces traitements puissent augmenter le risque de cancer de l'ovaire et du sein, ou provoquer une ménopause précoce. Si la plus grande vigilance doit être recommandée, rien ne justifie les propos alarmistes rapportés à plusieurs reprises dans les colonnes du* Monde ». Mêmes remarques pour ce qui concerne les éventuelles anomalies des enfants nés ou le déroulement des grossesses. *« Quant à la nouvelle technique d'injection de spermatozoïde dans l'ovule, elle a permis à ce jour la naissance de 350 enfants pour la seule équipe belge qui a promu cette technique, sans aucune différence par rapport aux enfants issus de fécondations* in vitro *classiques. Pour tous, une poursuite de suivi à long terme est mise en place ».*

Une précision s'impose toutefois pour le professeur Sèle : le fait qu'actuellement de 30 000 à 50 000 femmes recoivent des prescriptions hormonales en dehors des centres de fécondation *in vitro* pose *« un problème stratégique au centre de gros enjeux de pouvoir »* : *« Pour notre part,* ajoute-t-il, *au sein des BLEFCO, face aux interrogations soulevées par la microinjection de spermatozoïde, et compte tenu du silence des pouvoirs publics, nous avons décidé de mettre en œuvre, dans les mois qui viennent, une enquête nationale prospective. Mais là encore nos moyens sont limités. Les pouvoirs publics ne peuvent pas nous reprocher de nous lancer dans des techniques non évaluées et, dans le même temps, se désintéresser totalement des moyens qui sont les nôtres alors que nous sommes volontaires pour une auto-évaluation. »*

*« La loi de bioéthique vient d'être votée,* concluent les auteurs du texte adressé au *Monde*. C'est maintenant dans le cadre de cette loi, clairement définie, que les actionnaires continueront à faire de leur mieux pour aider les couples en détresse, conscients de n'être détenteurs d'aucune vérité dans ces domaines et de devoir partager les responsabilités avec le corps social en entier, et donc avec le législateur ».

**JEAN-YVES NAU**

(1) Ce texte est signé par les responsables des associations suivantes : BLEFCO, CECOS, FIVNAT, GEFF, ainsi que par ceux de l'International Fertility Federation Society, de la Société d'andrologie de langue française et de la Société française pour l'étude de la fertilité. La signature commune de ce texte pourrait préfigurer le groupement de tous ces organismes en une Société française de fertilité.

## SCIENCES

Succédant à Paul-Henri Rebut

# Robert Aymar prend la direction du projet international de réacteur thermonucléaire expérimental

**Robert Aymar, cinquante-huit ans, directeur du département « sciences de la matière » au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a été nommé directeur du projet international de réacteur thermonucléaire expérimental (ITER). Il remplace à ce poste un autre Français, Paul-Henri Rebut, cinquante-neuf ans, qui, en fin de mandat, ne cachait pas les difficultés rencontrées pour remplir sa mission.**

Le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) est né en juillet 1988 quand l'Europe (à laquelle s'est associé le Canada), les États-Unis, le Japon et l'URSS (remplacée depuis par la Russie) décidèrent de mettre en commun leurs efforts de recherche et leurs moyens financiers en vue de maîtriser la fusion thermonucléaire (*le Monde* du 11 février et du 16 mars 1988). Il s'agissait de provoquer, dans un réacteur civil destiné à générer de l'électricité, des réactions identiques à celles qui se produisent dans les étoiles et qui sont à l'origine de l'explosion des bombes H.

A l'issue d'une première étude sommaire, les partenaires ont signé, le 21 juillet 1992, un accord pour le lancement d'une *« étude d'ingénierie détaillée »* du futur réacteur, que le Français Paul-Henri Rebut fut chargé de superviser. Elle devrait être terminée avant juillet 1998. La construction de la machine sur un site qui reste à choisir pourrait alors commencer, pour un démarrage vers 2005. Le coût du réacteur, qui devrait être exploité pendant vingt ans, a été fixé à 5,6 milliards de dollars (valeur 1989).

C'est en tout cas ce que prévoit le programme officiel. Mais les partenaires continuent, parallèlement, de mener les recherches sur leurs propres réacteurs à confinement magnétique nationaux (Tokamaks). La fusion thermonucléaire contrôlée peut, en effet, représenter une source d'énergie pratiquement illimitée, et il s'agit pour eux de se mettre en position favorable pour exploiter au mieux le résultat des travaux communs. Dans cette compétition, l'Europe avec son JET (Joint European Torus), est bien placée (*le Monde* du 4 décembre 1991).

De plus, affirme un spécialiste, les physiciens, qui craignent de voir les programmes nationaux perdre de l'importance face à ITER, ne se montrent pas trop empressés pour travailler au projet. Toute décision devant être prise par consensus de l'ensemble des partenaires, le directeur est mal armé pour résister à ces pressions. Dans un entretien à l'hebdomadaire américain *Science*, Paul-Henri Rebut, qui n'avait pas l'intention de solliciter un nouveau mandat, s'était plaint récemment de manquer de moyens, notamment en personnel, pour mener à bien les études prévues. Si le mode du fonctionnement n'est pas révisé, le projet sera reporté *« indéfiniment »*, affirmait-il notamment. *« Il est impossible de travailler dans ces conditions. »*

La tâche de M. Aymar ne sera pas facile. *« Je n'étais pas candidat à ce poste, mais je me dévoue à la cause commune*, a-t-il déclaré à l'AFP. *Seule la coopération internationale la plus large peut permettre de gagner ce pari. C'est pour cela que j'accepte de succéder à Paul-Henri Rebut. »*



## OLYMPISME

# Melbourne soupçonne Sydney d'avoir torpillé sa candidature aux Jeux de 1996

**Quelques mois après l'attribution des Jeux olympiques de l'an 2000 à Sydney, une polémique politico-sportive a éclaté en Australie : la candidature de Melbourne aux Jeux de 1996 a-t-elle été torpillée d'Australie même pour faire le lit de Sydney ? Le premier ministre, Paul Keating, a dû intervenir pour calmer les esprits.**

SYDNEY

*de notre correspondante*

Il aura fallu que le premier ministre australien Paul Keating intervienne pour calmer les esprits, après un mois de rumeurs et de soupçons concernant un pseudo-sabotage de la candidature de Melbourne aux Jeux olympiques de 1996 au profit de Sydney. Une victoire de Melbourne en 1996 aurait *de facto* éliminé Sydney comme candidate plausible en 2000. Dans une déclaration qui se voudrait la dernière sur le sujet, Paul Keating a demandé il y a quelques jours que cette affaire *« qui ne peut que nuire à l'Australie »* soit *« classée »*. Il s'est déclaré *« en faveur d'une rivalité bon enfant entre les villes d'Australie pourvu que l'on n'en vienne pas à des menaces d'enquêtes injustifiées »*.

En fait, la rivalité entre les deux principales villes d'Australie, l'ancienne et la future ville olympique, ne date pas de cette récente affaire. Melbourne, qui veut incarner une certaine tradition directement héritée des Britanniques, regarde avec mépris l'ancienne colonie pénitentiaire qu'est Sydney. Réciproquement, la future ville olympique, fière de sa modernité et de son cosmopolitisme, rit haut et fort du snobisme de sa *« grande sœur aristocrate »*.

Il y a un mois, les premières accusations de *« trahison »* à l'encontre de Phil Coles, membre du Comité olympique international et secrétaire général du Comité olympique australien, établi à Sydney, sont sorties dans la presse de Melbourne, étayées par des notes de téléphone faisant mention de quarante-quatre appels à Atlanta *« dont certains particulièrement longs »*, pendant les dix-huit mois qui ont précédé la décision du CIO. En fait, nombre de proches de Phil Coles, à commencer par Kevan Gosper, autre membre australien et vice-président du COI, étaient déjà au courant de l'affaire, ce dernier en ayant lui-même parlé à Antonio Samaranch lors d'un voyage à Paris, fin juin.

### Un directeur de projet

Dès lors, le *Herald Sun*, suivi de *The Age*, le journal sérieux de Melbourne, couvrirent largement l'affaire, alimentée par différentes sources anonymes, dont, vraisemblablement, l'ex-femme de Phil Coles et *« un membre éminent du Comité olympique de Melbourne en 1989 »*. Outre les appels à Atlanta révélés par le *Herald Sun*, le *Sunday Age* du 10 juillet fait état à son tour de soixante appels à Manchester au *« concurrent »* de Melbourne à l'époque.

Conclusion hâtive des détracteurs de Phil Coles : celui-ci a fait passer des informations sensibles à la concurrence. Défense de l'accusé : *« J'ai la conscience claire à 150 %. J'ai tout fait pour faire venir les Jeux olympiques en Australie depuis 1985. En tant que membre du Comité olympique international, il est normal d'avoir des conversations avec les différents concurrents. »* Il apparaît en outre que Phil Coles n'a pas eu connaissance d'informations véritablement confidentielles à propos de la candidature de Melbourne, n'ayant de son côté jamais caché les défauts qu'il trouvait au projet et n'étant pas admis dans les réunions à huis clos de Melbourne, où déjà il était considéré un peu comme un « faux frère ».

Martin Daly, l'un des deux journalistes de *The Age*, qui ont suivi l'affaire depuis son origine, nous déclarait samedi : *« Je ne mets pas en doute un seul instant la bonne foi de Phil Coles, cette affaire est purement politique. »* En effet, dès les premiers articles, le chef du gouvernement du Victoria (Etat de Melbourne), Jeff Kennett, prit parti, parlant de *« trahison nationale »*, en oubliant d'émettre les réserves que le manque de preuves tangibles recommandait et en réclamant une enquête au Comité olympique. Offre rapidement déclinée faute de preuves et, selon Caroline Wilson dans *The Sunday Age* du 31 juillet, *« de peur que d'autres détails peu glorieux n'apparaissent au grand jour »*.

Les rumeurs de trahison émurent également les milieux d'affaires de Melbourne, lesquels avaient largement contribué au financement de la campagne de Melbourne en 1989, dont le total s'est élevé à 84 millions de francs.

Pour sauver la face, M. Kennett a proposé que le Sénat organise lui-même une enquête, une façon de faire passer le dossier au niveau fédéral. En vain, et il y a quelques jours le premier ministre a tenté de mettre un point final à cette querelle de clocher.

Parallèlement, l'élan du comité d'organisation des Jeux de l'an 2000 à Sydney était ralenti par l'absence de directeur. Le salaire de 400 000 dollars australiens (1 600 000 francs français) avait contraint deux candidats sérieux à décliner l'offre, la rémunération leur paraissant insuffisante. Finalement, c'est l'un des capitaines d'industrie les plus appréciés et les plus célèbres d'Australie qui a accepté la fonction en demandant d'ailleurs de n'être payé « que » 350 000 dollars. John Pemberton, président des conseils d'administration de Quantas et de Brambles, deux fleurons de l'économie australienne, et déjà président du comité d'organisation des Jeux, était au poste de directeur à titre intérimaire. Il a finalement pris goût à la fonction qu'il a accepté de remplir au moins jusqu'à ce que Sydney devienne officiellement la ville olympique, c'est-à-dire après les jeux d'Atlanta.

**FLORENCE DE CHANGY**

**FOOTBALL : Nantes bat Auxerre (2-1) sur son terrain.** – Au terme d'un match avancé comptant pour la deuxième journée du championnat de France de première division, au cours duquel l'arbitre a distribué sept cartons jaunes et deux cartons rouges, le FC Nantes s'est imposé 2-1 lundi 1er août sur la pelouse du stade Abbé-Deschamps à l'AJ Auxerre. L'équipe de Guy Roux avait pourtant ouvert le score dès la troisième minute par Franck Soler, mais les Nantais égalisaient avant la fin de la première période par Ouédec puis prenaient l'avantage en début de deuxième mi-temps grâce à Loko.

## GYMNASTIQUE

La mort d'une jeune championne américaine

# Christy, vingt-deux ans, 23,5 kg

L'histoire que vient de rapporter Christine Brennan dans les colonnes du *Washington Post* devrait donner à réfléchir à tous les entraîneurs qui affament des fillettes impubères au prétexte de leur faire réussir des pirouettes impossibles aux agrès. C'est l'histoire d'une jeune fille qui rêvait de devenir une championne de gymnastique et qui est décédée, l'organisme épuisé, détruit par les privations.

Christy Henrich est morte au Centre de soins intensifs du Centre de recherche médicale de Kansas-City, dans le Missouri. Elle avait vingt-deux ans et pesait 23,5 kg. De 1987 à 1990, elle avait fait partie de l'équipe féminine américaine de gymnastique. En 1989 elle avait participé aux championnats du monde de Stuttgart. Elle s'était classée quatrième aux barres asymétriques. Pourtant, elle souffrait déjà de graves désordres alimentaires.

Ceux-ci avaient débuté l'année précédente quand, à son grand désarroi, elle n'avait pu se qualifier pour les Jeux olympiques de Séoul. Il lui avait manqué une poussière de point. Un juge lui avait alors fait remarquer qu'elle était trop grosse pour prétendre remporter une médaille olympique. Elle ne pesait que 43 kg, mais elle s'arrêta quasiment de manger, se contentant d'une pomme le matin tout en continuant à s'entraîner neuf heures par jour. Elle suivit ce « régime » pendant trois ans, se forçant à dégurgiter la nourriture que, ne résistant plus à la tentation, elle avait avalée au cours de crises de boulimie frénétiques.

Ni sa famille ni ses entraîneurs ne s'en inquiétèrent vraiment avant que Christy Henrich, à bout, ne doive être hospitalisée. Elle semblait récupérer lentement, lorsque ses dernières forces l'ont brutalement abandonnée. Avant de mourir, elle avait réussi à écrire une série d'articles relatant son calvaire. Ces textes ont été diffusés auprès de toutes les jeunes filles suivies par la Fédération américaine. Est-ce que cela sera suffisant pour empêcher le renouvellement d'un drame qui concerne en fait toute la communauté gymnique mondiale dans un monde repu ? L'exaltation, quand ce n'est pas la simple obligation de résultat, a rendu sourds et aveugles trop de responsables de ce sport pour enfants faméliques.

**A. G.**

# CARNET

## Naissances

Sylvie DUBOIS et Marc LE CORFF
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Alice,

le 27 juillet 1994.

18, rue Clairaut,
75017 Paris.

---

Estelle VÉRET et Mony ATTIAS
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Salomé,

le 25 juillet 1994.

139, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

## Décès

– Mme Raymond Adda,
née Paule Münch,
son épouse,
Eric et Martine Adda,
Simon et Mélanie,
Martine et Jean-Paul Bouvier,
Frédéric,
Dominique et Pierre Martinat,
Laurent,
ses enfants et petits-enfants,
M. Pierre Denis,
son beau-frère,
et sa famille,
Mme Maurice Adda,
sa belle-sœur,
et sa famille,
M. Bernard,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raymond ADDA,
architecte DPLG,
architecte des PTT,
urbaniste,
chevalier de la Légion d'honneur,
maire adjoint honoraire
de Neuilly-sur-Seine,

survenu le 31 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Martin-de-Thézillat,
92200 Neuilly-sur-Seine.

---

– M. et Mme Jacques Adenis,
M. Guy M. Adenis,
M. Jean Lemoine-Le Chesnay,
M. et Mme Michel Adenis,
leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Mme Henri ADENIS,
née Simonne Lemoine Le Chesnay,

survenu le 13 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité, en l'église d'Antrain-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine), et suivie de l'ensevelissement dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Saint-Denis,
35560 Antrain-sur-Couesnon.
27, route de Florissant,
CH-1206 Genève (Suisse).
San Juan Capistrano,
CA 92675-2247 (Etats-Unis).

---

– Mmes Monique Ranson, Michelle Dalbis, Christine Blanchet,
ses nièces,
Leurs familles,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georgette BELLANT,
veuve du pasteur Roger Bellant,

survenu le 26 juillet 1994, à Port-Sainte-Foy.

Le Mas,
16130 Verrières.

---

– Mme Gabriel Chapotat,
son épouse,
Pierre et Nicole Comte,
Bernard et Marianne Chapotat,
Louis et Giselle Nègre,
ses enfants,
Fabien, Elvire, Isabelle,
Bertrand, Elodie, Eric, Claire,
ses petits-enfants,
Les familles Chapotat, Dumont, Fourneret, Poyet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gabriel CHAPOTAT,
professeur d'histoire et géographie,
archéologue
chargé de recherche au CNRS,
fondateur du Centre de recherches
et d'études archéologiques de Vienne,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre
des Arts et des Lettres,

survenu le 31 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 août, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Maurice de Vienne (Isère).

17, rue Joseph-Brenier,
38200 Vienne.

---

– Les amis
Et les collègues de l'université Paris-VII,
ont la tristesse de faire part du décès de

Hubert CONDAMINE,
professeur à l'unité de biochimie.

Les obsèques auront lieu le mercredi 3 août 1994, à 8 heures, à l'hôpital de la Pitié, et à 14 h 30, à Magny-Cours (Nièvre).

---

– M. Jean Cuzin,
son époux
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Janine CUZIN,
née Verrière,

survenu le mercredi 27 juillet 1994.

Les obsèques ont été célébrées à Saint-Chéron, dans l'intimité.

Résidence Le Village,
91470 Angervilliers.

---

– Jacqueline Delilez,
sa femme,
Olivier Delilez et Ariane,
Manuel Delilez,
Alexandre et Théodora,
ses enfants et petits-enfants,
Mania Korolitski, Jean-Pierre, Frédérique, Ulysse,
Et toute sa famille,
Tous ses amis,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Jean-Pierre DELILEZ,

survenu le 30 juillet 1994, à Paris, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 août, à 10 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6-8, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

---

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Albert FONTAINE,
psychanalyste,

intervenu subitement à son domicile de la rue Vaneau, Paris-7e.

Contacter le 69-42-45-06 ou le 40-20-28-84.

---

– Le 17 juillet 1994,

Amaury de FRANCE

a quitté

Françoise Hautreux de France,
Guillaume et Jeanne de France,
Jean Hautreux,
Sylvie Bonnisseau,
Jacques et Patrick Anfort,
Bruno et Pierrette de France,
Alexis Toussaint,
Nicolas Schmitt,
Et tous ceux qu'il aimait.

La cérémonie religieuse a lieu le mardi 2 août 1994, à 14 h 30, en l'église Saint-Sauveur d'Argenton-sur-Creuse (Indre).

---

– Philippe et Yves Hieronimus,
ses fils,
Françoise et Anne-Marie,
ses belles-filles,
Nicolas et Géraldine,
Anne-Laure et Pascal,
Sophie,
Gilles,
ses petits-enfants,
Guillaume,
son arrière-petit-fils,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Mme Roger HIERONIMUS,
née Yvonne Valette,

le 29 juillet 1994, à Septeuil (Yvelines).

L'inhumation aura lieu à Aubusson, dans la plus stricte intimité.

Une messe sera dite à son intention, fin septembre, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Meudon. Fribourg-en-Brisgau (Allemagne). Limoges. Sceaux. Antony.

Maria Kuri,
sa mère,
Janine Kuri,
son épouse,
Daniel et Isabelle Kuri,
Anne-Christine, née Kuri,
et Gilles Pécout,
Stéphane et Agnès Kuri,
ses enfants,
Angèle, Adrien et Marie,
ses petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Waldemar KURI,

à l'âge de soixante-quatre ans, le 1er août 1994, à Meudon.

Une messe sera célébrée le mercredi 3 août, à 15 h 45, en l'église Saint-Martin de Meudon.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, le jeudi 4 août, à 17 heures, au cimetière Saint-Véran d'Avignon (Vaucluse).

9, rue du Parc,
92190 Meudon.

---

– Le 30 juillet 1994, à notre immense douleur,

Jean-Pierre LECOIN,
directeur technique de l'IAURIF,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
président d'honneur
de la Société française des urbanistes,

nous a quittés.

Gwen Lecoin,
Laure, Pascal et Geneviève,
Agnès et Wolfgang,
Loïc, Amy et Océane.

Incinération au Père-Lachaise, jeudi 4 août, à 14 h 15.

5, rue Blaise-Pascal,
92220 Bagneux.

---

– M. et Mme Francis Levi-Martin
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Levi
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Levi-Alliez
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve HENRI-LEVI,
née Yvette Chupin,

survenu le 29 juillet 1994, dans sa soixante-seizième année.

Le service religieux a eu lieu le mardi 2 août, suivi de l'inhumation au cimetière de Croissy-sur-Seine.

31, rue du Château,
95350 Groslay.
12, rue d'Aquitaine,
34170 Castelnau-le-Lez.
85, rue Eugène-Labiche,
78290 Croissy-sur-Seine.

---

– Au revoir,

Lise.

De la part de
Capucine, Kévin, Camille et Luc RÉVILLON.

La cérémonie religieuse aura lieu le 4 août 1994, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, Paris-5e.

Pas de couronnes. Des fleurs.

Des dons peuvent être adressés aux Amis de tous, CCP 1017230 R Paris.

70, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

---

– Oran. Boulogne-Billancourt.

Mme Andrée Vidot,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Abitbol,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Robert Ganansia
et ses enfants,
Mme Marie-Claude Etienne
et ses enfants,
Caroline et Julien Touboul,
Les familles parentes et alliées,
ont le chagrin de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Mme Jacques TOUBOUL,
née Mireille Sayagh,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère bien-aimée,

survenu à Boulogne, le 30 juillet 1994.

L'inhumation aura lieu le 2 août, à 15 h 30, au cimetière intercommunal de Clamart (Hauts-de-Seine), avenue de la Porte-de-Trivaux.

25, rue Carnot,
92100 Boulogne-Billancourt.

## Remerciements

– La famille et les alliés de

Raymond GAUCHÉ

remercient tous ceux qui ont exprimé leur sympathie et leur affection lors de son décès.

## Anniversaires

– Paris. Gagnières. Chambéry. Saint-Nazaire. Ile d'Yeu.

Le 3 août 1944,

Denise AUDREN,
résistante,

était déportée par les nazis à Ravensbrück, puis à Sachauhsen.

Libérée le 2 mai 1945, elle mourra le 25 août 1952.

Nous ne l'oublions pas.

Josette Richaud et Denise Kessous,
ses filles,
Gilles, Anne, José, Olivier Richaud,
Stéphane, Jérôme, Emmanuel Kessous,
ses petits-enfants.

---

– Il y a dix ans, le 3 août 1984,

Jean HIMBERT

nous quittait accidentellement.

Que nos pensées se rejoignent aujourd'hui pour un instant de prière.

12, rue Abel-Ferry,
75016 Paris.
47, rue du Général-Leclerc,
95500 Gonesse.



# ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

## ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS (ENSAM)

*(par ordre alphabétique*

### CONCOURS DUT/BTS

Guillaume Amblard (13e), David Barrier (29e), Patrice Behem (18e), Gilles Belz (32e), Emmanuel Bergerat (30e), Jacques Bessiere (94e), Jérôme Boizet (39e), Jean-Michel Bouhourt (27e), Cyril Bourguignon (70e), Nicolas Bouton (43e), Eric Brun (65e), Armand Bueno (11e), Cyril Castex (67e), David Cayrac (20e), Paul-Roch Cernesson (14e), Lionel Cima (49e), Arnaud Clomes (101e), Stéphane Combette (38e), Gérald Conseil (58e), Cyrille Constensou (22e), Didier Corbes (31e), Sébastien Cotinet (23e), Arnaud Cousin (66e), Da Silva Joao (2e), David Selvin (85e), Olivier de Cabissole (54e), Jérôme Delage (95e), Olivier Delage (3e), Sébastien Drapier (72e), Dominique Dubost (80e), Olivier Duboudin (61e), Ludovic Dufau (4e), Emmanuel Dunouvion (57e), Frédéric Dupré (50e), Yoann Durand (59e), Antonio E Costa (47e), François Elie (56e), Christophe Favreau (8e), Fabien Font (10e), Sébastien Forget (92e), Lionel Frantz (63e), Eric Galierand (108e), Jérôme Gendron (52e), Carine Ginda (40e), Vincent Givry (98e), Frédéric Golicki (91e), Marc Gurtler (5e), Jean-François Hirtz (102e), Olivier Houzet (104e), Lionel Labeau (28e), Laurent Laborie (1er), Marie-Anne Laffitau (44e), Fabrice Lamour (35e), Eric Laurenceau (9e), Jean-François Le Borgne (37e), Thomas Le Lann (90e), Stéphane Lefrançois (93e), Sébastien Lejeune (78e), Emmanuel Lethiers (46e), Philippe Lucand (19e), Valentin Lutt (17e), Stéphane Maffre (36e), François Magnier (76e), Bruno Marron (6e), Eric Martin (25e), Jean-Christophe Martin (105e), Michael Massieux (45e), Christophe Maujoin (71e), Fabien Ménard (100e), Guillaume Michon (97e), Anne Morcel (53e), Benoît Noguerra (106e), Bertrand Nuiry (33e), Arnaud Parfait (21e), Frédéric Pechard (83e), Alain Pelletier (68e), Christophe Pezet (75e), Max Philippe (62e), Benjamin Piton (60e), Ronnie Poulard (69e), Stéphane Rami (7e), Olivier Reixach (73e), Olivier Resano (74e), Anthony Ressencourt (16e), Julien Roger (84e), Stéphane Roger (77e), Mathieu Rossi (24e), Miche Roth (42e), Damien Saussac (48e), Sébastien Serin (34e), Damien Teissier (81e), Nicolas Teyssier (15e), Olivier Theallier (88e), Laurent Thuret (87e), Luc Torres (86e), Christophe Trullard (51e), Grégory Tuc (64e), Florent Verdier (26e), Loïc Verhille (96e), Jean-Christophe Wahl (79e), Jean-Samuel Wienin (12e)

### CONCOURS TA

Nabil Alouta (4e), Sylvain André (28e), Etienne Blasiak (52e), Valery Boget (35e), Raphaël Caby (36e), Fabrice Caillaud (32e), Franck Canuet (49e), Benoît Cayzac (20e), Jean Chevallier (25e), Frédéric Comby (34e), Stéphane Coutant (21e), Abel Da Costa (10e), Fabrice Davi (39e), Jean-Yves Di Frenza (9e), Eric Donati (57e), Benoît Dufour (53e), Saïd El Haimer (22e), Mohammed El Mansari (40e), Cédric Favre (15e), Gérald Fouin (54e), Fabrice Gannat (48e), Denis Guidetti (14e), Nicolas Guijarro (27e), Eric Haren (29e), Olivier Henry (45e), Saïd Iraki Housseini (43e), Joachim Jacob (55e), Christophe Joockheere (56e), Mustapha Khoumri (11e), Tommy Le Baic'h (51e), Olivier Lemaire (23e), Francis Marion (47e), Christian Mayer (30e), Frédéric Mortier (7e), Stéphane Oury (58e), Stéphan Pain (44e), Jocelyn Pasquereau (42e), Frédéric Pinsard (37e), Yannick Plassart (50e), Sébastien Ray (2e), Tony Retailleau (33e), Christophe Richaud (41e), Cyril Richet (26e), Franck Say (12e), Fabien Six (38e), Christian Zim Tchatchouang (24e), Luc Toulemonde (6e), Bruno Tranchard (13e), Sébastien Trupcevic (46e), Vincent Vignaud (31e).

### CONCOURS T

Kamel Abdelli (511e), Pierre Acker (412e), Benoit Addenet (679e), Jean-Philippe Aignan (165e), Boudaoud Boubkeur Ait (467e), Vincent Alanic (321e), Fabrice Amalric (667e), Stéphanie Ampe (894e), François-Emmanuel André (406e), Jérôme André (573e), Philippe André (233e), Sébastien André (903e), Olivier Andrieux (900e), Yannick Argouarc'h (68e), Vincent Arpino (283e), Benoit Arribe (934e), Frédéric Assemat (542e), Rodolphe Astori (864e), Ludovic Audoin (5e), Yann Audren (553e), Jean-Philippe Aufort (930e), Jean-Christophe Auge (221e), Laurent Autier (796e), Yvan Avenas (465e), Nicolas Avrillon (906e), Olivier Azurа (205e), Patrick Bahon (109e), Christophe Baillot (847e), Eric Bailly (828e), Stéphane Ballis (507e), Marc Bamberger (590e), Olivier Bancel (305e), Olivier Baravalle (351e), Bertrand Barbey (592e), Olivier Baril (589e), Serge Barral (257e), Stéphane Barrault (520e), Hugues Barre (830e), Hélène Basuyau (681e), Laurent Baudry (495e), Jérémie Baumgartner (472e), Sébastien Baussaron (759e), Henri Bavestrello (272e), Frédéric Bazin (620e), Benoit Béal (608e), Julien Beaubernard (146e), Philippe Becher (216e), Camille Begnis (41e), Arnaud Begue (236e), Frédéric Bellot (347e), Mathieu Belurier (860e), Yannick Bentz (26e), Federico Berera (16e), Christophe Bergeron (86e), Bruno Bernard (821e), Rémi Berranger (282e), Régis Bertaux (925e), Vincent Berthod (569e), Virginie Berton (199e), Sylvain Bertrand (359e), Bruno Bettig (54e), Grégory Betz (606e), Pascal Bevan (842e), Régis Beyou (781e), Olivier Bidot (239e), Guillaume Bierce (572e), Clelia Bigo (577e), Jérôme Bigot (252e), Lionel Billy (754e), Yves Bismuth (418e), Jérôme Blanchard (260e), Mickael Blanchard (563e), Stéphane Blanchon (730e), Laurent Blarasin (639e), Matthieu Blard (346e), Sébastien Boblet (158e), Jean-Mathieu Bodin (214e), Stephane Boisdur (883e), William Boissy (600e), Zoé Boisvert (217e), Sébastien Bon (493e), Vincent Bonin (350e), Sylvain Bonnichon (389e), David Bonnin (758e), Arnaud Bontemps (937e), David Bosch (815e), Sébastien Boschiero (22e), Renaud Boucherat (368e), Tristan Bouchet (761e), Stéphane Boudal (729e), Gérald Boudaud (69e), Dominique Boudrot (510e), Sébastien Bouffier (547e), Sylvain Bouillon (196e), Christophe Boujat (618e), Johann Boukhors (942e), Arnaud Boullard (147e), Gauthier Boulot (560e), Frédéric Bourdin (684e), Christelle Bousquet (79e), Frédéric Bouteille (211e), Stéphane Bouvet (591e), Emmanuel Bozonnet (76e), Cédric Bracher (823e), Jean-Christophe Braud (703e), Christophe Brayer (517e), Maxime Breart (310e), Christophe Bregand (151e), Eric Bremer (909e), Christophe Bres (832e), Gilles Breton (411e), Olivier Brichet (285e), Jean-Marc Brieu (719e), Nicolas Brivet (208e), Xavier Broilliard (431e), Frédéric Bron (712e), Ludovic Broquaire (349e), Benoit Brossard (176e), Raphael Brossard (381e), Nicolas Brouckaux (303e), Jean-Bernard Bru (613e), Christian Brucker (177e), Lionel Brulet (697e), Christophe Brun (677e), Michel Brun (459e), Christophe Bruncher (160e), Lionel Bruneau (481e), Pascal Bruneau (110e), Arnaud Brunelle (201e), Vincent Brunet (52e), Olivier Bruneteau (129e), Benjamin Bryon (39e), Michael Bucher (822e), Antoine Buffeteau (726e), Sébastien Buisine (558e), Cédric Burkhard (546e), Jean-Laurent Burlet (642e), Nicolas Bus (764e), Frédéric Bussi (682e), François Busson (624e), Christophe Butin (612e), Didier Buzon (55e), Laurent Cabrit (535e), Philippe Cabrol (172e), Benoit Caillard (105e), Thierry Callendrier (407e), Stéphane Camon (636e), Laurent Caniez (617e), Jean-Yves Capelle (680e), Magali Capelli (73e), Florent Capou (611e), Sergio Carboni (792e), Laurent Carette (725e), Jean-François Caron (632e), Laurent Carpentier (861e), Stéphane Carpentier (559e), David Carrara (756e), Philippe Carrot (58e), Patrick Casetti (929e), Julien Castel (137e), Benoit Catteau (71e), Fabrice Catteau (935e), Gilles Chaffard (922e), Marc Chalain (264e), Cyrille Chalopin (858e), Frédéric Champlon (926e), Benoit Champvillard (138e), Cyril Chantal (228e), Pierre Chanudet (18e), Olivier Chapelle (518e), Stéphane Chapon (690e), Sylvain Chartier (850e), Sébastien Charton (353e), Renaud Chassin (539e), Alain Chatel (318e), Cyrille Chatel (154e), Jérôme Chaumont (457e), Matthieu Chauveau (868e), Olivier Chauvet (235e), Samuel Chavanne (941e), Mathieu Chedru (899e), Ludovic Chevet (630e), Patrick Chevreux (46e), Abdel-Ileh Chouar (24e), François Chovet (144e), Christophe Cina (124e), Renaud Claie (175e), Eric Clandey (700e), Frédéric Claverie (97e), Christophe Clément (182e), Cyrille Clermont (396e), Nathalie Cloatre (804e), François-Bernard Clotilde (4e), Hervé Coatmellec (376e), Yann Cochard (179e), Guillaume Cocquempot (186e), Frédéric Codet (605e), Thierry Coiffier (432e), Georges Colboc (67e), Samuel Colin (706e), Stéphane Colin (256e), Bertrand Collet (621e), Bruno Combelles (194e), Yannick Combet (302e), Stéphane Combrisson (556e), Anthony Communier (788e), Mickael Compagnon (685e), Rémy Conjard (59e), Nicolas Contamine (683e), Alexandre Contri (299e), Jérôme Corbet (536e), Sébastien Cordier (324e), Benoît Cormier (230e), Cyril Cornetet (66e), Denis Cornu (670e), Daniel Correia (320e), Sylvestre Costa (33e), Gérald Coste (916e), David Couaillier (692e), Alexandre Coulom (358e), Marie-Laure Courbion (259e), Cyril Couren (824e), Gilles Courtois (409e), Jérôme Cousin (434e), Jean-François Coussemacker (297e), Sophie Coutant (731e), Guillaume Crancon (375e), Jean-Luc Crespy (557e), Stéphane Criou (786e), Yann Crosnier (533e), Fabien Cuq (634e), Christophe Cuvillier (887e), Peggy Cuvilliez (325e), Michael D'Haudt (736e), Nuno Da Costa (803e), Emmanuel Da Silva (665e), Victor Da Silva (135e), Bertrand Dambricourt (281e), Virginie Damy (897e), Valérie Danièle (101e), Bertrand Dantec (562e), Jean Daubenberger (99e), Régis Dautremont (215e), Laurent de la Monneraye (136e), Jérôme De Laharpe (450e), Ludovic De Sèze (570e), Sébastien Deberdt (576e), François Debernard (698e), Stéphane Debeusscher (661e), David Deconche (119e), Charles Decottignies (134e), Damien Decressat (907e), Sébastien Dehosse (314e), Arnaud Delannoy (298e), Johan Delannoy (49e), Jean-François Delesse (95e), Xavier Delevacque (649e), Stéphane Delgranche (720e), Thibault Deloffre (492e), David Delplanque (869e), Benoit Demont (581e), Lisa Denninger (116e), Sébastien Denoual (11e), Arnaud Depinay (550e), Johann Deregnaucourt (53e), Delphine Derenne (666e), Marc Derumaux (783e), Arnaud Desalos (278e), Tony Descamps (112e), Caroline Descloux (64e), David Deswarte (125e), Xavier Détruit (51e), Eric Djibedjian (198e), Jean Doridot (760e), Luc Dornier (635e), Cyril Douhairet (866e), Jérôme Dromby (787e), Samuel Drouvroy (267e), Thomas Drouynot (287e), Rodolphe Druais (203e), Frank Druet (60e), Jérôme Dubois (871e), Pascal Dubois (370e), Frédéric Dubouloy (107e), Pascal Dubreil (501e), Jean-François Ducellier (519e), Bruno Duchêne (727e), Eric Duclos (461e), Matthieu Ducottet (443e), Jérôme Dufal (200e), Franck Duffar (330e), Frédéric Dufour (420e), Arnaud Dugas (15e), Sandrine Duhart (921e), David Dujardin (442e), Edouard Dulau (304e), Eric Dumay (674e), Vincent Dumay (313e), Richard Dumetz (378e), François Dumont (331e), Dinh Khuong Duong (565e), Benoît Dupuch (772e), Raoul Duranton (940e), Frédéric Duron (102e), David Duteil (262e), Matthieu Dutilleul (893e), Jérôme Dutu (445e), Stéphane Duval (735e), Olivier Egger (224e), Jean-François Eich (391e), Sébastien Eichel (392e), Walid Elfeki (534e), Xavier Entz (23e), Nicolas Escoffier (436e), Marcos Ignacio Espinar (240e), Carine Estrade (854e), Christophe Estrangin (222e), Eric Etchart (77e), Laurent Etiemble (326e), Laurent Eydieu (895e), Christophe Fages (322e), Hugues Fanielle (254e), Bruno Fardet (382e), Michael Fauche (817e), Stéphane Faurie (643e), Stéphane Favereau (229e), François-Xavier Favre Félix (610e), Renaud Fayn (867e), David Fécherole (693e), Stéphane Fendeleur (595e), Jean-Yves Ferré (300e), Ludovic Ferré (748e), Werner Ferreira Da Silva (721e), John Flavigny (171e), Lionel Fleuret (901e), Eric Florentin (369e), Eric Florin (319e), Nathalie Florin (749e), Pierre Forgeard (323e), Jérôme Fouilhoux (538e), Yann Fouquet (390e), Pierre Fourchet (58e), Guillaume Foussard (140e), Jérôme Framéry (508e), Fabrice Franco (100e), Frédéric François (399e), Siegfried Franz (90e), Eric Frelon (441e), Laurent Fresse (686e), Benoit Frétille (163e), Anthony Friand (932e), Hervé Frydman (872e), Aline Fuhrel (855e), Eric Fume (771e), Sébastien Fuss (438e), Arne Gaastra (145e), Frédéric Gabriel (463e), Christine Gagnereau (646e), Stéphane Gaidier (180e), Alain Gaillard (675e), Jean-Michel Gaillard (111e), Jean-Yves Gallier (663e), Philippe Gambier (776e), Yannick Gambier (61e), Jean-Philippe Ganivet (716e), Gilles Garcia (83e), Pierre Garnier (489e), Thomas Gasquet (762e), Agnès Gaudelet (800e), Cyril Gaudemer (551e), Pierre Gaudillet (150e), Pierre-Emmanuel Gautheret (37e), Emmanuel Gauthier (604e), Cédric Gavard (724e), Christophe Gea (647e), Lionel Gelebart (333e), Nathalie Gemin (164e), Thomas Gerardy (774e), Didier Germain (798e), Pascal Germain (544e), Sébastien Geslain-Auglans (622e), Olivier Gibbe (315e), Guillaume Gien (575e), Valérie Gineste (121e), Thomas Girard (126e), Alain Giraud (361e), Guillaume Giraud (2e), Jérôme Giraud (587e), Samuel Girod (464e), Cédric Gobillard (328e), Xavier Godard (879e), Frédéric Goineau (113e), Sébastien Goineau (80e), Rémi Gomez (896e), Stéphane Gonzalez (528e), Olivier Goujon (451e), Fabien Goutaudier (395e), Grégory Goutorbe (1er), Stéphane Goyer (709e), Alexandre Goyet (910e), David Goyot (625e), Arnaud Grand (306e), Stéphane Grandpierre (710e), Fabrice Gras (286e), Karine Grenier (714e), Lionel Gresse (263e), Rodolphe Gressier (548e), Laurent Griere (292e), Griffin David (220e), Vincent Grimonprez (516e), Patrick Grisard (766e), Philippe Grisolano (627e), Vincent Grison (527e), Laurent Grizel (404e), Michaël Grosjean (596e), Eric Grosse (433e), Vincent Grossi (372e), Benoit Grovel (384e), Pascal Gruau (238e), David Gualino (414e), Bruno Guérin (276e), Frédéric Guichard (423e), Damien Guigues (928e), Frédéric Guillemet (241e), Mickaël Guillou (284e), Olivier Guipon (268e), David Guirriec (543e), Hervé Guisseau (765e), Laurent Guitou (17e), Yann Guivarch (87e), Stéphane Guri (127e), Estelle Haas (452e), Pascal Haberkorn (884e), Pierre-Yves Hamelin (653e), Emmanuel Harzo (471e), David Haumant (583e), Isabelle Hautant (933e), Fabrice Hedin (218e), Philippe Henriot (209e), Christophe Henry (118e), Laurent Henlin (444e), Hervé Heurtebise (290e), Pierre Hiolle (923e), Yves Hochart (657e), Cédric Hodeau (881e), Barbara Holliger (363e), Laurent Holtz (885e), Michaël Huchette (12e), David Huet (784e), Olivier Humeau (362e), Jean-Baptiste Husson (394e), Laurent Igarza (159e), Benoît Iizuka (662e), Fabrice Isaffo (449e), Jérôme Izari (29e), Cédric Jacob (924e), Etienne Jacob (808e), Frédéric Jacquemet (13e), Cyrille Jacquet (149e), Nicolas Jadaud (9e), Cédric Jaegle (36e), Isabelle Jambou (502e), Nicolas James (130e), Emmanuel Jandos (555e), Julien Janes (650e), Cédric Jannière (174e), Laurent Jarry (669e), Bertrand Jaud (671e), Julie Jeanpert (430e), Aurélie Jentey (913e), Jérôme Joannes (427e), Lionel Jolivot (42e), Carine Joly (410e), Laurent Joly (132e), Guy Joulin (280e), Jean-Jacques Jovet (30e), Nader Karrech (715e), Olivier Karreman (752e), Eric Karts-Dietz (94e), Mamadi Keita (580e), Jérôme Kipp (914e), Stéphane Klar (597e), Emmanuel Klock (853e), Sébastien Konig (807e), Gilles Koopmann (227e), Christophe Kowalski (192e), Laurent Krummenacker (673e), Cyril Labordrie (415e), Laurent Laboureau (778e), Xavier Labouret (763e), Frédéric Lacan (293e), Arnaud Lacaze (189e), Valérie Lachery (810e), Christophe Lacombe (50e), Laurent Lacuisse (626e), Jérôme Ladeveze (751e), Eric Lafabregue (106e), Géraldine Laffite (793e), Richard Lafon (607e), Xavier Lale (877e), Sébastien Lamasse (425e), Dominique Lambert (718e), Yannick Lambert (829e), Arnaud Lamidey (713e), Sylvain Lamirault (265e), Vincent Lamour (35e), Benoit Lamoussière (454e), Eric Landre (602e), Sébastien Lang (654e), Bruno Langer (846e), Guillaume Langlet (825e), Boris Lapaque (811e), Marc Laporte (623e), Pierre-David Laroche (453e), Arnaud Larrieu (206e), Olivier Laurendeau (812e), Mikaël Lavandier (790e), François Lavogiez (255e), Franck Le Baleur (849e), Loïc Le Bars (782e), Nicolas Le Bihan (329e), Christian Le Bris (655e), Mickaël Le Chanu (122e), Thierry Le Cloître (831e), Stéfan Le Douarec (498e), Nicolas Le Fouest (943e), Allan Le Friant (338e), Arnaud Le Fur (213e), Cédric Le Masson (85e), Gwennaël Le Roux (114e), Hélène Le Roux (72e), Sylvain Le Thuaut (470e), Laurent Le Troadec (834e), Emmanuel Le Verger (44e), Gwenaël le Viol (699e), Marc Leandri (805e), Pierre-Yves Leblanc (833e), Bruno Leclerc (891e), François Leclercq (687e), Laurent Leclercq (344e), Jean-Michel Ledeuil (795e), Christophe Ledoux (484e), Yann Ledu (439e), Magali Lefebvre (81e), Pascal Legrand (261e), Rémy Legras (117e), Sébastien Leleux (644e), Jean-Christophe Lemaire (522e), Vianney Leman (938e), Grégory Lemoine (316e), Frédéric Leon (483e), Dimitri Leray (40e), Arnaud Leroux (571e), Franck Leroux (307e), Yann Leroux (345e), Frédéric Leroy (545e), Stéphane Letombe (549e), Séverine Letourneur (586e), Michael Levy (371e), Laurent Leygue (408e), David Lhoste (870e), Thibault Liebert (10e), Patrice Lilloni (91e), Thomas Lingelser (749e), Emmanuel Linguet (902e), Benoît Locu (911e), Arnaud Longuefosse (115e), Benoît Lopez (791e), Clotilde Loret (428e), Anthony Loth (696e), Sena Lotrong (789e), Frédéric Louis (173e), Frédérique Luciani (380e), Marc Luga (89e), Laurent Lumeau (717e), Olivier Maccagnan (131e), Nicolas Mace (398e), Atef Maghrebi (688e), Stéphane Mainguy (886e), Pascal Malfoy (578e), Jérôme Mallet (775e), Stéphane Mallet (488e), Bertrand Maltaverne (429e), Antony Marais (405e), Olivier Marchais (532e), Alexis Marchand (162e), Mathilde Marchand (898e), Tony Marcos (658e), Gautier Marcy (327e), Jacques Marneau (202e), Alexis Martel (193e), Renaud Martin (185e), Thibaut Martin (633e), Stéphane Martinuzzi (460e), Philippe Masson (422e), Hamed Mastari (745e), James Mattenet (184e), Franck Maugein (183e), Vincent Maurel (678e), Jean-Bernard Maurette (609e), Thomas Mauriat (672e), Nicolas Maurisset (490e), Olivier Mayot (641e), Julien Mazurs (497e), Stéphane Mazet (552e), Olivier Mazurat (258e), Hazoms Meddahi (340e), André Medjaed (802e), Alexis Megnien (244e), Jérôme Menini (21e), Jean-Pierre Mennella (936e), Patrick Menu (640e), Eric Mercy (738e), Christophe Meresse (387e), Karim Merzougui (806e), Laurent Meynard (246e), Cyril Meynier (753e), Nicolas Michotte (271e), David Miklas (880e), René Milhem (651e), Jérôme Milliere (561e), Jean-Pierre Millon (477e), Sylvie Milot (234e), Vincent Mogis (818e), François Moison (342e), Jacky Monnier (816e), Louis Montagne (374e), Julien Montcru (705e), Roland Montgobert (750e), Jean-Sébastien Montigny (701e), Franck Montigon (352e), Bruno Montmayeur (491e), François Moraine (708e), Gilles Moreau (34e), Jean-François Moreau (335e), Jérôme Moreau (579e), Olivier Moreau (904e), Christophe Morin (638e), Eric Morvan (266e), Stéphane Motheau (148e), Jean-Benoît Moulet (530e), Samuel Moullec (190e), Stéphane Moynet (859e), Stéphane Nadry (526e), Laurent Nanet (631e), Alexandre Naoun-Gueydan (487e), Philip Navarro (47e), William Buu Chau Nguyen (419e), Yann Nicol (388e), Ludovic Noël (273e), Pascal Noël (48e), Pierre-Henri Nuttin (485e), Cédric Omnès (468e), Eric Orjas (769e), Olivier Othon (366e), Stéphane Ott (462e), Lona Ouali (336e), Hervé Pabiou (28e), Florence Padellini (104e), Damien Paillot (873e), Thierry Panafieu (402e), Guillaume Pasquier (785e), Cyril Passard (890e), Mathieu Pasticier (779e), Jean-François Pauze (837e), Arnaud Pavillet (341e), Thomas Paviot (512e), Jérôme Pechiodat (354e), Alexandre Penel (637e), Damien Pénot (447e), Christophe Pera (599e), Laurent Perche (385e), Maxime Perelmuter (777e), Pierre Pernias (503e), Xavier Peron (237e), Sylvain Perret (143e), David Perrier (435e), Dorothée Perrot (212e), Sébastien Perrot (851e), Nicolas Petermann (377e), Christophe Petri (168e), Sébastien Pey (746e), Jeremy Peytevin (440e), Sébastien Philippart (819e), Pierre Philippe (6e), Hervé Piault (62e), Jérôme Picard (944e), Raphael Picard-Kouscher (603e), Olivier Piggio (767e), Frédéric Pilorge (513e), Fabrice Pingault (945e), André Plop (57e), Fabien Ployon (120e), Dominique Poline (63e), Valérie Pommier (98e), Laurent Ponthieux (181e), Jean-Baptiste Populaire (529e), Xavier Portafax (852e), Marie-Line Portero (794e), Fabien Poulard (139e), Alain Poulhalec (311e), Lionel Pousson (474e), Benoît Pouvesle (813e), Lionel Prades (521e), Fabien Precheur (413e), Alban Prigent (339e), Nicolas Provendie (747e), Philippe Prudent (169e), Joachim Queguiner (295e), Sébastien Queste (365e), Xavier Quinet (421e), Michael Rabaron (537e), Denis Rabaud (480e), Christelle Raclot (32e), Hervé Ragot (773e), Jean-Pierre Ramos (455e), Xavier Rancoule (401e), Arnaud Raphaël (226e), Frédéric Rapin (668e), Benjamin Rastoin (108e), Benoit Ravolet (38e), Lionel Raymond (801e), Olivier Raynaud (541e), Hugues Rebellac (920e), Cyril Rebolta (417e), Mélina Réby (397e), Guillaume Régnault (568e), Agnès Reinhard (82e), Samuel Rémy (317e), Thierry Renaudineau (862e), Martial Renevret (500e), Grégory Reniau (814e), Arnaud Res (593e), Lionel Reygondeau (737e), Nathalie Ribe (656e), Sylvain Ricard (251e), Thomas Ricaud (711e), Nathanael Richard (878e), Patrice Rigaud (742e), Stéphane Rigouste (694e), Vincent Rimoux (734e), Alban Ringuède (739e), Gilles Riot (584e), Olivier Riou (695e), Denis Rioual (908e), Franck Risler (153e), Marc-André Riss (704e), Arnaud Robert (888e), Olivier-Régis Robert (740e), Xavier Robert (499e), Yannick Robichon (360e), Bruno Robisson (473e), Marie-Anne Rocanière Roubaud (301e), Jérôme Rocher (416e), Arnaud Roger (838e), David Rolland (56e), Hervé Rolland (865e), Grégory Rollin (841e), Olivier Rols (133e), Fabien Romilliat (191e), Richard Rosefort (448e), Nicolas Rossi (876e), Olivier Rossi (274e), Guillaume Roti (931e), Eric Rouchouse (195e), Vincent Roullier (475e), Jean-Baptiste Rousse (27e), Jérôme Rousseau (524e), Olivier Roux (628e), Christophe Roy (486e), Fabien Sablière (835e), Benoît Sackebandt (103e), Yann Saelen (458e), Gérald Salaun (157e), Paulo Salgueiro (437e), Jean-François Saluden (343e), Patrick Sanchez (225e), Fabien Santos (93e), Marc Sassus-Bourda (505e), Jean-Olivier Sauriau (253e), Christophe Schermann (466e), Stéphane Schubenel (250e), Armel Schwerer (178e), Romain Scoquart (882e), Somsaisana Sengsay (689e), David Sergent (659e), Nicolas Seuge (308e), Nicolas Siboul (702e), Myriam Sicaud (275e), Jérôme Silie (652e), Jérôme Simon (820e), Claudine Simonin (912e), Bruno Siret (403e), Olivier Six (364e), Nicolas Smigielski (478e), David Soleillant (676e), Cédric Souillart (645e), Franck Soulard (386e), Philippe Spoljaric (582e), Fabrice Sprauer (915e), Pierre Stirnweiss (629e), Samir Tachrift (564e), Sébastien Taillandier (757e), Julien Talagrand (357e), Stéphane Talloud (367e), Daniel Tambon (279e), Julien Tarlet (204e), Guy Tartrat (848e), Samuel Terrier (166e), Jean-Marc Tessier (574e), Yann Tessier (707e), Va Thao (826e), Vincent Théot (197e), Xavier Thomas (892e), Gilles Thouément (25e), Nicolas Thuilliez (660e), Elian Timon (45e), Pascal Tisserand (844e), Philippe Tonone (8e), Christophe Torre (309e), Stéphane Torrico (43e), Nicolas Tourner (247e), Lassaad Trabelsi (515e), Georges-Eric Tran (446e), Nicolas Trélohan (840e), Christophe Tremblais (567e), Mickael Troadec (691e), David Trouillot (598e), Mohamed Tsaalbi (722e), Arnaud Tulleau (426e), Yann Turco (504e), Ludovic Ufer (456e), David Valleix (939e), Frédérick Vallenet (728e), Stéphane Vandenabeele (393e), Sébastien Vanelslander (332e), Rémi Vanhove (482e), Luc Vargas (479e), Vincent Vastra (917e), Vincent Vauterin (768e), Stéphane Ventre (799e), Olivier Verbièse (743e), Jean-Yves Vey (155e), Thierry Vialard (723e), Benoist Viale (856e), Thomas Vicari (919e), Stéphane Viennet (927e), Fabien Vigneron (732e), Roland Vilboux (514e), Antony Villain (531e), Vincent Villier (161e), Thomas Vincent (20e), Agathe Violet (424e), Pascal Viry (223e), Johan Visser (74e), Stéphane Vivier (187e), Cyril Voisin (3e), Philippe Walter (248e), Nicolas Whitead (379e), Franck Widmer (585e), David Wieszial (839e), Falk Winkler (170e), Alexandre Wurger (809e), Karim-Frank Yahya (770e), Batikohou Yoro (96e), Yann Zancanaro (889e), Jérôme Zeninari (588e), Alexandre Zerbini (355e), Christophe Ziegler (566e), Nidal Sophaïb (619e).

# CULTURE

## ARCHITECTURE

Polémique après le concours pour le Grand Stade de Saint-Denis

# En attendant Matignon

Les résultats du deuxième tour du concours pour la construction du Grand Stade, à Saint-Denis, destiné à accueillir la Coupe du monde de football en 1998 et, ultérieurement, d'éventuels Jeux olympiques, continuent de susciter l'étonnement, plaçant Matignon dans une situation à tout le moins délicate (*le Monde* du 29 juillet). Est bien sûr en cause la sélection exclusive de deux projets : l'un de haute valeur architecturale (celui de Nouvel, classé premier de cette série limitée), mais qui poserait des problèmes à la fois de faisabilité et de coût immédiat (il est estimé pour l'heure à 2,29 milliards de fancs) ; l'autre (Macary, Zublena, Costantini et Regembal), singulièrement moins ambitieux, moins cher aussi à court terme (1,97 milliard), mais qui a de fortes chances de se révéler, sur la durée, un investissement peu rentable.

Une première polémique est née de la présence de l'entreprise Bouygues aux côtés de ces deux lauréats, *via* sa filiale Dragages et Travaux publics pour le projet Nouvel, ou en association avec Dumez et SGE pour le projet Macary, Zublena et Cie. En soi, la polémique n'est guère fondée puisque l'inégalité des conditions du concours est connue depuis le début. Le jury, cependant, a de fait créé les conditions d'un tel sentiment d'injustice en excluant d'office de son classement les six autres candidats. Reste que s'il avait retenu le projet donné pour favori (Architecture studio, et Valode et Pistre), c'est encore Bouygues, Dumez et CGE qui auraient été retenus.

Cependant, le caractère bancal du résultat et la marge de manœuvre quasi nulle laissée à Matignon, conduit plusieurs des candidats non retenus, mais aussi de nombreux observateurs de la scène architecturale à s'interroger sur la méthode de travail du jury. L'équipe Architecture Studio-Valode et Pistre, favori recalé, (coût annoncé : 2 milliards de francs), a d'ailleurs écrit au premier ministre pour s'étonner des termes du communiqué, estimant notamment que le choix de deux projets lauréats *« n'est conforme ni à la lettre, ni à l'esprit de ce concours, qui, plus que tout autre, par son retentissement, doit privilégier la transparence »*. Ils demandent donc que leur projet soit également porté à la connaissance du ministre. Architecture Studio comme Valode et Pistre, ordinairement beaux joueurs sur le théâtre des concours architecturaux, ainsi que plusieurs des autres candidats malchanceux, reconnaissent en privé leur désarroi. Ils voudraient avoir la certitude que les notes techniques, ainsi qu'une étude réalisée par un cabinet étranger indépendant, seront communiquées aux services de Matignon pour étayer – ou infirmer – l'argumentaire passablement rapide rendu public par le jury.

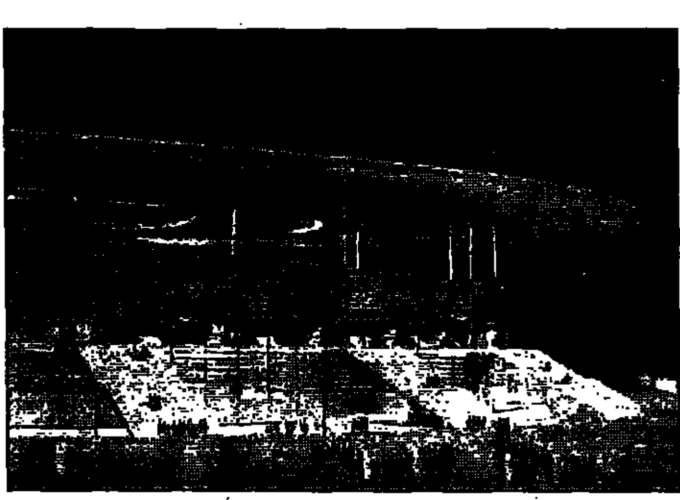
Il est en tout cas certain qu'une bonne dose de courage, de sérénité et d'intelligence seront nécessaires aux arbitres de Matignon pour sortir d'une belle impasse architecturale. On n'avait guère vu de situation aussi périlleuse depuis le concours de l'Opéra Bastille, ou mieux encore celui du parc de Passy (*le Monde* du 20 avril 1988) qui avait montré comment le plus respectable des jurys, mis sous pression convenable, pouvait se mettre à « faire l'âne ».

**FRÉDÉRIC EDELMANN**

PHOTOS D. R.



*Projet Jean Nouvel, classé premier par le jury. Photographie de la maquette. Vue générale est-ouest.*



*Projet Macary, Zublena et Cie, classé deuxième. Photographie de la maquette.*



*Projet Architecture Studio-Valode et Pistre, non retenu par le jury. Photographie de la maquette.*

## CINÉMA



Sept films du réalisateur japonais Kon Ichikawa

# La chair et le sang

*« Rien n'est plus vrai que le passé. »* Placée en exergue du *Serment rompu*, cette phrase du roman de Shimazaki porté à l'écran par Kon Ichikawa en 1962 pourrait servir de sous-titre à cette rétrospective estivale consacrée au plus prolifique des cinéastes japonais encore en activité. Réalisateur d'une soixantaine de films depuis 1946, Ichikawa, qui est né en 1915, a su évoluer avec aisance au sein d'un système de production pourtant particulièrement contraignant et tortueux. Il doit cette aisance en partie à son habileté technique, qui lui a permis de passer sans cesse d'un genre à l'autre, du film de guerre au « policier », du mélodrame à la comédie.

Cette diversité d'inspiration a pu donner l'illusion d'un manque d'unité, qui lui a valu au Japon le surnom peu flatteur de « cinéaste-mannequin ». Il demeure très méconnu en France, bien que les cinq films sortis précédemment aient été, en leur temps, favorablement accueillis. Revoir quatre de ces films et découvrir trois inédits est l'occasion de retrouver la sérénité d'un cinéma classique, teinté d'ironie et d'humour noir, qu'Ichikawa a choisi de mettre souvent au service des grands écrivains japonais. Au-delà de l'apparente diversité d'inspiration, l'unité de l'œuvre tient au refus constant du didactisme, à la volonté de sonder l'absurdité des entreprises humaines et à un intérêt prononcé pour les perdants (dont témoignait aussi *Tokyo Olympiades*, 1964, le film officiel des Jeux olympiques de Tokyo) et les personnages en marge.

L'instituteur et l'écrivain du *Serment rompu* sont des *burakumin*, des « hors-castes », considérés comme des êtres inférieurs par la société japonaise (l'action est située au début du siècle). Alors que le second lutte contre cette ségrégation, le premier s'applique à dissimuler ses origines, dont la révélation provoquerait la perte de son emploi. Tel est le sens du serment qu'il a fait à son père, paysan misérable qui meurt encorné par un taureau dans la première scène du film. La violence du cinéma d'Ichikawa est tout entière contenue dans cette ouverture, avant que le réalisateur ne déroule avec maîtrise et un remarquable sens de l'éllipse les fils tendus de relations conflictuelles dont l'âpreté trouve un écho dans des paysages magnifiés par le Cinémascope.

### *Une odyssée dérisoire et tragique*

Avec *les Feux dans la plaine* (1959), Ichikawa livre un étonnant opéra de la boue, du sang, de la peur, de la souffrance et de la faim. Adaptation du roman de Shohei Ooka, le film retrace l'odyssée dérisoire et tragique de soldats de l'armée japonaise défaite dans les Philippines au début de l'année 1945. Ces combattants perdus, qui ne découvrent leurs adversaires (*« gras comme des porcs »*) qu'après la défaite, errent sous la pluie dans la jungle ou sur des étendues rocailleuses où gisent des centaines de cadavres. Pour survivre, ils n'ont bientôt d'autre solution que de manger ceux qui sont déjà morts, puis de s'entretuer pour se dévorer. *« Quand je serai mort, tu pourras me manger »*, dit un soldat au héros en découvrant un bras décharné.

L'obsession de la nourriture rejoint ainsi celle de la chair, détaillée dans *l'Etrange Obsession*, adaptation pleine d'ironie du roman de Tanizaki, *la Confession impudique*. C'est celle de la mort qui domine *la Vengeance d'un acteur* (1963), dont l'extrême stylisation confirme la véritable nature d'Ichikawa : celle d'un esthète et adaptateur remarquable, auquel sa faculté de « cannibaliser » de grands écrivains a permis de bâtir une œuvre originale et personnelle. On attend d'en découvrir de nouveaux aspects.

**PASCAL MÉRIGEAU**

**▶ Autres titres présentés : *le Pavillon d'or, le Fils de famille, la Harpe de Birmanie.* Un film par jour au Max Linder (9e). Tél : 48-24-88-88.**

## THÉÂTRE

# Piotr Fomenko un Russe à Paris

**Paris Quartier d'Été propose un spectacle du théâtre Vakhtangov de Moscou, *Coupables, innocents*, d'Ostrovsky, dans la mise en scène de Piotr Fomenko.**

C'est un sexagénaire aux yeux pâles, un Slave. Pour Piotr Fomenko, le mystère du théâtre, des relations entre comédiens et personnages, entre metteur en scène et comédiens, n'est pas à éclaircir plus que le mystère de la vie, il est à vivre. *« Pourquoi le théâtre ? Au nom de quoi continue-t-il ? A quoi sert-il ? Je ne sais pas, c'est ainsi. Notre existence est trop courte, trop dure pour essayer de résoudre ces problèmes. Il n'y a rien à expliquer »*, dit-il. Très jeune, il a compris le secret, peut-être même le mécanisme du théâtre et de sa nécessité. *« C'était pendant la guerre. J'étais un enfant. Ma mère travaillait à la coordination des hôpitaux. Elle dormait dans son bureau, et moi à côté d'elle. Nous avons été bombardés, il y a eu une explosion épouvantable. Voilà que le canapé sur lequel j'étais couché s'est envolé, et moi, je me disais : c'est du théâtre... »*

Elève au Théâtre d'art de Moscou, Piotr Fomenko s'est un moment dirigé vers le cinéma, où il a exercé toutes sortes de métiers. Mais sans la scène il ne se sentirait pas lui-même. C'est pourquoi il se sent proche d'Ostrovsky, qui a écrit cinq ou six pièces sur le monde des comédiens, qu'il connaissait intimement. *Coupables, innocents* en fait partie. C'est un mélo, une tragi-comédie, un vrai drame, une vraie comédie. Tous les genres s'y mêlent : *« Comme dans la réalité. La pièce est aussi chaotique que notre monde. Avec émotion et dérision, elle parle de la grandeur et du ridicule des comédiens. Les comédiens russes possèdent par nature et par culture l'ironie nécessaire, l'énergie vitale, une terrible capacité à souffrir, et en même temps à vivre le chaos. On peut parler d'ivresse totale, d'irresponsabilité vis-à-vis de leur métier. Ce mélange pourtant leur donne une profondeur, dont la plupart du temps, ils ne sont pas conscients »*.

A son âge, Piotr Fomenko a forcément traversé les dures années d'orthodoxie idéologique. Il a travaillé dans les studios, les petits théâtres. Il fait partie de ceux qui ont réussi à ne pas se laisser entamer par le dogmatisme. *« Notre existence ressemble aux couvertures en patchwork, où se juxtaposent toutes les couleurs. Grâce à cette situation conflictuelle qu'il s'agissait de dénouer quotidiennement, j'ai peut-être été conduit jusqu'à la mise en scène »*.

La mise en scène, selon Piotr Fomenko, est un métier solitaire. Bien sûr, il y a la collaboration étroite avec le scénographe, le chorégraphe, les musiciens et, surtout, les comédiens. A l'occasion l'auteur de la pièce. Mais, « auteur » du spectacle, le metteur en scène l'est sans partage. Plus qu'un métier, Piotr Fomenko voit dans cette activité une cruelle façon de vivre qui s'impose, impose une attitude d'autorité, une façon de regarder le monde, de se regarder et de travailler sur son expérience, sur sa souffrance, une façon d'être qui ne se s'arrête jamais.

### *« L'art des conventions »*

Dans la Russie d'aujourd'hui, la question n'est plus de biaiser avec une orthodoxie idéologique, mais de ne pas se laisser entraîner par le déferlement désordonné des modes et des mouvements. *« La notion d'écoles est devenue très fragile. On la vend, on s'en sert pour spéculer. Chacun arrive avec ses particularités. Comme chez vous, chacun veut tout de suite affirmer son identité. Mais alors se pose la question : comment tirer profit de ces contrastes, reconnaître les règles, les conventions. Le théâtre est l'art des conventions. Les comédiens qui les ignorent ne parviennent pas à exister physiquement et psychologiquement sur le plateau. De la même manière, toutes les formes de mise en scène conceptuelle qui ignorent les comédiens engendrent un théâtre mort-né »*.

A Moscou et à Saint-Pétersbourg débarquent de jeunes artistes qui arrivent de toutes les régions de Russie. Le pays est si vaste, si divers que la comparaison avec ce qui se passe en France, entre Paris et la province, serait dérisoire. *« Les cultures nationales sont effectivement multiples, contrastées. Il ne s'agit plus de les unifier, de les rattacher à une idéologie centrale. Notre tâche est désormais d'enrayer le processus maladif de séparation qui les menace, de renouer des liens. »*

**COLETTE GODARD**

**▶ Du 3 au 7 août. Le spectacle commence au Théâtre de l'Athénée, à 20 heures, et se poursuit au Grand Hôtel. Renseignements et réservations : 40-28-40-33.**

## MUSIQUES

DON GIOVANNI au Festival de Glyndebourne

# Pour choquer Albion

**GLYNDEBOURNE**

*de notre envoyé spécial*

Malgré la nouvelle et somptueuse salle d'opéra qui vient d'y être inaugurée, Glyndebourne demeure l'un des emblèmes de la « vieille Angleterre » et de ses cérémoniaux immuables. La musique y est choyée (longues répétitions, distributions homogènes), mais le théâtre y fait souvent figure de parent pauvre. Le spectacle assez fade des *Noces de Figaro* données en ouverture de cette saison (*le Monde* du 4 juin) le montrait une fois encore. Aussi, lorsque le metteur en scène et le costumier de la nouvelle production de *Don Giovanni*, de Mozart, se sont fait huer le soir de la première, on aurait pu croire à un salutaire pavé dans la mare. Vérification faite : la « vieille Angleterre » avait simplement tremblé et l'avait fait savoir.

« Modernité » obligeant, la scène est vide. Quelques éléments de béton, une passerelle suspendue en acier, des rideaux de plastique éclairés jaune vif ou vert pomme : un parking souterrain. Une dalle monte, descend et s'incline, au fil d'une scénographie assez absconse. Dessous, une cavité qui devient cachette ou caveau. Don Giovanni finira là, et on le comprend dès le début. Les costumes des personnages principaux sont intemporellement stricts. Don Giovanni et Donna Elvira sont habillés comme Belmondo et Jean Seberg dans *A bout de souffle*. Lui change de chemise assez souvent. Leporello, chargé du pressing, sort un inévitable Filofax de sa poche pour dérouler la liste des conquêtes de son patron. Elle arrive sur scène, carte routière dans une main, bouteille d'eau minérale dans l'autre. Pendant les scènes de groupe, les choristes dansent le twist. Don Giovanni festoie dans des assiettes en carton et des verres en plastique. Depuis la scène du cimetière, il traîne avec lui une vierge de plâtre. Il lui donne à boire (du vin rouge, pas de champagne, bien entendu), la caresse et finit par l'embrasser sur la bouche en la renversant sur la table. Litanie des lieux communs de l'iconoclastie et du vide « conceptuel » en guise de mise en scène.

La distribution est jeune, homogène, mais assez décevante. Gilles Cachemaille (Don Giovanni) manque totalement d'aura : sa présence physique est banale, et sa voix ne marque pas. Le Libertin peut être incarné de mille manières, mais il doit impérativement séduire – au moins musicalement. De toute évidence, le chef Simon Rattle souhaitait faire de sa sérénade (avec mandoline obligée) un moment de poésie : les demi-teintes du baryton sont bien là, mais ne touchent pas. Sanford Sylvan (Leporello) a une voix peu exceptionnelle mais naturellement émise. Familier des productions de Peter Sellars, il surjoue ici la balourdise. Le tandem qu'il forme avec Cachemaille ne fonctionne pas. Hillevi Martinpelto (Donna Anna) et Amanda Roocroft (Donna Elvira) sont d'excellentes chanteuses, mais jamais elles ne donnent l'occasion au chant mozartien d'exprimer sa nature instrumentale. Il faut de l'engagement dramatique, mais aussi la ligne élégante et pure d'un hautbois ici, d'une clarinette là, comme le faisaient idéalement entendre, jadis, Stich-Randall et Schwarzkopf, ou, aujourd'hui, Barbara Bonney. John Mark Ainsley est un exquis Don Ottavio, un rien maniéré. Roberto Scaltriti (Masetto) et Julianne Banse (Zerlina) forment un charmant couple, convaincant scéniquement et vocalement.

### *Equilibre scène-fosse*

Chef symphonique fêté, Simon Rattle a le courage de renoncer fréquemment aux formations traditionnelles pour le répertoire lyrique. Il s'agit de la troisième production que le jeune chef dirige à Glyndebourne à la tête de l'Orchestre de l'âge des Lumières (*les Noces de Figaro* en 1989, *Cosi fan tutte* en 1991). Et l'orchestre d'instruments anciens britannique dont il vient d'être nommé codirecteur musical avec Frans Brüggen est un outil parfait. Contrairement à Harnoncourt ou à Gardiner, Sir Simon arrondit les angles, soigne les contours, galbe le son : quelle beauté des accompagnements de récitatifs, soyeux et veloutés ! Les tempos de Rattle n'ont rien d'outré (*l'Air du catalogue* prend le temps de son énumération), le geste musical ne se veut en rien décapant ou démonstratif : le naturel s'impose, l'équilibre scène-fosse va de soi (le Commandeur ne doit pas hurler pour « passer » les cuivres). Une telle formation sonne idéalement dans l'écrin de bois clair de la nouvelle salle.

Le metteur en scène Deborah Warner, qui voulait faire l'intéressante avec un rideau de plastique et une vierge profanée, est éclipsée par la musique. Dans la fosse, tranquillement mais sûrement, se fait cette « révolution de velours » musicale qui est l'une des plus passionnantes aventures artistiques de notre fin de siècle.

**RENAUD MACHART**

**▶ Prochaines représentations les 4, 7 et 10 août. Les représentations des 13, 16, 19, 21 et 24 août seront dirigées par Ivor Bolton. Tél. : 19-44-273-81-23-21.**

# Piotr Fomenko un Russe à Paris

## CULTURE

### THÉÂTRE

**ANTOINE ET CLÉOPATRE**
à la Felsenreitschule de Salzbourg

# Plus dure sera la chute...

**SALZBOURG**
*de notre envoyé spécial*

Voici peut-être le spectacle le plus paradoxal réalisé de longue date par le metteur en scène allemand Peter Stein. Son *Antoine et Cléopâtre* donne toutes les raisons de croire encore au cérémonial du théâtre et, aussitôt, toutes les raisons de s'en distraire. Il faut dire que Salzbourg est un micro climat sur la scène mondiale : des lieux de spectacle exceptionnels comme la Felsenreitschule, cet ancien manège taillé dans la montagne qui est devenu le temple de la mise en scène à grand spectacle ; des programmes qui réunissent les étoiles de la scène allemande côté acteurs, et européenne côté équipes de mise en scène ; de l'argent, enfin, beaucoup, qui permet de propulser sur les vastes plateaux de la ville de Mozart non seulement des acteurs mais une armée de figurants qui aussitôt les grandissent.

Que serait Pompée (August Schmölzer), maître de la Méditerranée, sans ces dizaines d'hommes en armes tirant des bords sur son vaisseau amiral ? Que serait Cléopâtre (Edith Clever) sans son aréopage d'hommes et de femmes paresseusement alanguis sur des tapis au luxe insolent ? Que serait Antoine (Hans Michael Rehberg) si, autour de lui, sous la conduite presque impériale d'Enobarbus (Branko Samarovski) et sous l'œil ingénu d'Eros (Carsten Voigt), n'évoluait une escouade de fidèles prêts à mourir pour leurs mentors ? Que seraient Octave (Michael Maertens) enfin, et son triomphe ultime si le monument funéraire de Cléopâtre ne virait pas au rouge, couleur des toges des dizaines d'hommes liges qui l'entourent ? Peter Stein n'a pas résisté à l'opportunité de donner à son spectacle la démesure que Salzbourg autorise, encourage même, tant la prodigalité des mises en scène d'opéra – la raison d'être du festival – se doit de contaminer le théâtre, qui réunit les mêmes spectateurs huppés, d'ici en costume traditionnel ou d'ailleurs en smoking dès 14 h 30...

### *Une vision épurée d'Alexandrie*

Cette munificence se lira surtout dans la beauté des costumes d'Emi Wada, d'une liberté qui se joue des époques, d'une invention qui enrichit les matières de quelques découpes magistrales. C'est d'autant plus important que ces costumes sont l'essentiel du décor d'un spectacle réalisé presque sans accessoires. On sent pourtant, dès que l'on est assis, que Stein a voulu, deux ans après son *Jules César* au même endroit, sans renoncer aux grands espaces, créer un lieu plus intime, plus propice aux amours de ses deux héros. Deux hauts murs rouge indien percés de nombreuses ouvertures enserrent donc le centre de la scène et s'en vont rejoindre les deux galeries taillées dans la pierre qui courent à flanc de montagne. Nous sommes bien au théâtre, même si le toit mobile de la Felsenreitschule reste ouvert durant la quasi-totalité de la représentation, donnée pour l'essentiel en lumière naturelle. Ces hauts murs figureront tour à tour les remparts d'Alexandrie, les fortifications de Rome et, pour l'un d'entre eux, le vaisseau de Pompée.

A ce moment précis, Peter Stein nous offre d'ailleurs le meilleur de lui-même. D'une galerie gardée de pied ferme par les armées pompéiennes, une passerelle est jetée sous les pieds des trois césars : Antoine, Octave et Lépide, venus signer un traité afin de mettre un terme à l'insécurité des eaux territoriales romaines, soit la mer Méditerranée tout entière. Splendide et terrifiante apparition du maître des eaux, plusieurs pieds au-dessus d'un triumvirat aussitôt bien falot. Tous s'égaillent par les galeries. Un orchestre s'installe, perché dans la falaise, tandis que les hommes festoient, entament même une nuit qui s'annonce torride... Chants, embrassades, farandoles s'enchaînent alors que les stridences d'une trompette scandent chacun des toasts portés par les soldats. Pompée veut devenir le maître du monde ; Octave se considère comme le maître du monde après avoir circonvenu Antoine, [illegible] le maître du monde ; Lépide, ivre mort, a renoncé à toute ambition politique. Marchandage, duperie, double jeu, le peu de foi de Shakespeare dans l'habileté des hommes à se gouverner est ici servi par une mise en scène diabolique, diaboliquement inspirée.

Des scènes comme celle-ci, Stein en a dessiné quelques autres, inoubliables : une vision épurée d'Alexandrie, peinture dix-neuvième siècle d'un Orient où l'on vit à terre, en contact charnel avec le sol ; une Rome néoclassique réduite à trois fauteuils de bois naturel où, face au public, les césars s'inventent un avenir ; les retrouvailles d'Antoine et Cléopâtre à Alexandrie, elle surgissant tout en haut du plateau, coiffée d'une couronne mêlée de turquoises et surmontée de deux plumes noires, lui s'avançant à l'autre extrémité d'une diagonale qui paraît un océan de sentiments et de tortures ; il y a aussi la mort violente d'Enobarbus, inconsolable d'avoir trahi Antoine, au centre de la scène, à l'endroit précis où son maître, un peu plus tard, viendra, couché à même le sol, pleurer sa défaite en se frappant violemment le visage. Pour ces moments d'intensité, de vérité absolue, pour ces scènes dont on se dit qu'elles s'inscrivent pour longtemps dans la mémoire, plastiquement irréprochables, interprétées par des acteurs de génie, *Antoine et Cléopâtre* est bien le rendez-vous espéré d'un maître et de sa troupe avec l'un des plus beaux drames du répertoire.

Malheureusement, d'autres scènes, servies par les mêmes acteurs, dirigées par le même Peter Stein, paraissent ressortir de l'académisme le plus grandiloquent. A la leçon de théâtre succède l'anti-leçon, la faute même, qui fait exploser d'un rire sain et massif une salle qui n'en croit pas ses yeux. Le pire est que cette fausse manœuvre concerne peut-être la plus belle scène d'*Antoine et Cléopatre*, celle où le héros, presque mort, rejoint sa maîtresse dans le monument où elle a feint de mourir. Juchée sur un mastaba de pierre grise, Cléopâtre lance un drap vers Antoine allongé au sol. Quatre soldats emmaillotent le quasi-défunt dans ce lange, que la reine et ses deux suivantes tirent désespérément vers elles. C'est qu'il est lourd, Antoine, et Cléopâtre a bien vieilli... En une poignée de secondes, dans la lueur tremblée de quatre braseros, Stein rate avec un brio insensé ce qui devait être le clou de la représentation, l'espoir fou d'une rédemption par l'amour. On rit d'abord, évidemment ; puis on se pince. Cléopâtre peut mourir de la morsure d'un vrai serpent quelques instant plus tard, on s'en fiche, l'esprit est ailleurs, frustré, furieux d'un cinquième acte qu'on voudrait oublier.

Dommage, dommage pour l'interprétation risquée, ample, spectaculaire d'Edith Clever. Elle ose tout, le parlé-chanté, le grave et l'aigu, l'immobilité et la danse, le retrait et la grâce. Les exégètes voient dans le personnage de Cléopâtre la naissance du type théâtral de la femme moderne : nous y sommes. Qu'elle soit parée des plus savantes coiffures ou le cheveu tiré en un chignon tout bête, qu'elle soit reine d'Egypte ou servante d'un maître qui ne fait pas assez de cas du vieillissement de son cœur, Edith Clever est impériale, plus grande chaque fois qu'elle remonte la pente du plateau et s'éloigne de nous. Elle ne craint pas quelquefois la démonstration et en redemande. Elle est bien *« la lumière du monde »* chantée par le poète, la lumière du théâtre d'aujourd'hui. Elle irradie le jeu plus simple d'Hans Michael Rehberg, qui n'est jamais si bien qu'à ses côtés. Un signe qui ne trompe pas. Mention particulière à Branko Samarovski, qui donne à l'ensemble de l'œuvre truculence, chair, noblesse, humanité en somme. Ces trois-là entraînent leurs vingt-cinq camarades acteurs et on ne sait combien de figurants (quarante ?) sur les chemins escarpés d'un drame qui n'en finit pas de fasciner.

**OLIVIER SCHMITT**

**▶ Prochaines représentations, les 3, 5 et 7 août à 15 heures. Tél. : 19-43-662-84-45-01.**

## COMMUNICATION

Plus vaste marché d'Europe centrale

# Le paysage audiovisuel polonais en proie aux turbulences

**Avec 39 millions d'habitants, la Pologne représente le plus vaste marché audiovisuel d'Europe centrale et aiguise les appétits des groupes de communication étrangers. Soumis à des pressions multiples, confronté à des nominations et à des décisions stratégiques, le jeune « CSA » polonais tente de se faire respecter.**

**VARSOVIE**
*de notre envoyée spéciale*

Lech Walesa n'aime pas la télévision publique. Persuadé qu'elle le méprise et qu'elle désire sa chute, le président de la République polonaise ne donne plus depuis longtemps d'interviews à TP1 et TP2, les deux chaînes de service public. Le 25 juin, l'ancien leader de Solidarité a même poussé la provocation jusqu'à intervenir depuis le Belvédère (le siège du chef de l'Etat) sur une station non autorisée de la capitale polonaise, Nowa Telewizja Warszawa (NTW). L'interview fut retransmise sur les douze stations locales de Polonia 1, le réseau pirate du groupe sarde de Nicola Grauso, dont la régie, Publipolska, est une filiale de Publitalia, qui « gère » les télévisions de Silvio Berlusconi.

A leur manière, les caprices de Lech Walesa signent les turbulences qui agitent le paysage audiovisuel polonais. Pressions politiques, soupçons, méfiance, et surtout ces universels réflexes de complots, ces psychoses de laissés-pour-compte, ces incorrigibles besoins de main mise du pouvoir politique sur l'audiovisuel... Sans vergogne, le président de la République quitte la réserve due à sa fonction pour donner un coup de pouce à l'Italien Grauso, son favori, et vilipender la télévision d'Etat, dont il a déjà vivement contesté le jeune directeur, Wieslaw Walendziak, originaire de Gdansk mais connu pour son indépendance d'esprit. Une attitude qui témoigne de la difficulté qu'éprouvent les ex-pays communistes à se débarrasser de leur vieilles habitudes : *« A l'approche de l'élection présidentielle de 1995, Walesa se cherche une télévision »*, commente ironiquement le responsable d'un réseau radiophonique national.

### *Convulsions de jeunesse*

Le contexte n'est pas banal. D'un côté, la Pologne rassure. Avec 39 millions d'habitants et 12 millions de foyers, elle représente un marché de la taille de l'Espagne, et le quasi équivalent des marchés tchèque, hongrois et roumain réunis. Les réformes économiques de ce « champion de la croissance » comptent parmi les plus avancées. Près de 99 % de la population polonaise possède une radio et un téléviseur, et les villes sont fortement équipées en câble et en antennes paraboliques pour la réception directe par satellite (1). Chance supplémentaire pour le marché des médias « locaux », 60 % de la population du pays habite dans les villes. Enfin, la Pologne est l'un des rares pays d'Europe centrale ou orientale où une loi sur l'audiovisuel, moderne et détaillée, est enfin appliquée. Mise en chantier à l'automne 1989 par le gouvernement de Tadeusz Mazowiecki, la loi sur la radiodiffusion et la télévision est entrée en vigueur le 1er mars 1993, assurant aux investisseurs étrangers les promesses d'une certaine stabilité.

Derrière ces apparences de maturité, la Pologne médiatique connaît aussi des convulsions de jeunesse. Pas facile en effet de quitter une économie médiatique entièrement étatisée sans pour autant abandonner ces médias à une libéralisation sauvage. Le vide juridique des premiers mois de la démocratie, couplé aux promesses de développement technologique et à la traditionnelle euphorie d'un régime naissant ont ouvert un espace inconnu. *« Comme pour les radios françaises, en 1981 : on a assisté dès la chute du système communiste à une floraison de petites chaînes privées »*, se souvient Jean-Yves Potel, chercheur à l'Institut d'études européennes (Paris-VIII). Nées dans le sillage des radios et des journaux qui, avant 1989, avaient travaillé contre le pouvoir militaire et dans la clandestinité, dix-sept télévisions pirates, prospères et organisées, continuent à bénéficier de la part du nouveau régime d'une clémence obligée.

La Pologne a besoin de temps. *« En France, quand on a voulu faire une télé privée, on avait déjà entre les mains une télévision publique »*, compare Jean-Yves Potel. *« En Pologne, il a fallu passer d'un media d'Etat à un média public, et le processus est très long. »* Pressés par des opérateurs internationaux, comme Grauso, Rupert Murdoch, *« mais aussi le Vatican »*, de mystérieux magnats polonais tentent de griller les feux rouges. Avant que les appels d'offres soient officiellement lancés par le jeune Conseil national de la radio et de la télévision (CNRT, une quasi copie du CSA français), une dizaine d'acteurs internationaux d'importance, comme la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), Time-Warner, Turner Broadcasting System (CNN) ou encore le groupe allemand Bertelsmann, leur emboîtent le pas. Les yeux de ces opérateurs, dont la nouvelle loi limite à 33 % la participation dans le capital des radios ou des télévisions, étaient rivés sur l'échéance de janvier 1994, date à laquelle a été attribuée l'unique chaîne de télévision nationale privée. 105 candidats convoitent également des télévisions locales, et 278 souhaitent acquérir une station de radio...

### *Pressions présidentielles et lobbying*

Que de convoitises pour un marché si fraichement « ouvert » ! Que d'enjeux pour un « CSA » aussi jeune que la démocratie qui l'a créé, et donc inexpérimenté ! Soucieux de ne pas se laisser envahir par la culture occidentale, le CRTC tente, du mieux qu'il peut, de jouer la préférence nationale. *« Le problème, c'est que soit les capitaux sont sales, soit ils ne sont pas polonais »*, commente l'un des six candidats recalés à la fréquence nationale. En recevant l'autorisation d'émettre, en hertzien, dans les treize principales villes du pays (*le Monde* du 16 juillet), Canal Plus a gagné un beau gros lot de consolation (*lire notre encadré*). Au mois de janvier, Zygmunt Solorz, nouveau magnat local qui possède déjà le quotidien populaire *Kurier Polski* et unanimement considéré comme un homme de paille de groupes de communication étrangers, s'était vu autoriser à diffuser en hertzien, sur tout le territoire national, sa télévision, Polsat.

Entretemps, le CRTC a compris sa peine. *« L'institution vit sa première légitimité démocratique, et doit en même temps – malgré une législation détaillée qui cadre clairement ses pouvoirs – réguler de manière technique et démocratique le paysage polonais »*, résume une observatrice. Soumis à des choix stratégiques, les neuf « sages » ont subi à la fois le lobbying des opérateurs étrangers, auquel ils n'étaient pas préparés et les incessantes pressions présidentielles, qui ne pouvaient que les diviser. A chaque velléité d'indépendance du Conseil, Lech Walesa a répondu par un coup de poing autocratique. Après l'octroi de la fréquence nationale à Polsat, le président de la république, qui soutenait le groupe multimédia sarde de Nicola Grauso, a « démissionné » Marek Markiewicz, le président du CRTC qu'il venait pourtant de nommer. Son successeur, le catholique Ryszard Bender, démissionna peu après sa nomination pour n'avoir pas réussi à obtenir pour la chaîne Niepokalanow, parrainée par l'Eglise catholique, une concession lui permettant d'émettre sur l'ensemble de la ville de Varsovie. C'est *« sans surprise et plutôt, avec satisfaction »* que Lech Walesa accueillit son départ.

La démission d'un homme que Lech Walesa avait imposé à la tête du « CSA » polonais pour faire entendre la voix des médias catholiques cache en réalité un autre conflit, bien plus profond, entre les « sages » polonais et leur ancien président. Le CNRT a en effet trouvé *« à la limite de la corruption »*, selon les termes de son secrétaire, Andrzej Zarebski, que M. Bender accepte une invitation en Afrique du Sud aux frais de MultiChoice, société néerlandaise distributeur de Filmnet, une chaîne par satelite qui s'apprête précisément à « arroser » la Pologne avec des programmes cryptés (*le Monde* du 16 juillet). Le président du CNRT avait écrit aux responsables de MultiChoice une lettre les encourageant implicitement à accélérer leurs démarches, au moment où se jouait l'octroi d'une concession à Canal Plus. *« Nous lui avons dit qu'il devrait renoncer à ce voyage, il nous a répondu en démissionnant »*, affirment les membres du CNRT.

Avant de s'envoler, le soir-même de sa démission, pour Amsterdam, escale de son voyage en Afrique du Sud, M. Bender s'était défendu devant les journalistes : *« Mes collègues du Conseil avaient eux-aussi voyagé en France aux frais de Canal Plus. »* Les autres membres du CNRT ont aussitôt refuté ces propos.

Le responsable de l'international à Canal Plus, Jean-Claude Paris, a reconnu avoir invité *« pendant trois jours, trois ou quatre membres du CSA polonais »* dont M. Bender, à Cannes, lors de la clôture du dernier Festival de cinéma. *« Cette invitation avait été lançée dans le cadre d'une opération classique de relations publiques, comme lorsque nous invitons des journalistes »*, a estimé M. Paris. Trois membres du CNRT, MM. Iliowiecki (son vice-président), Zarebski et Szafraniec, avaient également fait un voyage à Paris, à la fin du mois de novembre. Au cours de ce voyage, qui s'est effectué *« à l'invitation du quai d'Orsay »*, nous a précisé le cabinet de Jacques Boutet, directeur du CSA, les visiteurs ont rencontré, le 29 septembre, leurs homologues français. Cette visite « ordinaire » est d'ailleurs consignée dans la lettre du CSA d'octobre 1993, nº 49. *« Le Quai d'orsay s'est livré à une opération de relations publiques en faveur de la France, et, indirectement, de Canal plus »*, commente-t-on Tour Mirabeau, où l'on juge *« à la fois maladroite et imprudente »* l'invitation de la chaine cryptée au « CSA » polonais.

Affaibli par ces deux « démissions » successives, le CRTC se prépare des jours sombres. La jeunesse de l'institution et celle de la démocratie qui l'a portée sur les fonts baptismaux expliquent en partie cette difficulté d'être. Le CRTC a été créé *« dans la seule période de consensus et de légitimité du gouvernement »*, analyse Jean-Yves Potel. Alors que la coalition du Parti paysan et des ex-communistes donne aujourd'hui, des signes de fragilité, le conseil *« souffre paradoxalement de l'absence de pouvoir fort »*. La « présidentielle » de 1995 pourrait s'avérer déterminante pour l'avenir de l'institution. Homme d'un président de la République que les sondages disent en chute libre, M. Jaorski, le nouveau président du « CSA » polonais, devra naviguer à vue : *« Il sait que s'il secoue trop le bateau, il va se noyer avec »*, prédit un ancien reponsable de la télévision publique.

**ARIANE CHEMIN**
avec la collaboration de
**MICHEL GARA**

(1) A Varsovie, 35,6 % de la population est équipée pour recevoir le câble, et 12,8 % possède une antenne parabolique pour recevoir des chaînes satellitaires, d'après le dernier « Media focus » de l'institut Médiamétrie (mai 1994).

## Canal Plus Polska, copie conforme

**VARSOVIE**
*de notre envoyée spéciale*

Bords de Seine ou de Vistule, c'est le même trio de couleurs – noir, gris et blanc – qui habille les locaux de Canal Plus Polska, la première chaîne à péage du pays. N'étaient le polonais, qu'on parle dans les couloirs et au téléphone, quelques bureaux encore trop vides, les arbres qui ombragent le bloc de béton blanc, la petite filiale de Canal Plus, née après ses sœurs d'Espagne, de Belgique, d'Allemagne, ressemble comme deux gouttes d'eau à la société-mère. Même le nom n'a pas varié : en polonais, *Kanal* – le titre du premier film réalisé sur l'insurrection de Varsovie, et pour lequel Andrzej Wajda a recy le prix spécial du jury, à Cannes, en 1957 – signifie aussi « égout ». Alors, on a évité Kanal Plus.

Canal Plus Polska n'émettra qu'à la fin de l'année – peut-être le jour de Noël. Elle se donne trois ans pour dégager des bénéfices, cinq ans pour gagner 500 000 abonnés. Son tour de table n'est pas encore bouclé (1), mais la chaîne existe déjà. Une petite trentaine de personnes est déjà à pied d'œuvre. Un jour, c'est une conférence de presse à l'attention des journalistes polonais. On précise le prix de l'abonnement (12 dollars, et *« plus, hélas, si l'inflation nous joue de mauvais tours »*), on présente le décodeur de la première chaîne à péage du pays... *« Est-ce que Canal Plus sait qu'elle diffuse dans des villes où se trouvent les écoles polytechniques, c'est-à-dire des ingénieurs très doués pour trafiquer ce genre d'appareils ? »*, s'inquiète une journaliste du quotidien *Rzeczpospolita*.

Canal Plus Polska prépare sa grille, qui sera presque exactement calquée sur le schéma français : cinéma, sport émissions pour les enfants, et décrochages en clair, pendant trois heures et demie. La chaîne ira *« puiser les animateurs dans le vivier des radios commerciales »*, précise Jacek Fuksiewicz, le directeur des programmes : en se libérant du communisme, juge-t-il, *« la télévision d'Etat n'a pas beaucoup rajeuni »*.

Des magazines de société inspirés des programmes de Canal Plus Espagne, ainsi que « 24 heures », le magazine français de reportages, trouveront aussi leur place dans la grille. Dans son vaste bureau blanc et vide, Jacek Fuksiewicz cite Alfred Jarry, qu'il a mis en exergue de son *Cinéma polonais*, œuvre rédigée pendant ses années d'exil. *« Quant à l'action, elle se passe en Pologne, c'est-à-dire nulle part »*...

**Ar. Ch.**

(1) 33 % Canal Plus, 33 % Polska Korporacja Teewizyjna (PKT), qui regroupe divers investisseurs polonais (Kodak Pologne, L'Oréal Pologne), et dirigée par Janusz Romananowski, le sponsor du club de football de Varsovie. Les 34 % restants devraient être répartis entre des banques polonaises.

# ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

*Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique*








# LE MONDE DES CADRES

# SECTEURS DE POINTE

## Join the mobile revolution
## Become part of our growing wireless communications team

*Our strengths in ASIC and ASSP technologies combined with our extensive system capabilities in mobile communications applications have resulted in cost optimized silicon and total system solutions. Yes, we set new standards in the ETSI wireless world of DECT, CT2 and GSM, and occupy a leading position in these booming markets. Should your career aspirations match our job opportunities, please dot not delay and connect with us.*

**DECT System Engineer**
réf. 407 512
Responsible for specifications, feasibility studies, operation, validation of the DECT product line; interface with product marketing and standardization committees (ETSI).
4/8 years exp., in digital wireless telecom (DECT).

**DSP Application Engineer**
réf. 407 517
Support external and internal customers for DSP applications with embedded DSP core. Will also support training. Strong exp. with DSP architecture, Hardware realization and DSP applications. HDL knowledge appreciated. 4/7 years exp.

**DECT Design Engineer**
réf. 407 505
Works with system group to support key customers on DECT design at all stages of design. COMPASS tools and VHDL knowledge appreciated.
3/8 years exp. in IC design.

**GSM Software Engineer**
réf. 407 523
Developp leved 1 software with VLSI partner; support for interface to upper layers; interface with system engineer. 4/8 years exp. in real time software applied to cellular phone design.

**GSM System Engineer**
réf. 407 511
Same as above with exp. in GSM digital wireless telecom. 4/8 years exp.

**GSM Application Engineer**
réf. 407 530
Support customers for GSM applications (software support, training, ....). 4/7 years exp.

**ASIC Design Engineer**
réf. 407 521 / 407 522
Works with system group to support key customers on ASIC designs. 3/8 years exp. in CMOS IC design (logic and layout). COMPASS tools knowledge appreciated.

**DECT Software Engineer**
réf. 407 531
Same as 407 523 for DECT products.

**DSP Marketing Engineer**
réf. 407 519
Strong technical marketing exp. with DSP culture to support applications and internal design. Communication and negociation skills. Good knowledge of market. 5/7 years exp.

**Wireless Product Marketing Engineer**
- réf. 407 532
Support the GSM/DECT/CT2 product line (products, tools, interface with field, development and applications, partners) with a good system understanding. 3/8 years exp. possibly with an end product manufacturer.

*These openings are based in Sophia Antipolis in the south of France.*
*ENGLISH IS MANDATORY.*

Please send your application (letter + resume) to our agent Daniel LAVOREL (with corresponding reference number)

**MENWAY Consultants**
25, rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE
Fax (33) 76 21 71 29

VLSI TECHNOLOGY



# CHEF DE PROJET SYSTEME D'INFORMATION

- Vous aurez la responsabilité du domaine applicatif "Informations Techniques" et à ce titre vous conduirez le projet "gestion technique de données de nomenclature d'installation" depuis la conception jusqu'à la réalisation et la maintenance...
- De formation ingénieur à forte culture informatique (MIAGE), vous aurez environ 2 à 3 ans d'expérience dans la conduite de projets informatiques et vous maîtrisez UNIX -ORACLE.

Merci d'adresser lettre et CV sous référence 66759 à EURO RSCG Carrières - 10, rue du Plâtre - 75004 PARIS, qui transmettra. Ne pas téléphoner, merci.

EURO RSCG CARRIÈRES

## Rejoignez la révolution mobile,
## devenez membre de notre équipe «sans fil» en expansion.

*Nos points forts en technologies ASIC et ASSP associés à notre savoir-faire étendu en applications pour communications mobiles ont donné pour résultats des solutions systèmes globales optimisées. Nous avons défini des nouveaux standards dans le domaine du DECT, CT2 et GSM et nous occupons une position de leader sur ce marché en plein essor. Si vos aspirations de carrière correspondent à nos opportunités, n'attendez pas et contactez-nous.*

**INGENIEUR SYSTEME DECT**
Responsable des spécifications, des études de faisabilité, opération, validation de la ligne de produit DECT ; interface avec le marketing produits et les comités de standardisation (ETSI). 4 à 8 ans d'expérience en télécoms sans fil numérique (DECT). réf 407512

**INGENIEUR SYSTEME GSM**
Même mission que ci-dessus mais en télécoms sans fil numérique (GSM). réf 407511

**INGENIEUR MARKETING DSP**
Forte expérience en marketing technique avec une culture DSP pour supporter les applications et la conception en interne. Talent de communicateur et de négociateur. Bonne connaissance du marché. 5/7 ans d'expérience. réf 407519

**INGENIEUR APPLICATION DSP**
Assure le support des clients en interne et en externe pour les applications DSP avec noyau DSP embarqué. Prend en charge la formation. Forte expérience en architecture DSP. Réalisation HARDWARE et applications DSP. Connaissance HDL appréciée. 4/7 ans d'expérience. réf 407517

**INGENIEUR APPLICATION GSM**
Assure le support des clients pour les applications GSM (assistance logiciel, formation...). 4/7 ans d'expérience. réf 407530

**INGENIEUR MARKETING PRODUITS SANS FIL**
Assure le support des lignes de produitsGSM/DECT/CT2 (produits, outils, interface avec les utilisateurs, développement et applications, partenariat) avec une bonne compréhension système. 3/8 ans d'expérience si possible chez un fabricant de produits finis.
réf 407532

**INGENIEUR CONCEPTION DECT**
Travaille avec le groupe système pour assister les grands comptes dans toutes les étapes de la conception. Connaissance des outils COMPASS et VHDL appréciée. 3/8 ans d'expérience en conception de CI. réf 407505

**INGENIEUR CONCEPTION ASIC**
Travaille avec le groupe système pour assister les grands comptes dans les conceptions ASIC. 3/8 ans d'expérience en conception de CMOS CI (logique et implantation). Connaissance outils COMPASS appréciée. réf 407521/407522

**INGENIEUR LOGICIEL GSM**
Développe le logiciel niveau I avec les partenaires de VLSI. Assure le support pour l'interface des couches supérieures en collaboration avec l'ingénieur système. 4/8 ans d'expérience en logiciel temps réel appliqué à la conception de téléphone cellulaire. réf 407523

**INGENIEUR LOGICIEL DECT**
Même mission que la référence 407523 pour les produits DECT.
réf 407531

**Ces postes sont basés à Sophia-Antipolis dans le sud de la France.**
**ANGLAIS IMPERATIF.**

Merci d'envoyer votre dossier (lettre + CV) en précisant la réf. choisie à notre Conseil Daniel LAVOREL.

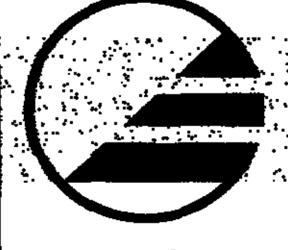
**MENWAY Consultants**
25, rue Pierre Sémard
38000 GRENOBLE
Fax (33) 76 21 71 29

VLSI TECHNOLOGY

# CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec 1 ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



EUMETSAT

EUROPEAN ORGANISATION FOR THE EXPLOITATION OF METEOROLOGICAL SATELLITES
ORGANISATION EUROPEENNE POUR L'EXPLOITATION DE SATELLITES METEOROLOGIQUES

# DIRECTEUR

## Basé en Allemagne, Salaire attrayant et autres avantages

*EUMETSAT est une organisation intergouvernementale constituée de 17 pays européens*

*★ Allemagne ★ Autriche ★ Belgique ★ Danemark ★ Espagne ★ Finlande ★ France ★ Grèce ★ Irlande ★ Italie ★ Norvège ★ Pays-Bas ★ Portugal ★ Royaume-Uni ★ Suède ★ Suisse ★ Turquie*

Fondée en 1986, EUMETSAT a pour premiers objectifs la mise en place et le maintien de systèmes opérationnels de satellites météorologiques. Le poste deviendra vacant en août 1995, lorsque le Directeur de l'Organisation quittera ses fonctions.
Chef de l'Exécutif de l'Organisation, le Directeur relève directement d'un Conseil constitué de délégués de tous les Etats-Membres d'EUMETSAT. Il dirige une équipe multinationale responsable des systèmes européens de satellites météorologiques.
Le nouveau Directeur aura pour mission d'établir les nouveaux plans à long terme de l'Organisation et de poursuivre le développement de la coopération avec d'autres organisations européennes. Ses responsabilités porteront également sur la définition des besoins, l'approvisionnement de satellites, de leurs lanceurs et des systèmes au sol correspondants, ainsi que leur exploitation en support de la météorologie et de la climatologie opérationnelles. Pour parvenir à ces objectifs, le Directeur dispose d'un budget annuel de 200 MECU et d'un effectif comptant 120 personnes environ.
Son poste sera basé au siège d'EUMETSAT à Darmstadt en Allemagne mais sa responsabilité s'étendra également sur d'autres sites dans plusieurs pays européens.
Les candidats devront être des cadres supérieurs ayant acquis leurs références au sein d'une importante organisation dont l'activité majeure est centrée sur la météorologie, la climatologie ou la surveillance de l'environnement. Ils devront posséder une connaissance approfondie de l'utilisation des satellites dans ces domaines et une expérience appropriée de la négociation internationale. Ils devront être capables d'assurer les contacts externes à tous les niveaux, du Ministre au Directeur et de diriger une brillante équipe de professionnels européens et ce tout en atteignant les objectifs dans les limites financières qui lui sont imposées.
Les personnes qui souhaitent poser leur candidature devront être ressortissantes de l'un des Etats-Membres d'EUMETSAT et maîtriser l'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais/français), tout en ayant au moins une connaissance pratique de l'autre langue. Des notions d'allemand constitueraient un atout certain.
La rémunération est adaptée aux exigences de ce poste. Elle sera comparable à celle que perçoivent les Chefs d'autres organisations intergouvernementales en Europe.
Les candidatures sont à adresser en anglais ou en français (sans oublier la référence EUM/VN (95) 1) à Monsieur le President du Conseil d'EUMETSAT, c/o Division du Personnel d'EUMETSAT, Am Elfengrund 45, D-64242 Darmstadt-Eberstadt. Le formulaire d'acte de candidature ainsi que toute information complémentaire peuvent être demandés à la même adresse, par téléphone (++49 6151/950240) ou télécopie (++49 6151/950225)
Date limite de dépot des candidatures est le 15 septembre 1994.



recherche pour son groupe projet
**MISTRAL**
un
**INGENIEUR RADIOFREQUENCE**

Pour le compte de nos actionnaires CNES, SOPEMEA, MATRA MARCONI SPACE, AEROSPATIALE et ALCATEL, nous opérons un centre d'essai en environnement agréé par l'Agence Européenne Spatiale au profit de nos clients ESA, CNES, MATRA MARCONI SPACE, BAe, ALENIA,...

Titulaire d'un diplôme Grande Ecole (ENS de Télécom,...) ayant une maîtrise parfaite du domaine technique concerné, (radiofréquences et antennes), ainsi que des connaissances en informatique appliquée, **ce jeune ingénieur débutant** sera intégré au groupe projet pour la réalisation d'une base compacte d'antenne. Anglais indispensable.

*Candidatures à envoyer à :*

*INTESPACE*
*Direction Administrative et Financière*
*BP 4356*
*31029 TOULOUSE CEDEX*



*Pour passer vos annonces :*



**44-43-76-03**
**44-43-76-28**

**FAX : 44-43-77-32**

## ILE-DE-FRANCE

A dix mois des élections municipales

# La restructuration des sociétés d'économie mixte parisiennes est arrêtée à mi-parcours

**La récession immobilière oblige la Ville à regrouper ses sociétés d'aménagement. Cette opération, sans précédent, se révèle délicate. Trois de ces sociétés d'économie mixte viennent de fusionner. Pour ne pas gêner leurs présidents, les autres ne le seront qu'après les élections municipales, prévues en juin 1995.**

La décision n'a pas fait grand bruit, mais elle est d'importance. Au cours de sa dernière séance avant les congés, le Conseil de Paris a autorisé la fusion de trois sociétés d'économie mixte (SEM) d'aménagement : la Saema et la Soparema vont se fondre dans la Semavip. Il ne s'agit là que de la première phase d'une opération sans précédent, qui devrait réduire le nombre de SEM « aménageuses » de moitié, les ramenant de huit à quatre.

Créées par une loi de 1928, les sociétés d'économie mixte ne sont autres que des sociétés anonymes, associant des capitaux privés et publics, ceux-ci détenant obligatoirement la majorité. Pour les municipalités, confrontées à des problèmes technico-commerciaux de gestion de services et d'aménagement, les SEM constituent un instrument économique et souple, permettant d'accomplir des tâches que l'administration ne sait pas faire. Elles ont proliféré avec la décentralisation. Dans la seule région Ile-de-France, on en recense plus de deux cents, dont près de la moitié ont bourgeonné depuis 1984.

### *La transparence pour l'an prochain*

La Ville de Paris en a vingt-deux à sa disposition. Dix d'entre elles ont été créées sous le « règne » de Jacques Chirac. Les unes construisent ; d'autres gèrent des logements ; d'autres, encore, s'occupent de fournir l'eau potable, d'entretenir la tour Eiffel ou de creuser des parkings. Huit ont été formées, au fil du temps, pour conduire des opérations d'aménagement à coups de ZAC (zones d'aménagement concerté). Si elles sont aussi nombreuses dans ce secteur, c'est que l'Hôtel de Ville voulait, à la fois, diviser pour régner et distribuer des responsabilités à des élus méritants, notamment aux maires d'arrondissement.

Pour que les SEM, qui ne sont que les outils d'une politique, restent sous contrôle, on nomme à leur tête des hommes sûrs et on garnit leur conseil d'administration de conseillers de Paris. Depuis quelques années, les élus de l'opposition y figurent eux aussi. Au total, près de quatre-vingts élus surveillent les SEM et, sous forme d'indemnités ou de jetons de présence, soixante d'entre eux se répartissent, fort inégalement d'ailleurs, 1,6 million de francs par an. La Ville a tout de même fixé le maximum de ce que touche un président de société à 100 000 francs par an. Sept d'entre eux profitent de cette libéralité.

Les sociétés mixtes, dont le législateur n'avait pas prévu le succès, échappaient, en outre, aux obligations de transparence du budget municipal. Cela a conduit à bien des excès, dont les chambres régionales des comptes ont eu tardivement à connaître. En application d'une loi de 1992, les bilans des SEM auraient dû être annexés, cette année, au budget primitif de toutes les municipalités de plus de 3500 habitants. Oubliant, pour une fois, de donner l'exemple, et sans que le préfet de Paris, qui contrôle la légalité des actes municipaux, ait soufflé mot, le maire de Paris a négligé cette obligation. On promet, à l'Hôtel de Ville, qu'il y sera remédié pour l'an prochain.

Il est vrai qu'on était fort occupé à mettre de l'ordre dans la maison. Chargée, à l'origine, d'une mission précise, chacune des sociétés mixtes de la capitale a cherché à diversifier ses activités, cela d'autant plus que, sous le choc de la récession immobilière, les ZAC se raréfient ou tombent en panne. Les SEM qui devaient aménager se mettent à construire ou à gérer ; celles qui devaient construire se lancent dans l'aménagement.

Se comportant comme un holding, la Ville a donc décidé de contracter énergiquement son dispositif. Il s'agit de sauver des sociétés en perdition, mais dont la municipalité a garanti les emprunts, et de faire des économies. Bref, de gérer mieux. Quatre des huit sociétés d'aménagement se sont trouvées dans le collimateur : la Saema, présidée par Michel Junot (RPR) ; la Soparema animée par Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire ; la Semirep, menée par le « baron » gaulliste Christian de La Malène ; la Saemar-Saint-Blaise, dont le patron est Didier Bariani (UDF-radical), maire du vingtième arrondissement.

Chacun de ces organismes devait apporter à une SEM plus solide ou mieux en cours son capital, ses dettes, sa concession d'aménageur et son programme de travail. De telles fusions supposent non seulement un vote du Conseil de Paris, mais l'accord des porteurs de parts minoritaires, ainsi que l'acquiescement des présidents et des administrateurs, le tout scellé par un acte juridique complexe. On comprend qu'il ait fallu six mois de tractations pour réaliser la moitié du programme.

### *Prudence dans le quinzième*

M. Junot, dont la Saema n'avait plus grand-chose dans son carnet de commandes, et M. Tibéri, dont la Soparema a le plus grand mal à terminer les ZAC Flandres-Sud et Flandres-Nord, dans le dix-neuvième arrondissement, ont accepté de se fondre dans la Semavip, présidée par l'ancien député René Béguet (RPR), conseiller du dix-huitième et très proche d'Alain Juppé. Sa société, qui a réussi l'aménagement de la ZAC Manin-Jaurès et celle de La Villette (dix-neuvième arrondissement), entame celui du quartier de la Moskowa, dans le dix-huitième arrondissement.

M. Chirac, en revanche, n'est pas parvenu à convaincre M. de La Malène et sa Semirep, pourtant lourdement déficitaire (171 millions de francs), de fusionner avec la Semea-XV, brillamment gérée depuis longtemps par René Galy-Dejean (RPR). Ce dernier, connu pour sa relative indépendance vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, est maire d'un arrondissement, le quinzième, qui compte parmi ses élus Edouard Balladur. On a convenu que, le mandat de M. de La Malène s'achevant en 1995, on attendrait un peu pour dissoudre sa société.

De même, M. Bariani a sauvé sa Saemar-Saint-Blaise, passablement enlisée et qui devait fusionner avec la Semaest de l'UDF Paul Pernin, en bien meilleure position. Cette société, énergiquement dirigée par un fonctionnaire de la Ville, Mme Tartanson, aménage simultanément quatre secteurs dans un douzième arrondissement en plein « boom ». Là encore, on attendra pour opérer le lendemain des élections municipales, mais M. Bariani a déjà renoncé à ses indemnités de président.

La prudence politique – pas de vague en période préélectorale – l'a emporté sur les exigences d'une bonne gestion. Les dangereuses perspectives de 1995 semblent déjà gripper les rouages formidables et, jusqu'ici, bien huilés de la machine municipale parisienne.

**MARC AMBROISE-RENDU**

## REPÈRES

### URBANISME

#### Les socialistes parisiens à l'écoute des mouvements associatifs

Les socialistes parisiens ont commencé leur campagne pour les élections municipales de juin 1995. Depuis plusieurs semaines, certains de leurs élus, notamment dans les arrondissements « sensibles » comme le troisième, le treizième, le dix-neuvième et le vingtième, retournent à la base et se mettent à l'écoute des mouvements associatifs, particulièrement actifs sur le « front » de l'urbanisme.

Comme complément à ces initiatives, la fédération socialiste de la capitale a organisé, à la veille de l'été, un « Forum pour Paris », auquel elle avait invité des chercheurs en sciences politiques, des représentants du Parti communiste et des mouvements écologistes, des syndicalistes et des animateurs d'associations. Environ cent cinquante personnes ont participé à cette rencontre, en conclusion de laquelle Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire fédéral, a annoncé que sa formation proposera, dès la rentrée, aux électeurs de la capitale une « charte pour Paris ».

### VACANCES

#### Paris au mois d'août

Il y a ceux qui restent à Paris au mois d'août pour le plaisir d'être enfin seuls avec la capitale; mais il y a aussi ceux et celles qui n'ont pas les moyens de partir : personnes âgées, handicapés, adolescents ou enfants des quartiers populaires. Pour les premiers, huit festivals de musique, des dizaines de concerts gratuits dans les parcs et jardins et un festival du cinéma en plein air à La Villette sont prévus.

La Ville n'oublie pas les autres. Aux anciens, elle propose des aides ménagères exceptionnelles, des séjours dans des établissements de l'Ile-de-France, une université d'été et une foule d'activités comme des croisières sur les canaux, des spectacles et des visites guidées. Aux enfants de trois à quatorze ans, elle offre une soixantaine de centres, soit dans les bois périphériques, soit en ville, où des animateurs organisent des activités ludiques et sportives. Les associations de prévention, quant à elles, emmènent les adolescents en difficulté pour de courts séjours en province.

▶ Renseignements par téléphone au 42-76-43-43.

## CINÉMA

### LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

*Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 3 août.*

**L'AMI AFRICAIN.** Film britannique de Stewart Raffill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**MARIE.** Film belge-français-portugais de Marian Handwerker : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**MAVERICK.** Film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; (46-65-71-44).

**MISS KARATÉ KID.** Film américain de Christopher Cain, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 : réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 : 36-65-71-44).

**SOUTH CENTRAL.** (*) Film américain de Steve Anderson, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

**THE CROW.** (*) Film américain d'Alex Proyas, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

**Le Monde**

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

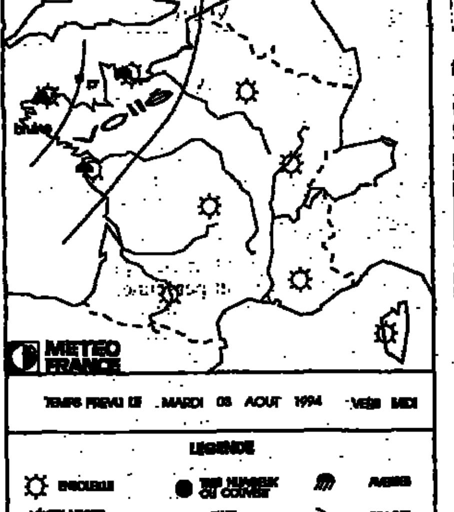
Médiateur :
André Laurens

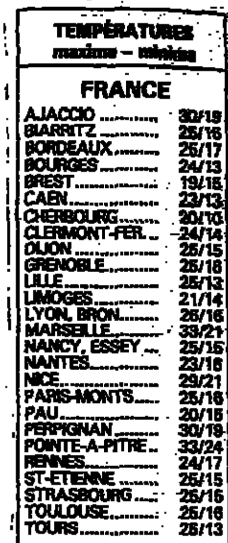
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

*RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :*
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

*ADMINISTRATION :*
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

## MÉTÉOROLOGIE



| TEMPÉRATURES maxima – minima | |
|---|---|
| **FRANCE** | |
| AJACCIO | 30/19 |
| BIARRITZ | 25/16 |
| BORDEAUX | 25/17 |
| BOURGES | 24/13 |
| BREST | 19/15 |
| CAEN | 23/13 |
| CHERBOURG | 20/10 |
| CLERMONT-FER. | 24/14 |
| DIJON | 25/15 |
| GRENOBLE | 25/18 |
| LILLE | 25/13 |
| LIMOGES | 21/14 |
| LYON, BRON | 26/16 |
| MARSEILLE | 33/21 |
| NANCY, ESSEY | 25/15 |
| NANTES | 23/16 |
| NICE | 29/21 |
| PARIS-MONTS | 25/16 |
| PAU | 20/15 |
| PERPIGNAN | 30/19 |
| POINTE-A-PITRE | 33/24 |
| RENNES | 24/17 |
| ST-ETIENNE | 25/15 |
| STRASBOURG | 25/16 |
| TOULOUSE | 25/16 |
| TOURS | 25/13 |
| **ÉTRANGER** | |
| ALGER | 31/20 |
| AMSTERDAM | 22/14 |
| ATHÈNES | 32/22 |
| BANGKOK | 32/27 |
| BARCELONE | 28/21 |
| BELGRADE | 34/18 |
| BERLIN | 37/22 |
| BRUXELLES | 24/14 |
| COPENHAGUE | 30/19 |
| DAKAR | 31/25 |
| GENÈVE | 23/16 |
| ISTANBUL | 28/20 |
| JÉRUSALEM | 24/18 |
| LE CAIRE | 33/23 |
| LISBONNE | 26/18 |
| LONDRES | 25/14 |
| LOS ANGELES | 23/17 |
| LUXEMBOURG | 22/14 |
| MADRID | 30/16 |
| MARRAKECH | 33/20 |
| MEXICO | 21/11 |
| MILAN | 28/14 |
| MONTRÉAL | 28/17 |
| MOSCOU | 27/16 |
| NAIROBI | 18/11 |
| NEW-DELHI | 35/28 |
| NEW-YORK | 31/24 |
| PALMA-DE-MAJ. | 31/21 |
| PÉKIN | 34/25 |
| RIO-DE-JANEIRO | 22/19 |
| ROME | 31/20 |
| HONGKONG | 32/27 |
| SÉVILLE | 33/19 |
| SINGAPOUR | 32/26 |
| STOCKHOLM | 29/16 |
| SYDNEY | 18/ 7 |
| TOKYO | 34/28 |
| TUNIS | 36/25 |
| VARSOVIE | 36/20 |
| VENISE | 31/21 |
| VIENNE | 34/22 |

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-08-1994 à 6 heures TUC et le 2-08-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

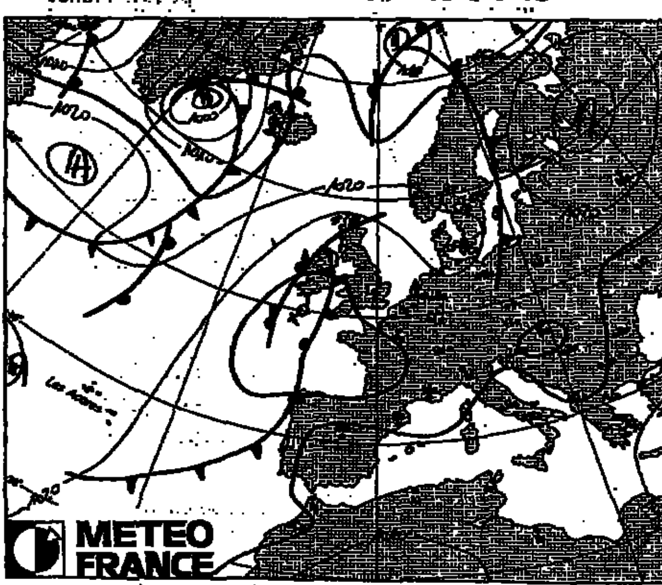
**Mercredi : très belle journée d'été.** – Soleil et chaleur régneront sur la quasi-totalité du pays, du matin jusqu'au soir. Seule la pointe de la Bretagne subira, la journée durant, un ciel très nuageux qui pourra donner par moments quelques gouttes de bruine ; sur le reste de la Bretagne, ainsi que sur les pays de Loire et les côtes de la Manche, des passages de nuages élevés voileront par moments le soleil.

Les températures seront très élevées : les minimales seront généralement comprises entre 14 et 17 degrés, jusqu'à 21 degrés sur les rives de la Méditerranée ; quant aux maximales, si elles doivent se cantonner entre 23 et 26 degrés sur les côtes de la Manche et de Bretagne, elles atteindront les 30 degrés sur le quart nord-ouest, et 32 à 35 degrés sur tout le reste du pays.

Les vents seront partout faibles ou modérés, de secteur est sur la moitié nord, de secteur sud sur la moitié sud.

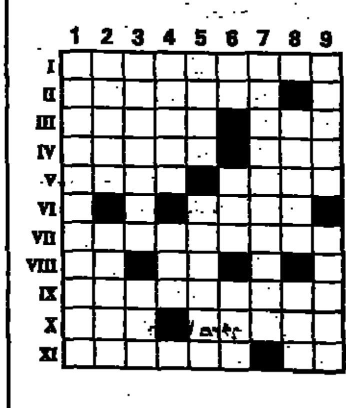
*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*

**PRÉVISIONS POUR LE 4 AOUT 1994 A 0 HEURE TUC**




## MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 6357**



HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui travaille aux pièces. – II. Quand il prête, c'est aussi à la critique. – III. Comme un penseur qui ne croit pas. Peuvent orner un cimetière. – IV. Fonda une compagnie de prêtres. Leur coupa été évoqué par Mallarmé. – V. Qui n'ont pas bougé. Peut diviser le bassin. – VI. Une pièce très sombre. – VII. Prenons l'air. – VIII. En France. Apprécié par les snobs. – IX. Un homme qui entretient bien ses dents. – X. Moi, pour le psychologue. Ne descend que pour toucher ses gages. – XI. Très sages. Quelque chose de vaseux.

VERTICALEMENT

1. Des femmes spécialisées dans l'habillage des sièges. – 2. Etait une vraie maison de fous. Est parfois plein de poussières. – 3. Qui peuvent prendre la moitié. Ce n'est pas un agrément. – 4. Station. Une grande dent. – 5. Faire l'innocent. Durée d'attente pour le papillon. – 6. Adverbe. On y trouve des cigales aussi bien que des araignées. Sans effets. – 7. Un diagnostic à l'œil. – 8. Ganelon en est le type. D'un auxiliaire. – 9. Qui a pris sa volée. Chevalier, à la montagne.

**Solution du problème n° 6356**

*Horizontalement*

I. Reptation. – II. Eclaircie. – III. Soubrette. – IV. Vu. Mua. – V. Drilles. – VI. Œil. Do. – VII. Nom. Sloop. – VIII. Tueuse. Si. – IX. Istres. Es. – X. Etre. Ont. – XI. Escorte.

*Verticalement*

1. Résidentiel. – 2. Eco. Oust. – 3. Pluviomètre. – 4. Tabulé. Ures. – 5. Air. Lisse. – 6. Trémelles. – 7. Ictus. Or. – 8. Oltz. Dosant. – 9. Née. Copiste.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

# ÉCONOMIE

Neuf mois après la grève du personnel

## Le rapport de Marcel Roulet veut débloquer en douceur la réforme de France Télécom

**Le président de France Télécom a remis, lundi 1er août, à Gérard Longuet, ministre de l'industrie et des postes et télécommunications, son rapport sur les moyens de mener à bien le changement de statut de l'opérateur public de télécommunications. Cette réforme, qui vise à doter l'exploitant public d'un capital et à permettre sa privatisation partielle, a été gelée à la fin de l'année dernière, en raison de la très forte opposition du personnel.**

**■ PRÉVENTIONS. La direction de France Télécom compte lever les préventions des 150 000 agents en les associant à l'élaboration d'un nouveau projet d'entreprise. Le lancement de ce projet pourrait être annoncé à la rentrée de septembre.**

Débloquer en douceur le dossier de la réforme de France Télécom. Neuf mois après la grève massive du personnel de l'exploitant public, opposé à la transformation de l'entreprise en société anonyme, pouvoirs publics et dirigeants s'interrogent encore sur les moyens de faire redémarrer un grand chantier qui, parti sur les chapeaux de roue, a brutalement calé le 12 octobre 1993. Cette journée de protestation avait mobilisé 75 % des 150 000 agents de France Télécom, dans un contexte social, il est vrai, agité car marqué par le conflit Air France. Depuis, un débat interne a été lancé et Marcel Roulet, PDG de France Télécom, s'est vu commander un rapport sur les moyens de mener à bien le changement de statut de l'exploitant public.

Le document, remis lundi 1er août à Gérard Longuet, le ministre de l'industrie, des Postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il s'agit d'une série de propositions destinées à lever les inquiètudes des salariés, on trouve parmi ces propositions des assurances déja données : l'Etat conservera le contrôle majoritaire de France Télécom si l'exploitant public désire ouvrir son capital ; les salariés se verront – quelle que soit la forme juridique revêtue par la société – garantir le statut de fonctionnaires. Dans ses propositions, le rapport de Marcel Roulet exclueraît à moyen terme une introduction en bourse de France Télécom, partiellement privatisée. Il suggérerait de réserver 5 % du capital aux salariés et réaffirmerait l'opposition du groupe à tout rapprochement avec Alcatel.

### *Projet d'entreprise*

Concernant la « méthode », le patron de France Télécom, conseillé sur ce point par le consultant Henri Vacquin, prône une poursuite du débat interne et surtout l'élaboration d'un projet d'entreprise explicitant la stratégie, les missions de l'opérateur public de télécommunications. Le projet d'entreprise pourrait être ainsi prêt au printemps prochain, au moment de l'élection présidentielle. Le changement de statut serait ainsi lancé au début de l'été 1995, une fois le calendrier politique et social devenu plus favorable.

Car avant l'élection présidentielle, échéance politique majeure qui n'incite pas à s'engager dans des réformes ultra sensibles du point de vue social, des élections professionnelles doivent avoir lieu en décembre à France Télécom. La direction de l'exploitant public ne veut pas donner aux organisations syndicales la possibilité de faire de la réforme leur thème de campagne numéro un. D'autant que l'état d'espirt des salariés reste, pour le moment, hostile à toute avancée sur le changement de statut. Les enquêtes d'opinion réalisés à la demande de la direction en interne le montrent. Lors d'un récent sondage réalisé par la direction régionale Paris Sud, l'une des plus importantes de France Télécom avec ses 5 000 agents, 81 % des 1 500 agents ayant répondu faisaient du maintien du statut de fonctionnaire l'une de leurs quatre priorités principales. 69 % des agents interrogés mettaient en avant le maintien de l'emploi,... et seulement 9 % le statut juridique de l'entreprise.

### CLÉS/*Chiffres*

**■ RANG.** France Télécom est le quatrième opérateur mondial de télécommunications. L'an passé, il a dégagé un bénéfice net de 4,8 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 126 milliards. L'opérateur français est endetté à hauteur de 106 milliards de francs

**■ STATUT ACTUEL.** Jadis partie intégrante de l'administration des PTT, France Télécom et ses 150 000 salariés ont vécu leur première grande réforme en janvier 1991. Depuis cette date, France Télécom est un établissement public autonome, distinct de La Poste, et doté de comptes qui lui sont propres. Ses agents sont fonctionnaires.

**■ RÉFORME.** Annoncée à l'été 1993 par Gérard Longuet, ministre de l'industrie et des postes et télécommunications, elle vise à transformer France Télécom en société anonyme, dotée d'un capital qu'elle pourrait ouvrir à des partenaires extérieurs, mais dont l'Etat conserverait le contrôle à 51 %.

## *Un changement de statut devenu inéluctable*

France Télécom peut-il faire l'économie d'un changement de statut ? Il y a un an, le projet de transformation de l'exploitant public en société anonyme était mis sur les rails par le ministre de tutelle, Gérard Longuet, qui rejoignait ainsi les préoccupations des dirigeants. British Telecom (BT), le grand rival de France Télécom, venait, au nez et à la barbe de l'opérateur français, de signer un partenariat stratégique avec l'américain MCI. A l'époque, France Télécom justifiait l'échec de ses propres discussions avec MCI par son statut trop contraignant. Depuis, l'exploitant public a noué un partenariat fort avec l'allemand Deustche Telekom et s'apprête avec son associé allemand à acquérir 20 % du capital de l'américain Sprint. C'est en fait cette double alliance qui rend désormais impossible – sauf à placer l'exploitant français dans une position extrêmement délicate vis-à-vis de ses deux partenaires – toute marche arrière en matière de changement de statut.

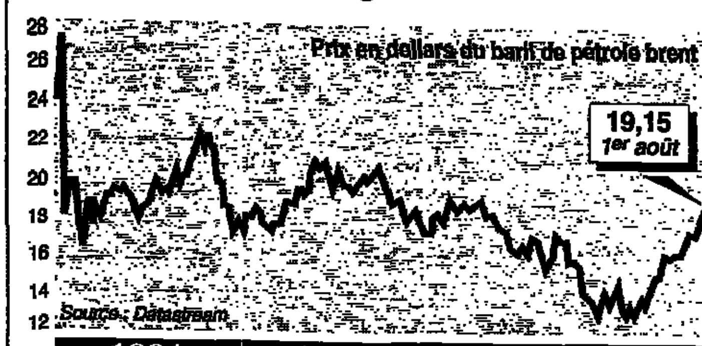
Après des négociations également très complexes avec les syndicats allemands, Deutsche Telekom est parvenu à obtenir un accord sur le principe d'une transformation en société anonyme et sur une ouverture partielle de son capital, programmée pour 1996. Il ne fait pas mystère que le partenariat entre l'opérateur français et son homologue d'outre-Rhin doit être scellé par un accord de participations croisées, impossible à réaliser tant que France Télécom n'a pas un statut de société dotée d'un capital.

Par ailleurs, l'association conclue avec Sprint doit, avant d'être réalisée, être acceptée par les autorités fédérales américaines qui réclament déjà une réciprocité. France Télécom va entrer dans le capital de Sprint, relèvent-elles. Mais si un opérateur américain souhaitait faire de même, le seul statut juridique de France Télécom le lui interdit.

En un mot, le terrain de la réforme de statut est miné, le chantier a été mal engagé, mais on voit mal aujourd'hui comment l'opérateur français pourrait y renoncer.

C. M.

## Pétrole : l'ombre de la guerre civile au Nigéria




***Les cours du pétrole se situent actuellement à leur plus haut niveau depuis quinze mois. Lundi 1er août sur le marché de Londres, le baril de brent, le brut de référence en mer du Nord, pour livraison en septembre, atteignait 19,15 dollars, en hausse de 55 cents par rapport au vendredi précédent. Cette flambée des cours est liée à la crainte de voir baisser la production du Nigéria (2 millions de barils/jour, soit 3 % de la production mondiale) du fait de la partie de bras de fer qui oppose le gouvernement militaire aux puissants syndicats du secteur pétrolier. Ces derniers exigent la libération de Moshood Abiola, vainqueur probable de l'élection présidentielle qui a eu lieu en 1993, incarcéré depuis par les militaires, ainsi qu'une lutte contre la corruption qui gangrène le pays. Limitée jusqu'ici à quelques gisements onshore, la baisse de la production n'est en soi pas très importante, mais elle intervient dans un contexte international de fermeté des cours depuis le début de l'année : comme pour quantité d'autres matières premières, la fin de la récession dans les pays industrialisés accroît la demande, alors que les raffineries de pétrole, partout dans le monde, fonctionnent déjà à pleine capacité ou peu s'en faut.***

Sur recommandation d'un expert

## La SNCF va réviser en profondeur son système de tarification sur le TGV Nord

La SNCF a annoncé, lundi 1er août, qu'elle allait procéder à une refonte de sa grille de tarifs pour les usagers du TGV Nord dès l'automne prochain. *« La direction générale*, a-t-elle précisé, *examine en liaison avec le ministère des transports »* les recommandations du préfet Gilbert Carrère, auteur d'un rapport d'expertise qui épingle la tarification sur ces destinations et préconise plusieurs modifications, dont une révision à la baisse des abonnements.

En mai, à l'occasion de l'inauguration du TGV Nord, plusieurs associations d'usagers avaient manifesté leur colère devant les tarifs pratiqués aux guichets de la SNCF. Lundi 1er août, le quotidien *Nord-Eclair* avait révélé les conclusions du rapport Carrère, qui parle d'une tarification *« rigide, complexe, incohérente et non transparente »*, avec *« jusqu'à trente-neuf possibilités de prix, dont la différence peut aller de 1 à 5 »*. Instauré grâce à un décret du 21 juillet 1994, le système de tarification est jugé par certains illégal.

Le prix est le facteur principal de la désaffection de la 1re classe, avec un taux d'occupation en forte baisse. Pour M. Carrère, il faut *« réexaminer les tarifs de la 1re classe, supprimer la réservation obligatoire et instaurer une réservation facultative aux heures creuses modulées sur l'année, et réduire le nombre de niveaux de prix de quatre à trois »*. La colère des usagers de la SNCF s'était aussi concentrée sur le prix exorbitant de l'abonnement. En mai, la SNCF avait fixé ce prix à 4 000 francs pour Paris-Lille, avec quarante trajets mensuels. En comparaison, pour la même distance sur le TGV Atlantique l'abonnement est de 2 758 francs.

Privilégiant des départs volontaires

## British Telecom envisage 50 000 suppressions d'emplois

Le groupe britannique BT (British Telecommunications) projette 50 000 nouvelles suppressions d'emplois *« à moyen terme »*, soit le tiers de son nombre d'employés actuel, a affirmé lundi 1er août le *Financial Times* citant le président de BT, Sir Ian Vallance. BT compte actuellement un peu plus de 150 000 employés. Ces suppressions viendront en sus des quelque 90 000 emplois perdus depuis quatre ans pour réduire les coûts de fonctionnement du groupe, selon la même source.

Selon le quotidien britannique des affaires, Sir Ian fixe *« en gros »* à 100 000 personnes le nombre d'employés envisagé pour les activités actuelles de BT. Sir Ian a refusé de fixer une date précise pour ces réductions d'effectifs ou d'exclure des licenciements *« au cours des cinq prochaines années ou quelle que soit la période »*, rapporte encore le *Financial Times*. *« Nous ferons de notre mieux* (pour procéder aux suppressions) *par des départs volontaires »*, a-t-il dit.

Un porte-parole du groupe, invité à confirmer cette information, a indiqué que BT réduisait ses effectifs depuis plusieurs années et continuerait à le faire. British Telecom a prévu 15 000 suppressions d'emplois cette année. – *(AFP, Reuter.)*

## REPÈRES

### CHIMIE

#### Union Carbide va former une société conjointe avec le groupe italien Enichem

Le groupe chimique américain Union Carbide a signé lundi 1er août un protocole d'accord avec le groupe italien Enichem pour la constitution d'une société conjointe, spécialisée dans la production et la commercialisation de polyéthylène en Europe. Union Carbide et Enichem investiront initialement 640 millions de deutschemarks (2,17 milliards de francs) dans la nouvelle société, à concurrence de 50 % chacun. Cette société, qui attend l'approbation des autorités européennes, devrait commencer à produire du polyéthylène, au début de 1995, dans les usines Enichem en Italie, en France et en Allemagne. Ces dernières ont une capacité annuelle combinée de 1,3 million de tonnes de polyéthylène.

### COMMERCE

#### Accord entre Washington et Ottawa sur les importations canadiennes de blé

Washington et Ottawa sont parvenus à régler, lundi 1er août, leur différend sur les ventes de blé canadien aux Etats-Unis, ce qui lève la menace américaine de représailles commerciales contre le Canada. Les Etats-Unis accusaient le gouvernement d'Ottawa de subventionner les exportations de blé canadien, faisant perdre ainsi des millions de dollars aux céréaliers américains. Mickey Kantor, représentant américain au commerce, avait averti qu'en l'absence d'accord avant le lundi 1er août il recommanderait au président Bill Clinton des mesures de rétorsion contre les importations de blé canadien. Les ventes de blé canadien aux Etats-Unis devraient atteindre 2,4 millions de tonnes pour la campagne 1993-1994 (juin à mai), soit 60 % de plus que pour la campagne précédente.

### FINANCES

#### Allianz Via Holding France va recapitaliser sa filiale assurance-dommages

Allianz Via Assurances, filiale assurance-dommages de Allianz Via Holding France, va bénéficier d'une recapitalisation de 1 milliard de francs, notamment grâce aux efforts consentis par ses deux principaux actionnaires, le groupe allemand Allianz et la Compagnie de navigation mixte (CNM). Selon Allianz Via Holding France, le groupe d'assurance munichois Allianz (actionnaire à 55,34 % d'Allianz Via Holding France) et la CNM (actionnaire français à 34 % ) vont souscrire à une émission de titres subordonnés remboursables de 750 millions de francs, effectuée par Allianz Via Holding France pour permettre la recapitalisation. En 1993, Allianz Via Holding France a perdu 561 millions de francs, après une perte de 1,088 milliard de francs en 1992.

### IMMOBILIER

#### Accord signé pour la restructuration financière des Nouveaux Constructeurs

Un accord, portant sur 5 milliards de francs de crédit, a été signé à la fin du mois de juillet pour la restructuration financière des Nouveaux Constructeurs, groupe spécialisé dans la promotion immobilière. L'accord signé entre le groupe et les vingt-quatre banques créditrices n'entraîne aucune modification du tour de table, le capital restant détenu par ses fondateurs – son président, Olivier Mitterrand (85 %), et son le directeur général, Nicolas Politis, qui possède les 15 % restants. Parmi les vingt-quatre banques créditrices, figurent la Société générale, le Crédit agricole, l'UIC-Sofal, Paribas, le CIC, Indosuez et le Crédit lyonnais. Les Nouveaux Constructeurs ont réalisé en 1993 un chiffre d'affaires hors taxes de 2,9 milliards de francs, contre 3,5 milliards de francs pour 1992. Le groupe emploie 330 personnes.

### ITALIE

#### Le gouverneur de la banque centrale demande des mesures « crédibles et durables »

Le gouverneur de la Banque d'Italie, Antonio Fazio, a estimé nécessaires, lundi 1er août, lors d'une audition à la Chambre des députés sur le projet de loi de finances, des mesures *« crédibles et durables »* en matière de finances publiques afin de réduire les déficits. *« Il est contre-productif d'adopter des mesures provisoires »*, a-t-il ajouté, se disant convaincu que la situation économique italienne pourrait permettre, sans répercussion sur le chômage, de réduire la dette publique par des réformes structurelles. Le gouverneur de la Banque d'Italie a estimé que la lire était sous-évaluée de 10 % face au deutschemark et s'est inquiété du risque de reprise de l'inflation. *(AFP)*

### PRIVATISATION

#### La BNP et Lazard choisies comme banques par Renault

La Banque nationale de Paris et la banque Lazard seront les banques conseils de Renault pour l'ouverture du capital du constructeur automobile, a-t-on appris lundi 1er août auprès de la BNP. Le président de Renault, Louis Schweitzer, est administrateur de la BNP et son groupe fait partie du noyau d'actionnaires stables de la banque, privatisée elle-même en octobre 1993. La banque Lazard avait déjà conseillé le constructeur automobile lors de son rapprochement manqué avec le groupe suédois Volvo.

## INDICATEURS

### ALLEMAGNE

**■ Commerce extérieur : excédent de 60,9 milliards de DM en 1993.** – L'excédent commercial de l'Allemagne réunifiée a atteint 60,96 milliards de DM en 1993 (l'équivalent de 207 milliards de francs), soit 1,8 milliard de DM de plus que ne l'indiquaient les chiffres provisoires publiées en février par l'Office fédéral des statistiques. Les exportations ont totalisé 628,5 milliards de DM (+ 24,6 milliards de DM par rapport au chiffre initial) et les importations 567 5 milliards de DM (+ 22,7 milliards). Ces corrections importantes s'expliquent par les difficultés rencontrées par les statisticiens pour enregistrer les flux de marchandises intra-communautaires après l'introduction du marché intérieur dans l'Union européenne au 1er janvier 1993 et la suppression des déclarations aux frontières qu'il en est résulté..

### ETATS-UNIS

**■ Consommation : + 0,4 % en juin.** – Les dépenses de consommation ont progressé de 0,4 % en juin par rapport à mai. Elles avaient déja progressé du même pourcentage en mai par rapport à avril. Les revenus des ménages américains ont quant à eux augmenté de 0,1 % en juin après une hausse de 0,4 % en mai (chiffre révisé).

**AIR FRANCE a fini de payer son entrée dans Sabena.** – Air France a payé jeudi 28 juillet à Sabena le quatrième et dernier versement prévu aux termes de l'accord de partenariat du 10 avril 1994, donnant à la compagnie française 37,5 % du capital de la compagnie belge, a indiqué, lundi 1er août, un responsable d'Air France. Air France et quatre investisseurs belges (GBL, SMAP-OMOB, Crédit communal et SNI-NIM) *via* la Finacta, une société de droit belge, ont injecté 6 milliards de francs belges, dont 4 pour Air France (670 millions de francs français).

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : fonds propres renforcés de 820 millions de francs.** – Les fonds propres de la Société générale ont été renforcés de 820,6 millions de francs à la suite de la souscription de 1,470 million de titres par les actionnaires qui ont choisi le paiement du dividende en actions pour l'exercice 1993, a-t-on appris lundi 1er août. En mai, l'augmentation de capital habituelle réservée aux salariés avait permis d'accroître les fonds propres de 637 millions de francs. A fin décembre 1993, les fonds propres de la banque s'élevaient à 44,3 milliards de francs.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6357

ÉCONOMIE

Tout en souhaitant un ajustement du calendrier

# L'Etat maintient son engagement de verser 10 milliards de francs en 1995 à l'UNEDIC

**Le gouvernement a « abandonné l'idée de décaler dans le temps le versement de sa contribution » au rétablissement de la trésorerie de l'UNEDIC, nous a affirmé, mardi 2 août, Nicole Notat, présidente du régime d'assurance-chômage. A l'issue de son entretien, la veille, avec Edouard Balladur, la secrétaire générale de la CFDT a estimé, en effet, que « le principe d'un versement annuel de 10 milliards de francs sur 1995 et 1996 est acquis », conformément aux accords signés en juillet 1993 entre le ministère du travail et les partenaires sociaux, gestionnaires du régime.**

Michel Giraud, ministre du travail, a confirmé, lundi 1er août dans l'après-midi sur RTL, que « l'Etat respecterait scrupuleusement les engagements qu'il a pris » vis-à-vis du régime d'assurance-chômage. Sur le principe, le gouvernement a donc tranché : il ne reviendra pas sur sa promesse de verser 30 milliards de francs d'ici 1996, comme le proposait, ces derniers jours, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, soucieux de contenir le déficit inscrit au projet de loi de finances pour 1995 (*le Monde* du 31 juillet-1er août). Il n'est *« pas anormal »* qu'un ministre du budget, *« s'interroge pour savoir si on doit donner une subvention et le montant de cette subvention à un organisme, qui est en excédent de 6,5 milliards de francs cette année et qui le sera de 7.5 milliards de francs l'année prochaine »*, réaffirmait encore, lundi matin, Nicolas Sarkozy pour justifier sa position. En contrepartie de cet accord sur le principe, le gouvernement souhaite désormais obtenir une certaine *« souplesse »* dans le versement de sa contribution. Pour l'heure, les accords de 1993 précisent de façon extrêmement formelle que la subvention de l'Etat doit s'effectuer *« en quatre paiements par an »* et à date fixe : 7 mars, 7 juin, 7 septembre et 7 janvier *« au titre de l'année précédente »*. Le ministre du travail envisage donc de voir si *« de manière tout à fait concertée avec les gestionnaires de l'UNEDIC, il peut y avoir un ajustement de l'échéancier pour conjuguer le souci de l'équilibre du régime d'assurance-chômage et le souci de l'équilibre du budget de la nation »*. Cette *« souplesse dans les rythmes de versement est tout à fait acceptable »*, affirme d'ores et déjà Nicole Notat, *« dès lors que les versements de l'ETat puissent coïncider avec les moments où l'UNEDIC en a le plus besoin, en terme de trésorerie»*.

Néanmoins ces discussions sur les modalités de versement ne doivent pas, pour autant, signifier *« la réouverture des négociations avec les partenaires sociaux »* sur l'équilibre global du régime d'assurance-chômage, met en garde la présidente de l'UNEDIC. Et de rappeler que non seulement les exécédents actuels de trésorerie ne comblent pas de toute façon la dette de 33 milliards de francs. Mais que l'on ne pourra pas non plus faire *« avant deux ou trois mois de pronostics très fins »* quant à l'évolution de la santé financière de l'UNEDIC en 1995.

**V. D.**

## DANS LA PRESSE

### Les chiffres du chômage

***Libération*** (Jean-Michel Helvig) : « Il reste huit indices mensuels de chômage à publier avant que les Français soient conviés au premier tour de l'élection présidentielle. Il en faudrait au moins deux ou trois autres aussi encourageants que celui de juin pour que soit inversée la courbe du pessimisme et que la candidature Balladur, comme l'espèrent ses partisans, s'impose comme une évidence. »

***La Tribune*** (François Roche) : « Il ne faut pas chercher à faire dire aux chiffres ce qu'ils ne disent pas. L'amélioration du marché de l'emploi en juin est fragile, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 30 000 depuis le début de l'année, le taux de chômage en France est encore de 12,6 % et, surtout, le chômage de longue durée continue d'augmenter. Encore une fois, c'est de l'attitude des entreprises que tout dépend. »

***Le Figaro*** (Antoine-Pierre Mariano) : « Avant d'affirmer que la situation de l'emploi a changé il faudra avoir constaté une inflexion de la courbe pendant quelques mois. Entre-temps il y aura probablement quelques incidents statistiques qui pourraient engendrer des découragements passagers. Pourquoi faire la fine bouche ? Treize mille demandeurs d'emploi en moins c'est une excellente nouvelle. L'important était que le mouvement s'amorce. »

***L'Humanité*** (Arnaud Spire) : « On voudrait nous faire croire que cette statistique ne doit rien aux variations saisonnières mais l'expérience nous apprend qu'il y a régulièrement une baisse du nombre de chômeurs au milieu de l'été, au moment où le flux de jeunes sortis du système scolaire et ne trouvant pas de travail n'a pas encore eu recours à l'ANPE. »

***InfoMatin*** (Marc Jézégabel) : « Pour la première fois depuis 1992 le chômage a baissé en juin. L'effet ne créera sans doute pas une onde de choc sur les plages : un mois ne suffit pas à définir une tendance. Le premier ministre, qui a beaucoup misé sur la concordance des calendriers économique et politique, sait que l'épreuve de vérité est pour la rentrée. »

***L'Alsace*** (Paul Feuermann) : « C'est bon pour le moral des Français qui commence à s'améliorer si l'on prend en considération le baromètre de la consommation indispensable à une véritable reprise. C'est bon pour le gouvernement qui en tire argument pour la justesse d'une politique économique de plus en plus contestée au sein de la majorité à l'approche de l'élection présidentielle. C'est bon pour Edouard Balladur qui voit son prudent pronostic d'un ralentissement de la courbe du chômage pour la fin de l'année se confirmer, même si Matignon se garde de tout triomphalisme. »

***Europe 1*** (Marc Tronchot) : « Au gouvernement on continue d'espérer [la reprise de l'économie] avec la prudence du chasseur d'ours avisé. Car, de même qu'un mauvais indice ne fait pas nécessairement un mauvais gouvernement, un bon chiffre ne le transforme pas obligatoirement en héros de la fête. Pour l'heure, cette éclaircie dans le ciel de l'emploi est seulement de nature à assurer au premier ministre quelques jours de congé sereins à la fin de la semaine. »



### Recul de 2,8 % du nombre des allocataires indemnisés par l'ASSEDIC en juin

Le nombre d'allocataires des ASSEDIC a diminué en juin de 2,8 % en données brutes, pour s'établir à 2 717 500 bénéficiaires contre 2 795 400 en mai, selon les statistiques publiées, vendredi 29 juillet, par l'UNEDIC. En données corrigées, la baisse sur un mois s'établit à – 0,9 %. Les bénéficiaires se répartissent ainsi : 2 299 600 demandeurs d'emploi (– 1 % sur un an), dont 1 860 700 à la charge du régime d'assurance-chômage (– 3,8 % sur un an), 15 900 bénéficiaires de l'allocation d'insertion (– 23,1 %) et 423 000 bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique versée par l'Etat (+ 15,1 % sur un an). Fin juin étaient également indemnisées 198 300 personnes en formation ou conversion ainsi que 219 600 préretraités.

Selon une étude du ministère

# 180 000 contrats de travail à temps partiel ont bénéficié en 1993 de l'exonération de charges sociales

**Depuis septembre 1992, les entreprises qui embauchent des salariés à temps partiel, ou qui convertissent des emplois à temps plein en temps partiel, bénéficient d'exonérations de charges sociales. De 30 % dans une première phase, jusqu'au 31 décembre 1992, de 50 % ensuite, jusqu'au 8 avril 1994, date à laquelle l'abattement a été ramené à 30 %. La direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) du ministère du travail (« Premières synthèses », n° 58) vient de publier une enquête sur les effets de cette mesure qui porte sur l'année 1993 et les cinq premiers mois de 1994. Au total, on estime à 100 000 le nombre des employeurs qui ont eu recours à cette formule.**

Après les 40 000 contrats de travail à temps partiel qui ont été signés dans les derniers mois de 1992, tout au début de la formule, ce sont 180 000 autres qui l'ont été au cours de l'année 1993, puis encore 85 000 qui ont été conclus pendant les cinq premiers mois de 1994. Globalement, on évalue à plus de 200 000 le nombre de salariés qui auraient été concernés en 1993, l'exonération de charges pour le travail à temps partiel se situant ainsi *« aux tous premiers rangs des dispositifs de politique de l'emploi »*. En conséquence, le développement du travail à temps partiel a été dopé, les effectifs des salariés qui travaillent de 19 à 30 heures par semaine passant de 770 000 en 1992 à 936 000 en mars 1994, et ceux des salariés qui travaillent davantage passant de 1,303 million à 1,551 million, également en l'espace de deux ans.

Deux tiers des contrats proviennent de cinq secteurs d'activité qui appartiennent tous au tertiaire marchand, à savoir les hôtels-cafés-restaurants (17,3 % ), les services marchands aux particuliers (14,9 % ) et aux entreprises (13,2 % ), les commerces de détail non alimentaires (11,0 % ) et alimentaires (7,3 % ). Par taille d'entreprises, ce sont les plus petites qui ont le plus utilisé, logiquement, les avantages offerts par cette mesure puisque 20 % des contrats, seulement, sont le fait d'entreprises employant plus de 50 salariés. Toutefois, ce constat doit être nuancé en fonction des secteurs d'activité, les grosses entreprises (plus de 500 salariés) de l'industrie des biens d'équipement ayant jusqu'à 35,3 % de leur personnel employé à temps partiel et les commerces de détail alimentaires (les hypermarchés) jusqu'à 56,8 %.

### Des salariés âgés

Quant à savoir si le dispositif a été favorable à l'emploi, en permettant la création de postes supplémentaires ou en facilitant la réinsertion d'anciens chômeurs, les éléments de l'étude ne permettent pas de le déterminer clairement. Tout au plus sait-on que 30 % de ces salariés à temps partiel, et à peine 20 % dans l'industrie, étaient auparavant inscrits à l'ANPE. A l'inverse, 15,8 % de ces salariés travaillaient précédemment à temps plein avec un contrat à durée indéterminée, et 42,4 % dans l'industrie, l'employeur ayant profité de l'exonération de charges pour transformer ses emplois. Les secteurs du tertiaire marchand sont, eux, les plus forts utilisateurs de personnes sans activité rémunérée antérieure, des chômeurs pour un tiers et des inactifs pour un quart.

En revanche, le fait de pouvoir coupler l'exonération pour le travail à temps partiel avec les préretraites progressives des plus de 55 ans a permis un accroissement de ces dernières, qui sont passées de 13 000 en décembre 1992 à 17 000 en décembre 1993. Avec l'âge, les bénéficiaires de ces transformations d'emplois sont des hommes, salariés à temps plein au sein de la même entreprise, alors que les femmes constituent d'ordinaire le public privilégié du travail à temps partiel et que les jeunes, dans leur grande majorité, soit viennent du chômage, soit entrent dans la vie active.

Trait commun, cependant : les salariés sous exonération effectuent en moyenne 24 heures de travail par semaine pour un salaire mensuel de 4 800 francs. C'est-à-dire que, si leur temps de travail représente 60 % de la durée hebdomadaire légale, leur rémunération, elle, correspond à 43 % du gain mensuel brut moyen des salariés en octobre 1993. Au bénéfice que constitue l'exonération s'ajoute donc un coût du travail moindre. Sans que l'on puisse affirmer que des emplois supplémentaires aient été créés en net.

**ALAIN LEBAUBE**

**RUSSIE : l'État ne viendra pas au secours des actionnaires de MMM.** – Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a estimé dimanche 31 juillet qu'une partie de la responsabilité du scandale autour de la société d'investissement MMM (*le Monde* du 30 juillet) incombait au gouvernement qui aurait dû élaborer plus tôt une législation financière, selon l'agence Itar-Tass. *« Tous les responsables de la sphère financière dans les ministères ainsi que les fonctionnaires concernés seront punis »* pour ce retard, a promis le chef du gouvernement qui a précisé que l'État ne rembourserait pas les pertes subies par les petits actionnaires de MMM même si plusieurs milliers d'entre eux ont été ruinés.

MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS, 1er août ▼ Consolidation

La Bourse de Paris a clôturé en léger repli lundi 1er août à l'issue d'une séance calme. Après avoir ouvert en hausse de 0,20 %, l'indice CAC 40 a atteint un plus haut niveau à 2 082,99 points, mais à défaut de franchir ce seuil il a amorcé une consolidation. Au terme des échanges, les valeurs françaises ont abandonné 0,26 % à 2 069,58 points, sur des corrections techniques après les gains effectués vendredi. Le volume des transactions s'est établi lundi à 2,1 milliards de francs dont 1,5 milliard pour les valeurs du CAC 40.

Le marché était calme en ce premier jour du mois, et les valeurs étaient plutôt bien orientées dans le sillage du marché obligataire, a indiqué un opérateur. Le MATIF a gagné lundi 24 centièmes et le contrat Bund 19 centièmes. Le marché obligataire est dopé depuis vendredi par l'annonce d'un rythme de croissance de l'économie américaine au deuxième trimestre, plus faible que prévu (3,7 % contre 4 à 4,5 % prévu).

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse, on relevait Alcatel-Alsthom (+ 1,54 %). Eurotunnel était également bien orienté sur un marché animé gagnant 3,15 %. Eurodisney a également grimpé de 1,51 %. En baisse, la Générale des eaux qui a abandonné 1,05 % et Accor (– 3 %).

## NEW-YORK, 1er août ▲ Bien orientée

Wall Street a gagné du terrain lundi 1er août grâce à l'engouement des opérateurs pour les valeurs cycliques, après la publication de bons résultats trimestriels par de nombreuses compagnies. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 33,67 points, à 3 798,17 points, soit un gain de 0,89 %. Quelque 258 millions d'actions ont été échangées.

L'optimisme des opérateurs sur l'économie américaine et la performance des entreprises se sont reflétés dans leurs achats de valeurs cycliques, qui évoluent étroitement avec l'économie.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, finissait à 7,40 % contre 7,39 % vendredi soir. Il était monté jusqu'à 7,43 % dans la matinée en raison de la faiblesse du dollar et de la publication d'une hausse à 57,8 % de l'indice des directeurs des achats américains en juillet. Les experts tablaient sur un recul de cet indice à 56,5 %.

| VALEURS | Cours du 29 juillet | Cours du 1er août |
|---|---|---|
| Alcoa | 78 1/4 | 79 |
| Allied Signal Inc. | 38 1/4 | 38 3/4 |
| American Express | 28 1/2 | 28 7/8 |
| ATT | 54 5/8 | 54 5/8 |
| Bethlehem Steel | 22 1/4 | 22 1/4 |
| Boeing | 44 5/8 | 45 1/4 |
| Caterpillar Inc. | 108 3/8 | 109 7/8 |
| Chevron | 44 3/8 | 44 1/8 |
| Coca-Cola | 44 3/8 | 44 3/8 |
| Disney Corp. | 42 1/2 | 42 5/8 |
| Du Pont de Nemours | 59 3/8 | 59 1/2 |
| Eastman Kodak | 48 3/8 | 48 |
| Exxon | 59 1/2 | 60 1/8 |
| General Electric | 50 3/8 | 50 1/4 |
| General Motors | 51 3/8 | 52 7/8 |
| Goodyear Tyre | 35 5/8 | 35 5/8 |
| IBM | 61 3/4 | 62 7/8 |
| International Paper | 72 7/8 | 73 7/8 |
| Morgan (J.P.) | 63 | 63 |
| McDonnell Douglas | 113 | 113 |
| Merck and Co. | 29 5/8 | 29 5/8 |
| Minnesota Mining | 53 1/8 | 53 7/8 |
| Philip Morris | 56 | 54 3/4 |
| Procter & Gamble | 55 3/4 | 55 1/2 |
| Sears Roeb. and Co. | 47 1/4 | 47 1/8 |
| Texaco | 63 1/2 | 63 5/8 |
| Union Carbide | 28 1/4 | 29 3/4 |
| United Tech. | 60 1/4 | 62 3/4 |
| Westinghouse El. | 12 1/8 | 12 1/8 |
| Woolworth | 15 1/8 | 15 |

## LONDRES, 1er août ▲ Progression

Les valeurs ont progressé lundi 1er août au Stock Exchange, les opérateurs ayant été soulagés que la Banque d'Angleterre n'ait pas relevé les taux d'intérêt lors de ses opérations sur le marché monétaire. L'ouverture en hausse de Wall Street a contribué aux gains, et l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 14,8 points à 3 097,4 points, soit une avance de 0,48 %. 542,2 millions de titres ont été échangés contre 507,8 millions vendredi.

Du côté des valeurs, les cours des compagnies d'eau et d'électricité ont sensiblement baissé, ainsi que les compagnies d'assurance : Legal and General a perdu 6 pence à 448 et Sun Alliance 9 pence à 322. Abbey National, qui a annoncé une hausse de 40 % de son bénéfice imposable semestriel et la création d'une société commune dans l'assurance avec Commercial Union, a perdu 9 pence à 388. La hausse de son bénéfice est en effet due essentiellement à une réduction des provisions pour créances douteuses. Commercial Union, pour sa part, a perdu 2 pence à 548.

| VALEURS | Cours du 29 juillet | Cours du 1er août |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,82 | 5,81 |
| BP | 4,12 | 4,12 |
| BTR | 3,69 | 3,73 |
| Cadbury | 4,32 | 4,33 |
| Glaxo | 5,72 | 5,71 |
| GUS | 5,78 | 5,78 |
| ICI | 8,35 | 8,36 |
| Reuters | 4,66 | 4,69 |
| RTZ | 8,82 | 8,82 |
| Shell | 7,31 | 7,35 |
| Unilever | 10,11 | 10,20 |

## TOKYO, 2 août ▲ Reprise

La Bourse de Tokyo a clôturé en nette hausse mardi 2 août, sur des rachats de découverts et des achats de petits lots par des institutions financières, ont déclaré les boursiers, qui ont noté également l'absence de véritable courant vendeur. A l'issue des échanges, l'indice Nikkeï a gagné 388,78 points à 20 660,13 points, soit une nette progression de 1,92 %. Le volume des transactions était assez faible avec environ 250 millions de titres échangés.

Selon Isao Takahashi, de James Capel Pacific, le marché a été encouragé par la baisse du yen et la progression de Wall Street la veille.

| VALEURS | Cours du 1er août | Cours du 2 août |
|---|---|---|
| Bridgestone | 1 620 | 1 640 |
| Canon | 1 720 | 1 750 |
| Fuji Bank | 2 280 | 2 290 |
| Honda Motors | 1 710 | 1 760 |
| Matsushita Electric | 1 650 | 1 720 |
| Mitsubishi Heavy | 791 | 809 |
| Sony Corp. | 5 850 | 6 000 |
| Toyota Motors | 2 120 | 2 150 |

## CHANGES

### Dollar : 5,3960 ▲

Mardi 2 août, le dollar progressait en milieu de matinée sur le marché des changes parisien à 5,3960 francs, contre 5,3760 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark restait stable à 3,4190 francs, contre 3,4192 francs lundi soir (cours BdF).

| FRANCFORT | 1er août | 2 août |
|---|---|---|
| Dollar (en DM) | 1,5903 | 1,5775 |

| TOKYO | 1er août | 2 août |
|---|---|---|
| Dollar (en yens) | 98,77 | 99,51 |

### MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (2 août) ........ 5 1/4 % - 5 3/8 %

New-York (1er août) ........ 4 7/16 %

## BOURSES

### PARIS

| | 29 juillet | 1er août |
|---|---|---|
| (SBF, *base 1000 : 31-12-87*) | | |
| Indice CAC 40 | 2 074,99 | 2 069,58 |
| (SBF, *base 1000 : 31-12-90*) | | |
| Indice SBF 120 | 1 428,90 | 1 427,93 |
| Indice SBF 250 | 1 338,16 | 1 380,95 |

### NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

| | 29 juillet | 1er août |
|---|---|---|
| Industrielles | 3 764,50 | 3 798,17 |

### LONDRES (*indice « Financial Times »*)

| | 29 juillet | 1er août |
|---|---|---|
| 100 valeurs | 3 082,60 | 3 097,40 |
| 30 valeurs | 2 392,20 | 2 408,30 |

### FRANCFORT

| | 29 juillet | 1er août |
|---|---|---|
| Dax | 2 146,64 | 2 153,79 |

### TOKYO

| | 29 juillet | 1er août |
|---|---|---|
| Nikkei Dow Jones | 20 271,35 | 20 660,13 |
| Indice général | 1 629,82 | 1 652,60 |

## MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS COMPTANT | | COURS TERME TROIS MOIS | |
|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E.U. | 5,3950 | 5,3970 | 5,4045 | 5,4080 |
| Yen (100) | 5,4183 | 5,4231 | 5,4621 | 5,4688 |
| Ecu | 6,5317 | 6,5369 | 6,5242 | 6,5313 |
| Deutschemark | 3,4173 | 3,4198 | 3,4213 | 3,4252 |
| Franc suisse | 4,0527 | 4,0564 | 4,0641 | 4,0694 |
| Lire italienne (1000) | 3,3978 | 3,4003 | 3,3722 | 3,3766 |
| Livre sterling | 8,2921 | 8,3033 | 8,2899 | 8,3057 |
| Peseta (100) | 4,1544 | 4,1577 | 4,1274 | 4,1328 |

## TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

| | UN MOIS | | TROIS MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Demandé | Offert | Demandé | Offert | Demandé | Offert |
| $ E.U. | 4 3/8 | 4 1/2 | 4 5/8 | 4 3/4 | 5 1/16 | 5 3/16 |
| Yen (100) | 2 1/16 | 2 3/16 | 2 3/16 | 2 5/16 | 2 3/16 | 2 5/16 |
| Ecu | 5 11/16 | 5 13/16 | 5 7/8 | 6 | 6 | 6 1/8 |
| Deutschemark | 4 7/8 | 5 | 4 7/8 | 5 | 4 7/8 | 5 |
| Franc suisse | 4 3/16 | 4 5/16 | 4 1/4 | 4 3/8 | 4 3/8 | 4 1/2 |
| Lire italienne (1000) | 8 1/8 | 8 3/8 | 8 5/16 | 8 9/16 | 8 3/4 | 9 |
| Livre sterling | 5 3/16 | 5 5/16 | 5 1/2 | 5 5/8 | 5 13/16 | 5 15/16 |
| Peseta (100) | 7 7/8 | 8 1/8 | 7 7/8 | 8 1/8 | 7 15/16 | 8 3/16 |
| Franc français | 5 5/16 | 5 7/16 | 5 3/8 | 5 1/2 | 5 9/16 | 5 11/16 |

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

# BOURSE DE PARIS DU 2 AOUT

Liquidation : 24 août
Taux de report : 6,13

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +1,78 % (2106,32)

## Règlement mensuel

| Montant coupon(1) | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|
| 153,58 | EDF-GDF 3% | 6160 | – | – |
| 41,25 | B.N.P. (T.P) | 1020 | 1020 | – |
| 60,28 | Cr.Lyonnais(T.P.) | 1045 | 1043 | -0,19 |
| 95,87 | Renault (T.P.) | 2245 | 2249 | +0,18 |
| 101,10 | Rhone Poulenc(T.P) | 2310 | – | – |
| 79,01 | Saint Gobain(T.P.) | 1205 | 1205 | – |
| 45,89 | Thomson S.A (T.P) | 1085 | – | – |
| 18 | Accor 1 | 678 | 693 | +2,21 |
| 14 | Air Liquide 1 | 809 | 825 | +1,98 |
| 15 | Alcatel Alsthom 1 | 658 | 662 | +0,61 |
| 10 | Alcatel Cable 1 | 603 | 609 | +1 |
| 14 | Alspi 1 | 347,10 | 354 | +1,99 |
| 12 | AGF-Ass.Gen.France | 222,80 | 226 | +1,39 |
| 5 | Axa 1 | 265 | 273,50 | +3,21 |
| 20,10 | Bail Invest. 1 | 947 | 950 | +0,32 |
| 10 | Bancaire (Cie) 1 | 513 | 522 | +1,75 |
| 18 | Bque Colbert C2# | 134 | 133,90 | -0,07 |
| 16 | Bazar Hot. Ville 2 | 703 | 705 | +0,28 |
| 25 | Berger (M) 2 | 1200 | 1190 | -0,83 |
| 15 | Bertrand Faure 2 | 580 | 582 | +0,34 |
| 20 | BIC 1 | 1297 | 1298 | +0,08 |
| 4 | BIS 1 | 346 | 359,90 | +4,02 |
| 3 | B.N.P. 1 | 258,60 | 262,70 | +1,58 |
| 22 | Bollore Techno.1 | 396,10 | 400 | +0,98 |
| 61 | Bongrain 1 | 3210 | 3235 | +0,78 |
| 10,50 | Bon Marche (Au) 1 | 764 | 770 | +0,79 |
| 11 | Bouygues 1 | 619 | 628 | +1,45 |
| 25 | Canal + 1 | 921 | 930 | +0,98 |
| 7 | Cap Gemini Sogeti 1 | 190 | 191,80 | +0,95 |
| 4 | Carnaudmetalbox 1 | 175,40 | 177,40 | +1,14 |
| 42 | Carrefour 1 | 2051 | 2092 | +2 |
| 5 | Casino Guichard 1 | 154,30 | 157,40 | +2,01 |
| 5,25 | Casino Guich.ADP 1 | 116,10 | 116,20 | +0,09 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| Montant coupon(1) | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | % + - |
|---|---|---|---|---|
| 7 | Dassault-Aviation1 | 463 | 480 | +3,98 |
| 4,80 | Dassault Electro 1 | 432 | 442 | +2,31 |
| 40 | De Dietrich 1 | 2680 | 2710 | +1,12 |
| 6,50 | Degremont 1 | 499,80 | 500 | +0,04 |
| – | Dev.R.N-P.Cal(Li)2 | 68,10 | 68,90 | +1,17 |
| – | Dev.R.Sud-Est(Ly)2 | 80,05 | 82 | +2,44 |
| 4 | DMC (Dollfus Mi)1 | 452,80 | 446 | -1,50 |
| 11 | Docks France 1 | 677 | 683 | +0,89 |
| 3 | Dynaction 1 | 156,80 | 157 | +0,13 |
| 11 | Eaux (Cie Des) 1 | 565 | 583 | +3,19 |
| 15 | E.B.F 1 | 960 | 961 | +0,10 |
| 10 | Ecco 1 | 720 | 726 | +0,83 |
| 22,70 | Eiffage 1 | 1379 | 1385 | +0,44 |
| 13 | Elf Aquitaine 1 | 416,50 | 423 | +1,56 |
| 30 | Eridania Beghin 1 | 894 | 900 | +0,67 |
| 20 | Essilor Intl 1 | 780 | 780 | – |
| 10,80 | Essilor Intl ADP 1 | 541 | 544 | +0,55 |
| 25 | Esso 1 | 988 | 990 | +0,20 |
| 40 | Eurafrance 1 | 2050 | 2057 | +0,34 |
| 0,60 | Euro Disney 1 | 10,10 | 10,40 | +2,97 |
| 10,15 | Euro RSCG W.W 1 | 845 | 848 | +0,47 |
| 16 | Europe 1- 1 | 1800 | 1815 | +0,83 |
| – | Eurotunnel 1 | 27,80 | 28 | +0,72 |
| 12 | Filipacchi Medias1 | 960 | 970 | +1,04 |
| 7,90 | Finextel 1 | 145 | 145,10 | +0,07 |
| 11 | Fives-Lille 1 | 660 | 670 | +1,52 |
| 35 | Fromageries Bel 1 | 5250 | 5250 | – |
| 11 | Galeries Lafayet.1 | 2265 | 2265 | – |
| 4 | GAN 1 | 405 | 409,40 | +1,09 |
| 7 | Gascogne (B) 1 | 505 | 503 | -0,40 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

[illegible]

## Comptant (sélection)

### Obligations

[illegible]

### Actions

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | 935 | – |
| Carbone Lorraine 2 | 619 | 639 |
| Case Poclain 2 | 2,39 | – |
| CBC 1 | 330 | 329 |
| Centenaire Blanzy | 349 | – |
| Cerajen Holding | 21,30 | – |
| Champex (Ny) | 12,50 | – |
| CIC Un.Euro.CIP 1 | 332 | 337 |
| C.I.T.R.A.M (2) | 3159 | – |
| Cpt Lyon Alem 2 | 379 | 381 |
| Centrale-Ass.Risq2 | 892 | 880 |
| Cpe Vaicord ex.CNMP | 18 | – |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Taittinger 1 | 2465 | – |
| Tour Eiffel | 275 | – |
| Ufiner Colreth | 1811 | – |
| Vicat 2 | 585 | 573 |
| Virax | 183,60 | – |

### Étrangères

[illegible]

## Hors-cote (sélection)

[illegible]

## Second marché (sélection)

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Codetour | 211 | – |
| Creeks | 150 | – |
| Dauphin OTA | 318 | – |
| Devanlay 2 | 1200 | – |
| Labor.Dolisos | 173 | – |
| Editions Belfond | 113 | – |
| Europ Propulsion 2 | 361 | 361 |
| Finabail | 163 | – |
| Finacor | 179,80 | – |
| GLM S.A. | 454 | – |
| Gravograph | 211 | – |
| I.C.C. 2 | 210 | 209 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Sopra | 318 | – |
| TF1-1 | 520 | 518 |
| Thermador Hold(Ly) | 415 | 415 |
| Unilog | 290 | – |
| Union Assur.Fdal | 631 | 632 |
| Viel et Cie # | 229,50 | 229,50 |
| Vilmorin et Cie#2 | 393 | 395 |

## Sicav (sélection) 1er août

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Ecur. Trimestriel | 2017,14 | 1997,17 ◆ |
| Elancel D | 132,68 | 128,62 |
| Elicash | 332698,85 | 332698,85 ⁚ |
| Emergence Poste D | 109,33 | 106,15 |
| Energia | 370,49 | 353,69 |
| Eparcic | 4291,68 | 4291,68 |
| Eparcourt-Sicav (1) | 202,92 | 202,41 ◆ |
| Epargne-Unie | 1519,45 | 1482,39 |
| Eufi Cash capi | 9269,50 | 9269,50 ◆ |
| Eurco Solidarité | 1202 | 1190,10 |
| Europe Leaders | 1312,70 | 1280,35 |
| Eurodyn | 1481,16 | 1445,03 |

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. tres cate | 208,49 | 205,31 |
| Oblifion | 1627,54 | 1611,43 |
| Oblisecurité Sicav | 15353,53 | 15353,53 |
| Oblitys D | 519,75 | 512,07 |
| Oraction | 1570,66 | 1532,35 |
| Pervalor | 654,61 | 641,77 |
| Plenitude D | 163,84 | 159,07 |
| Poste Croissance C | 3205,69 | 3202,49 |
| Poste Gestion C | 39131,82 | 39131,82 |
| Première Oblig. C | 11552,90 | 11552,90 |
| Première Oblig. D | 10753,29 | 10747,92 |
| Prévoy. Ecureuil | 100,08 | 99,09 ◆ |

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Valreal | 62978,31 | 62946,84 |
| Winterthur St-Honore. | 256,05 | 244,44 |

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

## Marché des Changes

| Cours indicatifs | Cours prec. | Cours 01/08 | Cours des billets achat | Cours des billets vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats Unis (1 usd) | 5,4430 | 5,3760 | 5,15 | 5,75 |
| Ecu | 6,5300 | 6,5320 | – | – |
| Allemagne (100 dm) | 341,3600 | 341,3200 | 328 | 352 |
| Belgique (100 F) | 16,5895 | 16,6080 | 16 | 17,10 |
| Pays-Bas (100 fl) | 304,2700 | 304,7000 | 290 | 312 |
| Italie (1000 lires) | 3,4130 | 3,4015 | 3,25 | 3,72 |
| Danemark (100 krd) | 86,9400 | 86,8300 | 82,75 | 91,05 |
| Irlande (1 iep) | 8,1980 | 8,2090 | 7,85 | 8,60 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 8,3140 | 8,2060 | 7,85 | 8,70 |
| Grece (100 drachmes) | 2,2600 | 2,2615 | 2,10 | 2,65 |
| Suisse (100 fr) | 402,7400 | 404,5800 | 389 | 413 |
| Suède (100 krs) | 69,8500 | 69,5000 | 65 | 75 |
| Norvege (100 k) | 78,3400 | 78,3300 | 74 | 83 |
| Autriche (100 sch) | 48,5160 | 48,5940 | 47,20 | 50,30 |
| Espagne (100 pes) | 4,1520 | 4,1535 | 3,90 | 4,50 |
| Portugal (100 esc) | 3,3600 | 3,3600 | 3,05 | 3,75 |
| Canada (1 $ can) | 3,9357 | 3,8766 | 3,70 | 4,30 |
| Japon (100 yens) | 5,4143 | 5,4386 | 5,30 | 5,65 |

## Marché libre de l'or

| Monnaies et devises | Cours préc. | Cours 01/08 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 67100 | 66200 |
| Or fin (en lingot) | 67350 | 66600 |
| Napoleon (20f) | 389 | 385 |
| Pièce Fr (10 f) | 315 | ... |
| Pièce Suisse (20 f) | 387 | 385 |
| Pièce Latine (20 f) | 387 | 360 |
| Souverain | 495 | 490 |
| Pièce 20 dollars | 2500 | 2520 |
| Pièce 10 dollars | 1300 | 1339 |
| Pièce 5 dollars | 645 | ... |
| Pièce 50 pesos | 2520 | 2520 |
| Pièce 10 florins | 402 | 395 |



## Matif (Marché à terme international de France)

1er août 1994

| NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 65 898 | | | |
|---|---|---|---|
| Cours | Mars 95 | Sept. 94 | Dec. 94 |
| Dernier | 115,58 | 117,26 | 116,36 |
| Précédent | 115,48 | 117,02 | 116,18 |

| CAC 40 A TERME — Volume : 10 583 | | | |
|---|---|---|---|
| Cours | Août 94 | Sept. 94 | Oct. 94 |
| Dernier | 2077 | 2084 | ... |
| Précédent | 2088 | 2096 | .... |

### RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

### ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

### SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ⁚ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

# RADIO-TÉLÉVISION

## MARDI 2 AOÛT

### TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.05 **Série : Extrême limite.**
16.35 **Club Dorothée vacances.** Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Clip ; Jeux.
18.00 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.30 **Série : Premiers baisers.**
19.00 **Série : Hélène et les garçons.**
19.25 **Série : Les Filles d'à côté.**
19.50 **Alain Decaux raconte.** La Libération.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Le Gendarme et les Gendarmettes.** □ Film français de Jean Girault (1982).
22.25 **Les Films dans les salles.**
22.35 **Série : Commissaire Moulin.**
0.00 **Magazine : Formule foot.**
0.35 **Journal et Météo.**

### FRANCE 2

13.45 **Série : Le Gorille.**
15.10 **Tiercé, en direct de Deauville.**
15.25 **Série : Riptide.**
16.15 **Variétés : La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Les meilleurs moments de l'émission sur les guinguettes.
17.05 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.35 **Série : Goal.**
18.05 **Série : Génération musique.**
18.25 **Série : Kung-fu, la légende continue.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Indomptable Angélique.** □ Film français de Bernard Borderie (1967).
22.25 **Sport : Athlétisme.** Réunion internationale Herculis de Monaco.
23.55 **Journal et Météo.**
0.15 **Feuilleton : Heimat.**

### FRANCE 3

13.30 ▶ **Série : Fruits et légumes.**
14.00 **Documentaire : Grizzli, maître des montagnes.**
14.50 **Feuilleton : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40° à l'ombre.** Présenté par Vincent Perrot, en direct de Collioure (Pyrénées-Orientales).
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Spectacle : Le Grand Cirque du Bolchoï.** Présenté par Sergio.
22.10 ▶ **Documentaire : 1944, la France libérée.** 7. Vercors 1944, la vulnérabilité des grands maquis, de Dominique Gros.
23.05 **Journal et Météo.**
23.25 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault. Les grandes héroïnes de Puccini. Avec des extraits de *Manon Lescaut, la Bohème, Tosca, Madame Butterfly, Turandot,* interprétés par Sylvie Valayre, soprano, et l'Orchestre symphonique français, dir. : Jean-Yves Ossonce.
0.25 **Série : Capitaine Furillo.**

### CANAL +

13.30 **Cinéma : Ce que femme veut.** □ Film français de Gérard Jumel (1993).
14.45 **Sport : Pétanque.** Rediffusion du Trophée Canal +.
15.35 **Surprises.**
15.45 **Cinéma : Filofax.** ■ Film américain d'Arthur Hiller (1990).
17.30 **Surprises.**
17.40 **Canaille peluche.** Orson et Olivia ; X-Men.

*En clair jusqu'à 20.35*

18.25 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.30 **Série animée : Les Simpson.**
18.59 **La Coccinelle de Gotlib.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.50 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.** Présenté par Thierry Rey.
20.35 **Cinéma : L'embrouille est dans le sac.** □ Film américain de John Landis (1990).
22.20 **Magazine : Jour de foot.** Buts et extraits des matches de la 2e journée du championnat de France de D1.
23.05 **Flash d'informations.**
23.10 **Cinéma : Mr Saturday Night.** □ Film américain de Billy Crystal (1992) (v.o.).
1.05 **Cinéma : The Five Heartbeats.** ■ Film américain de Robert Townsend (1991) (v.o.).

### ARTE

*Sur le câble jusqu'à 19.00*

16.55 **Théâtre : El Nacional.** Pièce d'Albert Boadella (rediff.).
19.00 **Série : Hale and Pace.** De David G. Hiller, avec Gareth Hale.
19.30 **Documentaire : 30 janvier 1945.** De Maurice Philip Rémy. *La tragédie du « Wilhelm-Gustloff ».*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Daniel Leconte. Les rois, pour quoi faire ? Reportages : Le roi du Ghana ; Portrait de Juan Carlos ; La groupie de la Couronne ; Saint-Pétersbourg, la cité des Romanov ; Comment travaillent les spécialistes des têtes couronnées. Invités : le prince Nicolas de Liechtenstein, la princesse Margerita de Roumanie, François Billaut, journaliste de *Point de Vue.*
21.45 **Soirée théâtre : Avignon 1994.** Soirée proposée par Yvon Davis, Fabienne Pascaud, Isabelle Mestre et réalisé par Michel Viotte, Yvon Davis et Raoul Sangla. Présentation de la jeune génération : Stanislas Nordey, Brigitte Jaques, Philippe Minyana, Stéphane Braunschweig. Interventions de Jacques Nichet, Jacques Lassalle, Alain Milianti et Alain Françon. Entretien avec Akira Shigeyama. Débat avec Bernard Faivre d'Arcier, Suzan Buirge, Gabriel Monet, Jean-Pierre Vincent. Avec des extraits de spectacles.
0.00 **Théâtre : Electre.** Pièce de Sophocle, mise en scène d'Antoine Vitez, avec Evelyne Istria, Jean-Claude Jay, Redjep Mitrovitsa (115 min). *Montée en 1986, cette troisième mise en scène d'*Electre *par Antoine Vitez fut jouée par la même comédienne, Evelyne Istria. La caméra d'Hugo Santiago n'a pas voulu regarder le spectacle, mais « l'accompagner ».*

### M 6

13.25 **Série : Le Saint.**
14.30 **Musique : Plage des clips.**
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Classe mannequin.**
18.00 **Série : Un flic dans la Mafia.**
19.00 **Série : Pour l'amour du risque.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Fan club.** Véronique Sanson.
20.45 **Série : Highlander.** Sa vie est un combat. En hommage à Tommy.
22.30 **Cinéma : La Thune.** □ Film français de Philippe Galland (1991).
0.05 **Six minutes première heure.**
0.15 **Magazine : Mes années clip.** Dandys, Alain Chamfort, Brian Ferry, William Sheller, David Bowie, Julien Clerc.

### FRANCE-CULTURE

20.55 **Mémoires du siècle.** Hans Voelkner.
21.55 **Les Chemins de la connaissance.** La gloire de l'Empire Mongol. 2. Le chamanisme bouriate et Gengis Khan (rediff.).
22.25 **Lettres de Chine.**
22.40 **Musique : Nocturne.** Entretiens avec André Boucourechliev. 2. Boucourechliev a toujours (et bien) écrit.
0.05 **Du jour au lendemain.** L'été des philosophes. Avec Nicole Loraux (l'Invention d'Athènes) (1) (rediff.).
0.50 **Coda.** Camaron de la Isla, la voix d'un génie du flamenco (2).

### FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert** (en direct du Festival de La Roque d'Anthéron) : Préludes, de Debussy, par Michel Béroff, piano. A 21.30, Préludes (1, 3, 5, 7 et 11), Cançons i danses 1 et 3, Musica Callada (extrait), Trois variations sur un thème de Chopin, Cançons i danses 6 et 5, de Mompou, par Josep Colom, piano. A 23.00, Scènes d'enfants, de Mompou ; Cancionero de Pedrell, de Gerhard ; Combat del somni, de Mompou ; Pandora, de Gerhard, par l'Orchestre de chambre du Théâtre Lliure de Barcelone, dir. Josep Pons ; Virginia Parramon, soprano, Josep Benet, ténor.
0.05 **Blues Land.** Par Marie-Cécile Mezzoni et Lucien Maison.

## IMAGES

### Yoga

NOS postes de télévision restent de merveilleuses boîtes à surprises. Sans Canal Plus nous n'aurions jamais eu la chance de découvrir Lotan Baba. Nous serions passés sans le voir, lundi, à côté du plus extravagant des yogis. Quand on arrive au bout du documentaire consacré par le réalisateur indien Naresh Bedi à cet hallucinant personnage, on soupçonne un trucage, une combine, une supercherie. Or ces images-là ne mentent pas.

Dans l'univers abracadabrant des faux prophètes et des ascètes bidon il existe bien un pénitent barbu qui vient de reculer les bornes de l'inconcevable en s'imposant une mortification sans précédent : il a prié ses dieux d'être charitables avec les autres hommes en roulant sur lui-même, pendant des milliers de kilomètres, allongé sur le bitume des routes, la pierre des chemins et le sable des déserts.

L'histoire de Lotan Baba semble sortie d'une légende. A huit ans, il fuit sa famille parce que son père veut le marier contre son gré. Il grandit en vagabondant, apprend mille petits boulots, goûte au haschisch. C'est presque par hasard qu'il devient un ermite errant. Jusqu'à ce qu'il s'installe sous un banian, dans un templion désaffecté qui semblait l'attendre, à Ratlam, petit village de l'Inde centrale.

C'est là qu'il a établi sa réputation de sage en manifestant ses capacités de yogi de curieuse façon : pendant sept ans, il a dormi debout, les bras posés sur une planche ! Il soigne par imposition des mains mais n'enseigne rien. Il ne délivre aucun message, n'a pas de disciples. Sa paix intérieure semble toutefois contagieuse si l'on en croit les témoignages de ses voisins qui vivent en bonne intelligence dans un pays en proie à toutes les passions religieuses.

C'est là, qu'il y a un an, Lotan Baba a commencé l'incroyable pèlerinage qui l'a conduit à rouler par terre, jusqu'au sanctuaire de la déesse Vaishno Devi, aux confins de l'Himalaya, sur trois mille kilomètres de goudron, de poussière, de boue, à raison d'une quinzaine de kilomètres par jour, sans autre assistance technique que celle d'une joyeuse poignée de compagnons qui l'encourageaient de leurs chants. Et pourquoi un telle débauche de souffrances ? Par volonté de rédemption ! *« Les gens perdent le sens moral, le crime est partout, j'ai décidé de faire ce pèlerinage pour l'unité de l'Inde, pour que règnent la paix et l'harmonie. »* Ce Gandhi du masochisme a mis huit mois pour atteindre son but. Dans cette Inde millénaire qui en a tant vu d'autres, il n'est pas devenu pour autant un héros national. Il a d'ailleurs terminé son périple dans un extrême état de fatigue. Ses pouvoirs n'avaient rien de surnaturel.

Les esprits cartésiens pourront dire tout ce qu'ils voudront pour éviter de reconnaître leur ignorance et leur incompréhension. Ce saint est certainement l'un des plus fous qui ait jamais existé. Son égocentrisme est sûrement illimité, son orgueil incommensurable, sa prétention risible. Mais personne ne nous empêchera plus de croire que Lotan Baba continue de rouler pour nous.

**ALAIN ROLLAT**

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.**

## MERCREDI 3 AOÛT

### TF 1

6.00 **Série : Mésaventures.**
6.30 **Série : Passions** (et à 4.20).
6.58 **Météo** (et à 7.10, 8.23).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club mini été.** Cococinel.
7.20 **Disney Club été.** La Bande à Picsou ; Les Gummi ; Bricolage ; Reportage.
8.25 **Club Dorothée vacances.** Robocop ; Les Quatre Filles du docteur March ; Flo et les Robinson suisses ; Nicky Larson ; Dragon Ball Z ; Liveman ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.35 **Jeu : Une famille en or.**
11.55 **Jeu : La Roue de la fortune.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo, Tout compte fait et Météo des plages.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.25 **Série : Côte Ouest.**
16.05 **Série : Extrême limite.**
16.35 **Club Dorothée vacances.** Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Clip ; Jeux.
18.00 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
18.30 **Série : Premiers baisers.**
19.00 **Série : Hélène et les garçons.**
19.25 **Série : Les Filles d'à côté.**
19.50 **Alain Decaux raconte.** La Libération.
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Téléfilm : Star.** De Michael Miller, avec Jennie Garth, Craig Berko. *Chanteuse dans un night-club de San-Francisco.*
22.25 **Divertissement : Coucou, c'est nous !** Les meilleurs moments avec Alain Chabat, Marc Lavoine, Gérard Jugnot, Michel Serrault, Sandrine Kiberlain, Marie-France Pisier, Victor Lanoux, Richard Anconina, Dominique Lavanant, Bruno Wolkowitch, Ute Lemper...
23.30 **Documentaire : Embarquement porte nº 1.** Cambridge.
0.00 **Documentaire : Histoires naturelles.** La renaissance.
0.55 **Journal et Météo.**
1.05 **Série : Intrigues.**
1.35 **TF 1 nuit** (et à 2.35, 3.35, 4.10).
1.40 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 3.40, 5.05). Afrique du Sud : liberté surveillée ; Quand passent les palombes ; Les Bouches-du-Rhône : au pays de Pagnol.
2.40 **Documentaire : Histoire des inventions.**
4.45 **Musique.**

### FRANCE 2

6.00 **Dessin animé.**
6.05 **Série : Un couvert pour deux.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
8.55 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.20 **Série : Happy Days.**
9.45 **Dessin animé : Les Enfants du Mundial.**
10.10 **Hanna Barbera Dingue Dong.** Les Jetsons ; Les Nouvelles Aventures de Scoubidou ; Wally Gator.
11.15 **Flash d'informations.**
11.20 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide** (et à 4.25).
12.20 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 19.20, 3.20).
12.55 **Météo** (et à 13.35).
12.59 **Journal et Bourse.**
13.40 **INC.**
13.45 **Série : Le Gorille.**
15.10 **Série : Riptide.**
16.05 **Variétés : La Chance aux chansons.** Les meilleurs moments de l'émission sur la canzonetta au temps de Marino Marini.
17.05 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
17.30 **Série : Goal.**
18.00 **Série : Génération musique.**
18.30 **Série : Kung-fu, la légende continue.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.50).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 **Téléfilm : Avanti.** De Jacques Besnard, avec Patrick Bouchitey, Farid Chopel. *Dans une île des Caraïbes, un jeune homme, héritier d'un empire industriel, part à la recherche du cadavre de son père.*
22.20 **Magazine : De quoi j'ai l'air ?** Présenté par Gérard Holtz et Sonia Dubois. Sentimental ou sensuel ? Avec Patrick Chesnais, Marie-Sophie L. Berthier et Chantal Ladesou.
23.30 **Journal et Météo.**
23.40 **Feuilleton : Heimat.**
0.40 **Courts métrages : Histoires courtes.** L'Indien, de Jean-Paul Bricourt ; Mathilde, d'Olivier Panchot.
1.05 **Documentaire : Descentes.**
1.30 **Emissions religieuses** (rediff.).
2.30 **Documentaire : Les Chemins de la vie.** Ordinateur ou programme Minesota.
3.50 **Dessin animé** (et à 4.45).
4.00 **24 heures d'info.**
4.50 **Documentaire : Histoire d'en parler.**
5.05 **Documentaire : Les Métiers dangereux.** Commandant de pétrolier géant.

### FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour les petits loups.** Les Oursons volants ; Boumbo ; Les Aventures de Tintin : le Lotus bleu.
7.50 **Les Minikeums.** Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer ; Peter Pan ; Bravo la famille ; Jeu : Génies en herbe.
10.45 **Continentales d'été.** Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.) ; A 11.05, Batman ; A 11.30, Les meilleurs moments des émissions en néerlandais et en norvégien de l'année.
11.40 **La Cuisine des mousquetaires.** Friands de poissons ; Beignets de langoustines.
11.58 **Flash d'informations.**
12.03 **Magazine : Estivales.** La côte basque.
12.45 **Journal.**
13.00 **Série : Bizarre, bizarre.**
13.30 ▶ **Série : Fruits et légumes.**
14.00 **Documentaire : Ratons laveurs et castors, compagnons des bois.**
14.50 **Feuilleton : La Grande Vallée.**
15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Magazine : 40° à l'ombre.** Présenté par Vincent Perrot, en direct de Collioure (Pyrénées-Orientales). Invités : Antony Dupray, les Pervenches.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Les Simpson.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Magazine : L'Actualité dans le monde.** Une émission spéciale de la rédaction de France 3 présentée par Henri Sannier.
22.05 **Journal et Météo.**
22.30 **Téléfilm : Meurtres au collège.** De William Wiard, avec Donna Reed, Larry Wilcox. *Des crimes sont commis dans une école chic pour jeunes filles.*
0.05 **Série : Capitaine Furillo.**
0.45 **Musique : Cadran lunaire.** *Grappes, Hommage à Tex Avery,* par Martial Solal.

### CANAL +

*En clair jusqu'à 7.24*

6.59 **Pin-up** (et à 7.23, 12.29, 0.13).
7.00 **CBS Evening News.**
7.24 **La Coccinelle de Gotlib.**
7.25 **Canaille peluche.** Crypte Show ; Albert, le cinquième mousquetaire ; Chipie & Clyde.
8.22 **Court métrage : Zoo Cup.**
8.25 **Série animée : Les Simpson.**
8.45 **Surprises.**
9.00 **Cinéma : Les Monstresses.** □ Film italo-espagnol de Luigi Zampa (1979). Avec Ursula Andress, Laura Antonelli, Sylvia Kristel.
10.30 **Documentaire : Histoires de chats.** 1. Les Chats des pharaons, de Dick Meadows et Alan Neale.
10.55 **Surprises.**
11.05 **Cinéma : Une place à prendre.** □ Film américain de Bryan Gordon (1991). Avec Frank Whaley, Jennifer Connelly, Barry Corbin. *Une action languissante.*

*En clair jusqu'à 13.30*

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 ▶ **Documentaire : Les Rêves d'un médecin albanais.** De Bob Long.
13.22 **Surprises.**
13.28 **Guignol, le retour.**
13.30 **Téléfilm : La mort ne meurt pas.** De Jack Bender, avec Jacklyn Smith, Corbin Bernsen.
15.00 **Moyen métrage : Kisses on a Train.** De Dinaz Stafford.
15.35 **Téléfilm : Le Silence d'un homme.** De Harry Winer, avec Judith Light, Peter Strauss.
17.05 **Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux.** 17. Modèles réduits en action.
17.30 **Surprises.**
17.40 **Canaille peluche.** Orson et Olivia ; X-Men.

*En clair jusqu'à 21.00*

18.30 **Court métrage : Zoo Cup.**
18.35 **Animaniacs.**
18.59 **La Coccinelle de Gotlib.**
19.00 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Best of.
19.50 **Flash d'informations.**
20.00 **Magazine : C'est pas le 20 heures.**
20.35 **Le Journal du cinéma du mercredi.**
21.00 **Cinéma : Je t'aime à te tuer.** □ Film américain de Lawrence Kasdan (1990). Avec Kevin Kline, Tracey Ullman, Joan Plowright.
22.30 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : La Nuit du défi.** ■ Film américain de Michael Ritchie (1992). Avec James Woods, Louis Gossett Jr., Bruce Dern. *Les milieux truqués de la boxe.*
0.15 **Cinéma : Proof.** ■ ■ Film australien de Jocelyn Moorhouse (1991). Avec Hugo Weaving, Geneviève Picot, Russell Crowe (v.o.). *Film intimiste à trois personnages tout en pudeur et en finesse.*
1.40 **Cinéma : L'Arche et les Déluges.** ■ Film français de François Bel (1992). *Histoire de la chaîne évolutive des espèces depuis la formation du monde.*

### ARTE

*Sur le câble jusqu'à 19.00*

17.00 **Série : Belphégor.** De Claude Barma (rediff.).
17.25 **Magazine : Transit.** Les rois, pour quoi faire ? (rediff.).
18.30 **Chronique : Le Dessous des cartes.** L'OTAN pour tous ? (rediff.).
19.00 **Cinéma d'animation : Il était une fois... John Henry.** De Barry Jackson.
19.25 **Documentaire : Le Sculpteur sur bois.** De Philippe Labrune. *Traditions artisanales en Afrique.*
19.35 **Magazine : Mégamix.** Musiques de Mongolie (rediff.).
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : L'Ensemble Modern en concert.** De Klaas Rusticus. *Ils jouent Zappa, Gershwin ou Bernstein. Des musiciens passionnés de musique contemporaine.*
21.25 **Documentaire : Quartet.** D'Anne Beresford et Margaret Williams. *De la musique ancienne au rock, en passant par le gospel, le jazz, un voyage insolite au pays des quartets.*
22.45 **Magazine : Musica-Journal.** De Bernhard Pfister. *Cette nouvelle édition du magazine mensuel de l'actualité musicale nous emmène à Londres, où Gidon Kremer interprète le* Concerto pour violon *de John Adams.*
23.15 **Cinéma : Les Trois Lumières.** ■ ■ ■ Film allemand de Fritz Lang (1921). Avec Lil Dagover, Bernhardt Goetzke, Walter Fanssen (muet, 100 min.).

### M 6

7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 **Les Matins de Marie** (et à 8.05).
9.05 **Boulevard des clips** (et à 10.05, 1.10, 6.05).
11.05 **Série : Campus Show.**
11.30 **Série : Lassie.**
12.05 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.30 **Série : Le Saint.**
14.30 **Musique : Plage des clips.**
16.35 **Magazine : Fax'O** (et 0.35, 4.40). Khaled, East 17, Patrick Bruel, Tonton David.
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.30 **Série : Classe mannequin.**
18.00 **Série : Un flic dans la Mafia.**
19.00 **Série : Pour l'amour du risque.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Météo des plages.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6** (et à 1.05). Présenté par Michel Cellier. Du rififi chez les hamsters.
20.45 **Série : Flash.** Rien ne va plus. Vingt ans après. Avec John Wesley Shipp, Amanda Pays.
22.25 **Série : Nestor Burma.** Les Cadavres de la plaine Monceau, de Claude Grinberg, avec Guy Marchand, Jean-Paul Roussillon.
23.55 **Magazine : Sexy Zap.**
0.25 **Six minutes première heure.**
2.00 **Rediffusions.** Salsa opus 2 (Colombie) ; Violon tout terrain ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock ; Culture pub.

### FRANCE-CULTURE

19.55 **Carnets de voyage.** Le printemps des Malgaches. 3. A Mananjary, il n'y a rien à voir.
20.55 **Mémoires du siècle.** Robert Verdier, enseignant.
21.55 **Les Chemins de la connaissance.** La gloire de l'Empire Mongol. 3. La fureur conquérante, de Pékin à Vienne (rediff.).
22.25 **Lettres de Chine.**
22.40 **Musique : Nocturne.** Entretiens avec André Boucourechliev. 3. Autour des « archipels ».
0.05 **Du jour au lendemain.** L'été des philosophes. Avec Nicole Loraux (l'Invention d'Athènes) (2) (rediff).
0.50 **Coda.** Camaron de la Isla, la voix d'un génie du flamenco (3).

### FRANCE-MUSIQUE

19.30 **France-Musique l'été.** Concert (donné le 26 juillet à Montpellier) : Sonate pour piano nº 8 en la mineur K 310, de Mozart ; Carnaval op. 9, de Schumann ; Pour un petit coquillage blanc, de Hatzidakis, par Giorgos Lazaridis, piano.
21.30 **Concert** (donné le 29 juillet à Montpellier) : Crisantemi pour soprano et quatuor à cordes, de Puccini ; Sept Haï-Kaï pour soprano, flûte, hautbois, clarinette, piano, deux violons, alto et cordes, Quatre poèmes hindous pour soprano, deux flûtes, deux clarinettes, harpe et quatuor à cordes, de Delage ; Concerto pour clavecin, flûte, hautbois, clarinette, violon et violoncelle, de de Falla ; Trois poèmes de Stéphane Mallarmé pour soprano, deux flûtes, deux clarinettes, piano et quatuor à cordes, de Ravel, par l'Ensemble ECM2 ; Françoise Pollet, soprano, Joël Pontet, clavecin, Bruno Pasquier, alto.
0.05 **Akousma.** Par Christian Zanesi. Le Voyageur, de Rodrigue ; Instants d'hiver, de Teruggi ; Feuilleton : la Divine Comédie ; Valley Flow, de Smalley.

Sous le coup d'une mesure d'expulsion

# Un Algérien se suicide au centre de rétention de Nice

**Sous le coup d'un arrêté d'expulsion du territoire, un ressortissant algérien âgé de trente ans, Salim Bollahall, s'est suicidé en se pendant avec ses vêtements, dimanche 31 juillet, au centre de rétention de Nice (Alpes-Maritimes). Aït Fusi, un Algérien de vingt-cinq ans, également retenu, a été sauvé à temps par les surveillants du centre et conduit à l'hôpital psychiatrique niçois Sainte-Marguerite. Ses jours ne seraient pas en danger.**

Purgeant depuis plusieurs mois des peines de prison pour trafic de drogue à la maison d'arrêt de Grasse, les deux retenus algériens, Salim Bollahall et Aït Fusi, venaient de bénéficier d'un décret de grâce signé par François Mitterrand à l'occasion du 14 juillet. Cette grâce ne faisait en fait qu'accélérer la procédure de reconduite à la frontière : leur peine étant assortie d'une mesure d'interdiction de territoire, ils avaient été placés, dès leur sortie de prison, en centre de rétention dans l'attente de laissew-passer devant permettre leur expulsion vers l'Algérie, conformément aux nouvelles dispositions des « lois Pasqua » sur la maîtrise de l'immigration (*le Monde* du 27 novembre 1993).

Elizabeth Grimanelli, chargée de mission de la CIMADE, association humanitaire sous contrat avec le ministère des affaires sociales, avait pu s'entretenir avec les deux retenus à leur arrivée au centre, la semaine dernière. Elle avait constaté qu'ils étaient *« agités »*, *« visiblement en état de manque »* et elle avait enregistré leur refus catégorique de rentrer en Algérie. Dans un courrier adressé le 1er août au préfet du département et au procureur de la République, auprès du centre de rétention de Nice, Mme Grimanelli s'interroge sur les motifs de ces suicides et sur les conditions de rétention administrative.

Elle fait ainsi état d'une *« ambiance tendue »* entre policiers et retenus, et d'*« incidents »* durant le week-end, qui auraient nécessité l'intervention de SOS-Médecins et l'administration de tranquillisants aux deux Algériens. Elle s'interroge sur le fait que, faute de personnels de surveillance en nombre suffisant, ils n'aient pu bénéficier de promenades dans la cour du centre, malgré la *« chaleur épouvantable »* qui régnait dans celui-ci. Elle souligne que tous deux avaient procédé, samedi, à des tentatives de suicide en se tailladant le cou et les bras. Ils auraient été reconduits au centre de rétention, après des soins dispensés à l'hôpital Saint-Roch. Elle s'étonne enfin que Salim Bollahall ait été placé seul dans une cellule éloignée des autres. Les surveillants n'auraient ainsi pas entendu l'alerte donnée par d'autres retenus.

### « Ambiance tendue »

Autant de questions auxquelles l'enquête, ordonnée par le parquet du tribunal de grande instance de Nice, devra répondre. L'adjoint au procureur de la République, Didier Durand, indique que ces recherches devront montrer *« si la surveillance a été opérée dans de bonnes conditions »*. Il reconnaît que les locaux du centre de rétention – une ancienne caserne militaire –, prévus pour vingt-huit personnes, sont fréquemment surchargés et que les *« périodes de surchauffe »* n'y sont pas rares. Il y a une dizaine de jours, la CIMADE avait ainsi alerté le préfet Maurice Joubert, à qui incombe la responsabilité administrative du centre, du fait que quarante-sept personnes y étaient retenues. Mais, au moment des faits, le centre ne comprenait qu'une douzaine de retenus. Salim Bollahall, insiste le procureur adjoint, n'avait jusqu'alors pas tenté de se suicider, et aurait été placé en isolement en raison de son indiscipline.

Au-delà des problèmes spécifiques à ce centre de rétention, la CIMADE relève *« le désespoir des Algériens qui préfèrent se suicider plutôt que d'être renvoyés dans leur pays »* et demande que toute reconduite soit suspendue, ou remplacée par une assignation à résidence, *« en attendant la suite des événements en Algérie »*.

**HERVÉ MORIN**

## L'ESSENTIEL

**INTERNATIONAL**

### L'état de siège en Haïti

La proclamation de l'état de siège n'a rien changé dans un pays déjà sous la coupe des militaires. La population attend l'« invasion » américaine avec une certaine apathie tandis que des pays latino-américains veulent tenter une ultime négociation *(page 4)*.

**SOCIÉTÉ**

### Les professionnels de l'assistance médicale à la procréation se défendent

Le traitement de l'infertilité masculine par la micro-injection de spermatozoïdes dans l'ovule suscite beaucoup de questions. Après une mise en garde lancée par le conseil national de l'ordre des médecins, les responsables des associations spécialisées de l'assistance médicale à *la* procréation tentent de rassurer *(page 10)*.

**CULTURE**

### « Antoine et Cléopâtre » à Salzbourg

Une œuvre de Shakespeare - un des plus beaux drames du répertoire-, une mise en scène à grand spectacle de Peter Stein, une interprétation remarquable mais une faute impardonnable au cinquième acte. La pièce était presque parfaite *(page 13)*.

**COMMUNICATION**

### Les turbulences du paysage audiovisuel polonais

Nominations contestées, pressions politiques à l'approche de l'élection présidentielle, appétits des grands groupes de communication étrangers, notamment Canal plus, attirés par un marché très prometteur : le « CSA » polonais navigue à vue *(page 13)*.

**ÉCONOMIE**

### Le rapport de Marcel Roulet sur la réforme de France Télécom

Le président de France Télécom a remis ses conclusions sur les moyens de mener à bien le changement de statut de l'opérateur public. Il s'agit avant tout de lever les préventions du personnel *(page 17)*.

**SERVICES**




La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56
**Le numéro du « Monde » daté mardi 2 août 1994 a été tiré à 449. 253 exemplaires**


La devise américaine repasse sous les 100 yens

# Le dollar toujours fragile

**La récente reprise de la devise américaine a fait long feu et souligne la fragilité persistante du dollar. L'échec des négociations commerciales nippo-américaines a joué un rôle, mais le billet vert pâtit aussi des doutes qu'inspire la politique économique de l'administration Clinton.**

Lundi 1er août, à la suite du nouvel échec des négociations entre les Etats-Unis et le Japon suivi des menaces américaines de prendre des sanctions à l'issue d'un délai de soixante jours (*Le Monde* du 2 août), le dollar a largement replongé sous les 100 yens jusqu'à un plus bas de 98,38 avant de se reprendre à 98,77 après une intervention de la Banque du Japon. La devise américaine était également très faible en début de journée vis-à-vis des monnaies européennes à 1,5690 au plus bas face au deutschemark et à 5,3660 francs. Le billet vert se redressait pourtant en fin de journée à 99,42 yens, 1,5755 deutschemark et 5,3905 francs.

Mardi 2 août dans la matinée, la devise américaine continuait à s'apprécier légèrement à 99.53 yens et autour de 1,58 deutschemark et 5,40 francs. Mais au dire des experts, le répit pourrait être de courte durée et la faiblesse du dollar pourrait persister tant que le différend commercial entre les Etats-Unis et le Japon ne sera pas sur la voie d'un règlement et que les craintes de surchauffe économique outre-Atlantique n'auront pas disparu. Le yen est d'autant plus fort que sa hausse face au dollar est perçue, en dépit des démentis de la Maison Blanche, comme un moyen utilisé par l'administration américaine pour forcer le gouvernement japonais à faire des concessions commerciales et à ouvrir ses marchés. Mais l'arme monétaire est à double tranchant. L'administration Clinton s'est déjà brûlé les doigts au début de l'année. La rupture des négociations commerciales avec le Japon, le 14 février, avait fait monter le yen, les marchés anticipant en quelque sorte les mesures de rétorsion monétaires américaines. Mais la chute du billet vert a eu d'autres conséquences que celles de handicaper les exportations japonaises, notamment sur les marchés obligataires.

La faiblesse du dollar a incité les investisseurs à se séparer de leurs obligations américaines, ce qui a été un des facteurs à l'origine du krach obligataire des derniers mois. Les marchés ont commencé alors à se défier de l'administration Clinton. La tentative de manipulation du taux de change entre le dollar et le yen, conçue pour réduire le déficit commercial américain vis-à-vis du Japon, est apparue en totale contradiction avec la nécessité d'attirer l'épargne étrangère aux Etats-Unis.

### Perte de crédibilité

Les doutes à l'égard de l'administration américaine se sont doublés d'une perte de crédibilité de la Réserve fédérale, dont le resserrement de la politique monétaire a été jugé trop tardif. La banque centrale américaine n'a pas pu empêcher le gonflement d'une bulle spéculative sur le marché obligataire américain à la fin de 1993 et n'a pas pu éviter les craintes – justifiées ou non – de reprise de l'inflation.

La publication, vendredi prochain, des chiffres du chômage américain en juillet, devrait être, aux yeux des experts, déterminante sur le sentiment des marchés à l'égard du dollar. Tout signe de surchauffe et la persistance de craintes de retour de l'inflation, pourraient affaiblir à nouveau la devise américaine.

**E. L.**

**ELECTIONS MUNICIPALES : Alain Marsaud (RPR) candidat en juin 1995 à la mairie de Limoges.** – Alain Marsaud, qui avait gagné pour le RPR, aux élections législatives de 1993, le siège de député de Limoges, auparavant détenu par le président du conseil régional, Robert Savy (PS), a fait savoir qu'il sera candidat à la mairie de Limoges aux élections municipales de juin 1995 face au maire, Alain Rodet, député (PS) de la circonscription d'Ambazac. Limoges est administrée par les socialistes depuis plus d'un siècle. – *(Corresp.)*

**REDEVANCE : Nicolas Sarkozy confirme l'augmentation de la taxe sur les récepteurs de télévision.** – Le ministre du budget Nicolas Sarkozy a confirmé, lundi 1er août, que la redevance payée par les téléspectateurs serait augmentée pour financer La Cinquième, la future chaîne du savoir (*le Monde* daté 31 juillet-1er août). L'hypothèse d'une hausse de 9 %, sur laquelle travaillerait le ministre du budget, *« doit toutefois faire l'objet d'un arbitrage »* du premier ministre. Laredevance due par les possesseurs de postes de télévision en couleurs serait alors portée de 631 F à 690 F.

# Les Rolling Stones en campagne

**WASHINGTON**

*de notre envoyé spécial*

Rien ne laissait prévoir la force avec laquelle, lundi 1er août, à Washington, les Rolling Stones sont entrés sur le podium du stade Robert-Kennedy comme dans le ventre du public. Pour leur première apparition depuis cinq ans devant quarante mille spectateurs qui n'en pouvaient plus d'attendre – le moindre machino installant un dernier micro faisait un tabac – les Stones ont taillé, émondé, dégraissé. Enchaînant d'entrée plusieurs tubes de différentes époques avant d'introduire une nouvelle chanson, *You Got Me Rocking*, tirée de l'album *Voodoo Lounge* (*le Monde* du 14 juillet), ils ont astucieusement négocié un double virage.

C'est que, depuis le départ de Bill Wyman, les Rolling Stones ne sont plus que quatre. Le groupe a lâché son lest. Sa cohésion n'en est que plus forte. Darryl Jones à la basse ? Excellent bassiste qui a déjà joué avec Sting et Clapton, il s'est taillé un énorme succès personnel : examen de passage brillant. C'est clair, cependant : il ne remplace pas Wyman.

Les Stones sont donc quatre désormais et ils *ne s'en portent* pas plus mal. Panachant anciennes et nouvelles chansons, ils en renforcent les parentés musicales (*You Got Me Rocking* évoquant *Rip this Joint* dans *Exile on Main Street*, et l'instrumentation presque celte de *The Worst* rappelant *Lady Jane*).

### Erotisme à la Dali

Arpentant un décor métallique équipé d'un écran et bordé de deux rampes et deux passerelles (les unes descendant vers le public, les autres le surplombant), passant d'un *Sparks Will Fly* au visuel d'un érotisme digne de Salvador Dali, à *Shattered*, Mick Jagger avait la tête de celui qui prépare un sacré joli coup. Lui-même ne s'attendait cependant pas à la férocité avec laquelle, assez tôt finalement dans le programme, Keith Richards attaquerait *Satisfaction*, pour l'enchaîner presque à *Beast of Burden*. Dès lors, côté Stones comme côté public, on laissait tomber les règles du « concert », optant pour l'absence de règles d'une « jam ». Un hommage en forme de pastiche au son Motown et à Al Greene provoqua une sorte de petit creux. Mais la provocation sexuelle joua de part et d'autre, la montée amorcée par *I Go Wild*, développée dans *Brand New Car* (nouvelles chansons) explosa en *Honky Tonk Woman* (tube) sous les regards et autres attributs de Marlène, Marilyn, Garbo, Jayne Mansfield, Mamie Van Doren, Gloria Swanson, et toutes les surfeuses des nanars des années 50.

Après un entracte vocal de Keith Richards (deux chansons dont *The Worst*), on ignora de part et d'autre le couvre-feu de 23 heures, on réclama (et fournit) des *« bis »* en cascade, de *Brown Sugar* à un *Jumpin'Jack Flash* final qui laissa tout le monde sur le carreau... sauf les Stones.

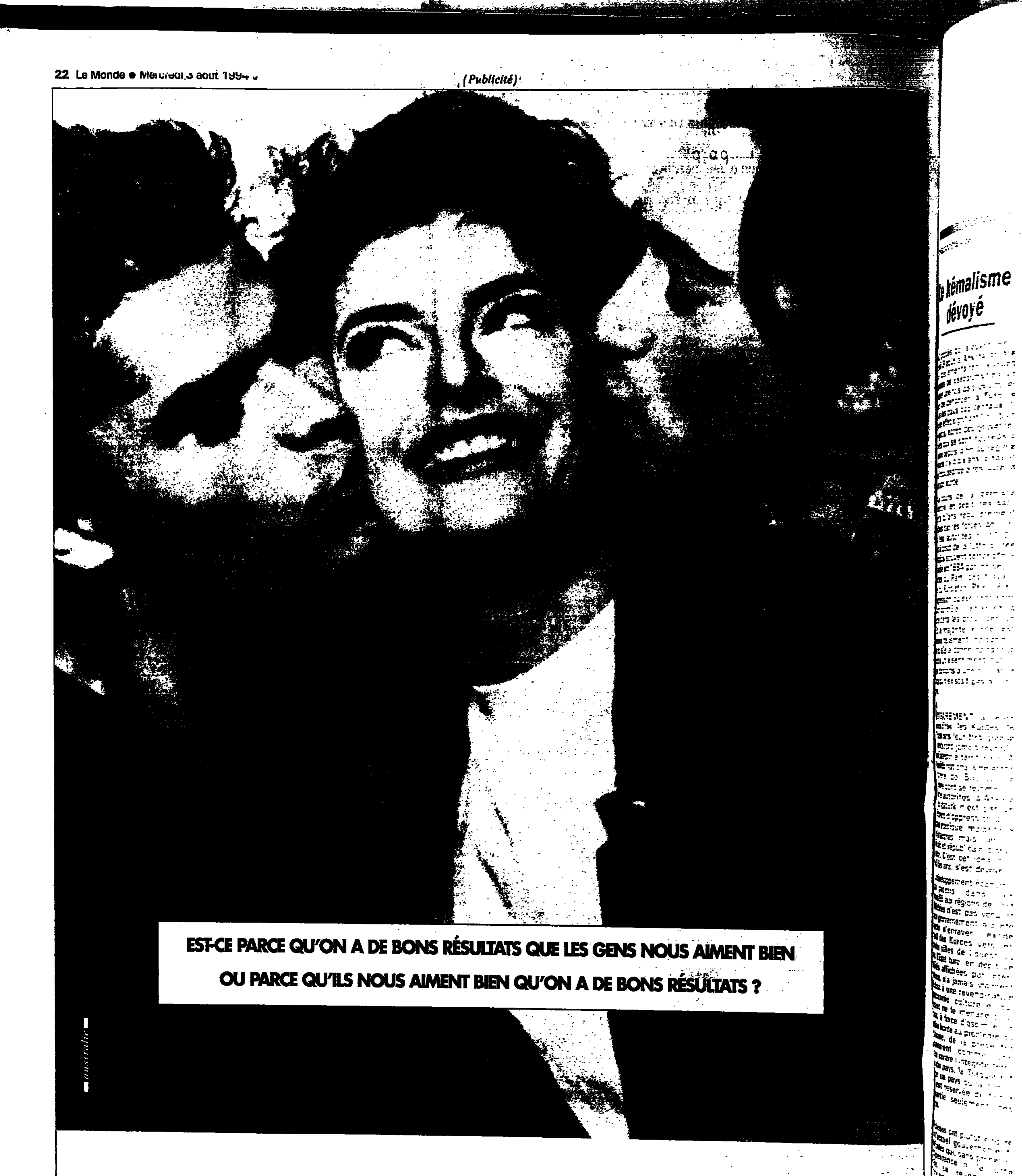
Jagger disait jadis qu'il ne se voyait pas encore chanter *Satisfaction* à cinquante ans. Le visage certes marqué, mais le corps mince comme celui d'un adolescent qui aurait décidé de faire un peu de musculation, il a dépassé la cinquantaine, Watts et Richards aussi (cinquante-trois, cinquante), Wood l'approche à grands pas (quarante-sept ans). Ils vous portent leur âge comme une médaille militaire, curieux, autant que nous, de savoir jusqu'où ils pourront aller.

Iront-ils jusqu'à convaincre la génération Pearl Jam ou Nirvana ? Le public du RFK-Stadium semblait convaincu en tout cas. Mais le spectateur moyen avoisinait la trentaine (la génération Pearl Jam accompagnait ses parents). Les tournées (1) nationales (jusqu'au 19 octobre) et internationales (sur presque toute l'année 1995) permettront d'apporter, sur la durée, une vraie réponse.

**HENRI BÉHAR**

(1) Il y a quelques années, Hal Ashby avait filmé les Rolling Stones en concert. Aujourd'hui Ben Stiller suit, caméra à l'épaule, l'ensemble de la tournée pour en tirer, dit-il, un *« film de fiction »*.

(Publicité)




En un an, M6 a connu la plus forte progression de part d'audience parmi la population française avec +7,2%*, ce qui lui permet d'atteindre une part d'audience de 15,3% sur les moins de 50 ans. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, on apprend également que pour 71%** des téléspectateurs réguliers de M6, les programmes de la chaîne s'améliorent. Partant du principe qu'un téléspectateur regarde en priorité un programme qu'il apprécie, on ne peut s'empêcher d'admirer l'admirable cohérence des chiffres mentionnés ci-dessus.

M6

* Médiamat janvier-mai 1994 / **Baromètre Stratégies-BVA juin 1994.